

DU DÉPLACEMENT À LA PRISE DE CONSCIENCE : LE LIEN CLIMAT - MIGRATION

ENTRE LA CORNE DE L'AFRIQUE ET LES ÉCOLES EUROPÉENNES

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive «Éducation et culture» (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenues pour responsables.



CO-FUNDED BY THE
ERASMUS+ PROGRAMME
OF THE EUROPEAN UNION

Project n. 2023-1-BE01-KA220-SCH-000166907

Table des matières

Liste des figures.....	3
Liste des tableaux.....	4
Résumé exécutif.....	5
PREMIÈRE PARTIE - CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATION DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE	8
CHAPITRE UN : APERÇU DE LA CORNE DE L'AFRIQUE	9
1.1 Introduction.....	9
1.2 Démographie de la région.....	10
1.3 Économie de la région.....	11
1.4 Agriculture et sécurité alimentaire dans la région IGAD	13
1.4.1 Agriculture.....	13
1.4.2 Insécurité alimentaire.....	13
1.5 Changement climatique.....	15
1.6 Migration.....	15
CHAPITRE DEUX : NEXUS CHANGEMENT CLIMATIQUE, MIGRATION ET CONFLIT	17
2.1 Introduction.....	17
2.2 Changement climatique et migration.....	17
2.3 Impacts de la migration sur les personnes et les territoires	20
2.4 Le changement climatique et/ou la variabilité climatique sont-ils un moteur de la mobilité humaine ?	22
2.5 Le changement climatique et/ou la variabilité sont-ils un facteur de conflits violents ?	24
2.6 La mobilité humaine est-elle un facteur de conflit ?	25
2.7 Le conflit est-il un moteur de la mobilité humaine ?	26
CHAPITRE TROIS : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATION DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE	28
3.1 Introduction.....	28
3.2 Migration internationale.....	28
3.3 Déplacement interne	30
3.3.1 Aperçu mondial du déplacement interne	30
3.3.1.1 Déplacement dû aux conflits et à la violence.....	31
3.3.1.2 Déplacement dû aux catastrophes	33
3.3.2 Déplacement en Afrique subsaharienne.....	35
3.3.3 Déplacement dans la Corne de l'Afrique.....	37
3.3.3.1 Aperçu humanitaire régional.....	37
3.3.3.2 Déplacement interne dans la Corne de l'Afrique.....	38

3.3.3.3 Conflits, violence et déplacement dans la Corne de l'Afrique.....	39
3.3.3.4 Catastrophes naturelles et déplacement dans la Corne de l'Afrique.....	41
3.3.3.5 Risque climatique et déplacement dans la Corne de l'Afrique	43
3.4 Adaptation climatique	48
3.4.1 Mesures d'adaptation en Afrique.....	49
3.4.2 Le coût de l'adaptation pour l'Afrique	50
3.4.3 Déficit de financement de l'adaptation.....	51
3.5 : Genre et migration induite par le changement climatique	52
3.5.1 Dimensions de genre de la migration induite par le climat dans la Corne de l'Afrique	54
3.5.1.1 Femmes et questions de genre en Afrique de l'Est.....	55
3.5.1.2 Les femmes dans le secteur agroalimentaire de la Corne de l'Afrique	55
3.5.1.3 Les effets de la sécheresse sur la mobilité des femmes en Éthiopie.....	56
4.1 Gouvernance et instabilité dans la Corne de l'Afrique	57
4.2 Tendances des incidents de conflit dans la Corne de l'Afrique	59
4.3 Traiter le lien entre climat, paix et sécurité	60
4.4 Voies de la sécurité climatique	64
CHAPITRE CINQ : CADRE POLITIQUE SUR LA MIGRATION ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	69
5.1 Introduction.....	69
5.2 Cadres de mobilité humaine	69
5.3 CADRES DE PROTECTION.....	71
5.4 Cadres d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe ...	73
5.5 Cadres liés au développement.....	76
DEUXIÈME PARTIE - LA CRISE DE MIGRATION CLIMATIQUE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE ET LA RÉPONSE DE L'UNION EUROPÉENNE À LA MIGRATION INDUITE PAR LE CLIMAT : PERSPECTIVES SUR LES POLITIQUES ET L'ÉDUCATION	78
CHAPITRE SIX – EXAMEN DE LA POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE	79
6.1 Recherche de l'UE sur le nexus Climat–Migration et la dimension éducative	79
6.2 Cadres juridiques, politiques et éducatifs de l'UE sur la migration induite par le climat	79
6.3 Financement de l'UE, coopération externe et programmes éducatifs sur le climat et la migration	81
6.4 Critiques, recommandations et perspectives futures	82
CHAPITRE SEPT : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA MIGRATION DANS L'UE : FOCUS SUR LA BELGIQUE, LA GRÈCE, L'ITALIE ET L'ESPAGNE	83
7.1 Introduction	83
7.2 Sélection de l'échantillon	83
7.3 Résultats et discussion.....	84

7.3.1	Sensibilisation au changement climatique	84
7.3.2	Sources d'information sur le changement climatique et degré de confiance	87
7.3.3	Confiance dans les sources d'information sur le changement climatique	88
7.3.4	Actions pour lutter contre le changement climatique	89
7.3.5	La question du changement climatique et les écoles.....	91
7.3.6	Migration	92
7.3.6.1	La migration est-elle un défi ou une opportunité ?.....	94
7.3.6.2	Conséquences de la migration	94
7.4	Conclusion	95
CHAPITRE HUIT : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS		96
8.1	Conclusion	96
8.2	Recommandation.....	97
Références		98

Liste des figures

Figure 1. 5:	Tendances de la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi dans la région IGAD ..	13
Figure 1. 7:	Nombre de personnes et part de la population analysée confrontée à un niveau élevé d'insécurité alimentaire aiguë, 2016-2024	14
Figure 2. 1:	Modèle prospectif adapté pour illustrer le changement climatique, les moyens de subsistance et le comportement migratoire des ménages.....	18
Figure 2. 2:	Perceived impact of migration on households	Erreur ! Signet non défini.
Figure 3. 2:	Estimations des migrants internationaux, réfugiés et demandeurs d'asile, et personnes déplacées internes en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique of Africa.....	29
Figure 3. 8:	Fréquence mensuelle des déplacements dus aux inondations et aux tempêtes en Afrique subsaharienne (2014-2023).....	34
Figure 3. 10:	Trends in Internal Displacement in SSA	35
Figure 3. 11:	Trends of displacement by cause in SSA	36
Figure 3. 12:	Personnes ayant besoin d'aide humanitaire en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, 2016-2023 (millions)	38
Figure 3. 13:	Tendances des déplacements dus aux conflits, à la violence et aux catastrophes dans la Corne de l'Afrique	39
Figure 3. 15:	Nouveaux déplacements internes dus au conflit dans la Corne de l'Afrique	41
Figure 3. 16:	Nombre d'événements de risques naturels intenses signalés chaque année dans la Corne de l'Afrique, 2000-2024.....	42
Figure 3. 17:	Nouveaux déplacements liés aux catastrophes selon l'ampleur des événements dans la Corne de l'Afrique	43

Figure 3. 20: Référence historique et projection future du niveau de risques dans la Corne de l'Afrique.....	46
Figure 3. 23: Comparaison des besoins de financement de l'adaptation, des coûts modélisés et des flux de financement public international de l'adaptation dans les pays en développement	52
Figure 4. 1: Stabilité politique et absence de violence/terrorisme (rang percentile 0 à 100).....	58
Figure 7.10: Mesure dans laquelle le changement climatique et la migration induite par le climat sont abordés à l'école.....	91
Figure 7.11: Causes des migrations	92
Figure 7.12: Votre pays est-il plus sujet à la migration induite par le climat que d'autres pays de l'UE ?	93

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Température moyenne de surface de l'IGAD sur la période 2012–2024	15
Table 4. 1: Indice d'instabilité politique (-2.5 weak; 2.5 strong) in the HoA in 2022.....	58
Table 5. 1: État de ratification des protocoles sur le trafic de migrants et la traite des personnes parmi les pays membres de l'IGAD.....	77
Table 6.1: Répartition de l'échantillon par pay.....	

Erreur ! Signet non défini.

Résumé exécutif

La relation entre le changement climatique, la migration et le conflit est un sujet de discussion dans les milieux académiques depuis plusieurs décennies. Les décideurs politiques et les médias reconnaissent de plus en plus le climat comme une préoccupation sécuritaire. Néanmoins, malgré l'inquiétude croissante et l'accent mis sur l'interaction entre le changement climatique et le conflit, il subsiste une incertitude quant aux mécanismes reliant le changement climatique à la migration et ensuite au conflit. Bien qu'il soit difficile de saisir pleinement les causes complexes de la migration et l'instabilité économique et politique qui en résulte, les preuves croissantes des liens entre le changement climatique, la migration et le conflit justifient une préoccupation significative. Il est donc impératif de commencer à envisager des solutions innovantes et globales aux crises multidimensionnelles exacerbées par le changement climatique mondial.

Le rapport aborde les questions complexes du changement climatique, de la migration, des conflits et leurs interconnexions, ainsi que les cadres politiques pertinents. Il est divisé en deux parties.

La première partie explore les relations entre le changement climatique, la migration et le conflit, spécifiquement dans la Corne de l'Afrique, en évaluant les données secondaires et la littérature existantes sur ce lien. Elle commence par examiner le lien entre le changement climatique et la migration, puis analyse la relation entre la migration et le conflit dans la région.

La deuxième partie se concentre sur les politiques de l'Union européenne concernant la migration induite par le changement climatique et les perceptions des jeunes dans l'UE sur la migration induite par le climat. L'analyse de la perception publique concernant la migration induite par le changement climatique est tirée de données recueillies dans des écoles en Belgique, en Grèce, en Italie et en Espagne.

Les principales conclusions du rapport sont résumées ci-dessous.

La convergence du changement climatique, de la migration humaine et du conflit pose un défi particulier pour la Corne de l'Afrique. Ces trois éléments interagissent de plus en plus de manières qui affaiblissent les stratégies traditionnelles d'adaptation, entraînant des conséquences complexes pour l'économie, la sécurité et la durabilité environnementale dans la région

Parallèlement au changement climatique, la Corne de l'Afrique devient progressivement plus vulnérable à l'insécurité, à la violence et aux conflits persistants. En 2022, plus de 8 000 incidents de conflit ont été documentés dans la région, l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud étant les principales zones de préoccupation. Cette région est caractérisée par des conflits durables et émergents, la plupart des violences provenant d'affrontements armés au niveau national, de tensions intercommunautaires, de compétition pour des ressources rares, d'attaques d'acteurs non étatiques, ainsi que de protestations et d'instabilité politique.

Les conflits, l'insécurité, les catastrophes naturelles et le changement climatique sont des facteurs importants qui alimentent la migration et le déplacement régionaux. Entre 2013 et 2023, le nombre de nouveaux déplacés à l'intérieur de la région en raison des conflits a été multiplié par près de seize, passant de moins de 500 000 à plus de 7,7 millions d'individus, avec une moyenne de 1,7 million de déplacements par an. Cela représente plus de 4 600 personnes déplacées chaque jour en raison des conflits violents au cours de la dernière décennie. De même, les événements à déclenchement soudain ont entraîné en moyenne plus de 1,75 million de nouveaux déplacements par an entre 2015 et 2023. La majorité de ces risques étaient liés aux conditions météorologiques, impliquant principalement des sécheresses, des inondations et des glissements de terrain. Les données soulignent également l'ampleur de ces événements, avec de très grands phénomènes déplaçant plus d'un million de personnes, notamment en Somalie en 2022 et 2023. La plupart des événements catastrophiques étaient importants, causant des déplacements allant de 100 000 à 999 999 personnes, tandis que des événements plus petits, déplaçant moins de 100 000 personnes, ont également contribué aux chiffres globaux de déplacement.

La région connaît une hausse significative de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition aiguë en raison des conflits violents, des événements météorologiques extrêmes et de l'augmentation de la demande alimentaire. La Corne de l'Afrique est confrontée à une combinaison de crises climatiques récurrentes et s'intensifiant, notamment les sécheresses et les inondations, ainsi qu'aux conflits, épidémies de maladies et chocs économiques. Ces facteurs, exacerbés par les effets d'El Niño, forcent des millions de personnes au déplacement et aggravent l'insécurité alimentaire et la malnutrition. La demande d'aide humanitaire dans la région est en hausse, le nombre de personnes ayant besoin d'aide ayant presque triplé de 2016 à 2023. Actuellement, environ 64 millions de personnes dans la Corne de l'Afrique ont besoin d'une aide humanitaire et de protection, représentant près de 22 % de la charge humanitaire mondiale prévue pour 2024. Le Soudan et l'Éthiopie figurent parmi les cinq plus grandes crises humanitaires mondiales, la crise soudanaise représentant à elle seule près de 40 % (25 millions de personnes) du total régional, suivie par l'Éthiopie (21 millions), le Soudan du Sud (9 millions) et la Somalie (8,3 millions). Divers facteurs, notamment les obstacles économiques à l'accès à la nourriture tels que la pauvreté, l'instabilité politique, les sécheresses récurrentes, la hausse des prix alimentaires et les catastrophes naturelles comme les glissements de terrain et les inondations, ainsi que les pandémies, ont contribué à l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans ces pays.

Les migrations internationales connaissent une tendance à la hausse dans la région de l'IGAD. Le nombre total de migrants internationaux a connu une augmentation substantielle, passant de 3,1 millions en 2010 à 6,5 millions en 2019. Cela représente une croissance de 110,2 %, correspondant à un taux de croissance annuel de 7,4 %. Cette tendance est visible chez les deux genres. En 2010, il y avait 1,7 million de migrants masculins, qui ont augmenté à 3,5 millions en 2019, reflétant une hausse de 111,9 %. De même, la population migrante féminine est passée de 1,5 million en 2010 à 3 millions en 2019, indiquant une augmentation de 108,3 %. Les taux de croissance annuels pour les migrants masculins et

féminins sont respectivement de 7,5 % et 7,3 %. Ces évolutions soulignent l'augmentation des mouvements migratoires au sein de la région IGAD, mettant en évidence la nécessité d'une meilleure gouvernance migratoire pour faciliter le développement socio-économique et gérer efficacement les défis migratoires.

Les migrations liées au climat sont un phénomène qui varie selon le genre : les femmes sont particulièrement touchées par le changement climatique, car elles ont souvent un accès limité à l'information, aux ressources et aux opportunités d'emploi dans les communautés et les pays vers lesquels elles migrent. Alors que le changement climatique bouleverse les moyens de subsistance existants, les femmes courent un risque accru d'être laissées pour compte, contraintes de vivre dans des conditions périlleuses tout en assumant les responsabilités familiales et domestiques lorsque les hommes migrent à la recherche de meilleures opportunités économiques. Les répercussions du changement climatique peuvent entraver considérablement la mobilité des femmes. Par exemple, les conditions de sécheresse peuvent contraindre les femmes à chercher de la nourriture, de l'eau et d'autres ressources essentielles dans des territoires inconnus, ce qui peut poser des défis et des risques considérables, en particulier pour celles qui voyagent seules. De plus, les catastrophes naturelles telles que la sécheresse peuvent nuire à l'accès des femmes à l'éducation et aux services de santé, ce qui peut porter atteinte à leur santé et à leur bien-être général tout en limitant leurs perspectives d'emploi. En outre, la sécheresse peut accroître la vulnérabilité des femmes, les rendant plus exposées à la violence, à l'exploitation et aux abus. Par exemple, des recherches indiquent que le changement climatique a un impact significatif sur les schémas de migration des femmes éthiopiennes vers l'Arabie saoudite. Les jeunes femmes issues des zones rurales d'Éthiopie sont de plus en plus poussées à explorer d'autres moyens de générer des revenus et d'assurer leur subsistance. La migration en tant que travailleuses domestiques vers le Moyen-Orient, en particulier l'Arabie saoudite, est apparue comme un choix incontournable pour ces femmes, leur offrant des perspectives de carrière et la possibilité d'aider financièrement leurs proches résidant dans leur pays d'origine. Cette décision est influencée par le manque d'opportunités économiques et la vulnérabilité accrue engendrée par le changement climatique.

La prise de conscience concernant les migrations liées au climat est limitée : Les résultats d'un questionnaire d'enquête auprès d'étudiants de Belgique, Grèce, Italie et Espagne indiquent une compréhension et une sensibilisation variées au changement climatique et à la migration parmi les étudiants, révélant des lacunes importantes dans de nombreux domaines. Un nombre considérable d'étudiants ont démontré une compréhension fondamentale du changement climatique, notamment en ce qui concerne ses impacts sur l'environnement et l'économie ; cependant, leur sensibilisation à la migration induite par le changement climatique est nettement plus faible. Bien que la majorité des étudiants reconnaissent l'importance de l'action climatique, une plus petite proportion perçoit la relation directe entre le changement climatique et la migration, soulignant un décalage dans l'association de ces deux questions vitales.

PREMIÈRE PARTIE - CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATION DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

CHAPITRE UN : APERÇU DE LA CORNE DE L'AFRIQUE

1.1 Introduction

Le terme Corne de l'Afrique désigne dans ce contexte les États de Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan et l'Ouganda, également appelés la région IGAD (voir figure 1). La région IGAD couvre une superficie de 5,2 millions de kilomètres carrés. Elle dispose d'environ 6 960 kilomètres de côtes le long de l'océan Indien, du golfe d'Aden, du golfe de Tadjourah et de la mer Rouge. De plus, la région partage un total de 6 910 kilomètres de frontières internationales avec l'Égypte, la Libye, le Tchad, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie.

Environ 70 % de la région IGAD est composée de terres arides et semi-arides (ASAL), qui reçoivent moins de 600 millimètres de pluie par an. Les autres zones présentent une grande diversité de climats et de paysages, notamment des hauts plateaux frais, des zones humides, des forêts tropicales humides et d'autres caractéristiques typiques des régions équatoriales. De plus, la région abrite divers écosystèmes et zones agroécologiques à des altitudes variables, allant de 150 mètres sous le niveau de la mer à Dalul à environ 4 600 mètres au-dessus du niveau de la mer au mont Kenya. Sur le plan socio-économique, la majorité des États membres de l'IGAD sont classés parmi les pays les moins avancés (PMA) du monde et présentent des taux de croissance économique et des groupes ethniques sociaux similaires de part et d'autre de leurs frontières.

Figure 1. 1 : Carte de la région de l'IGAD



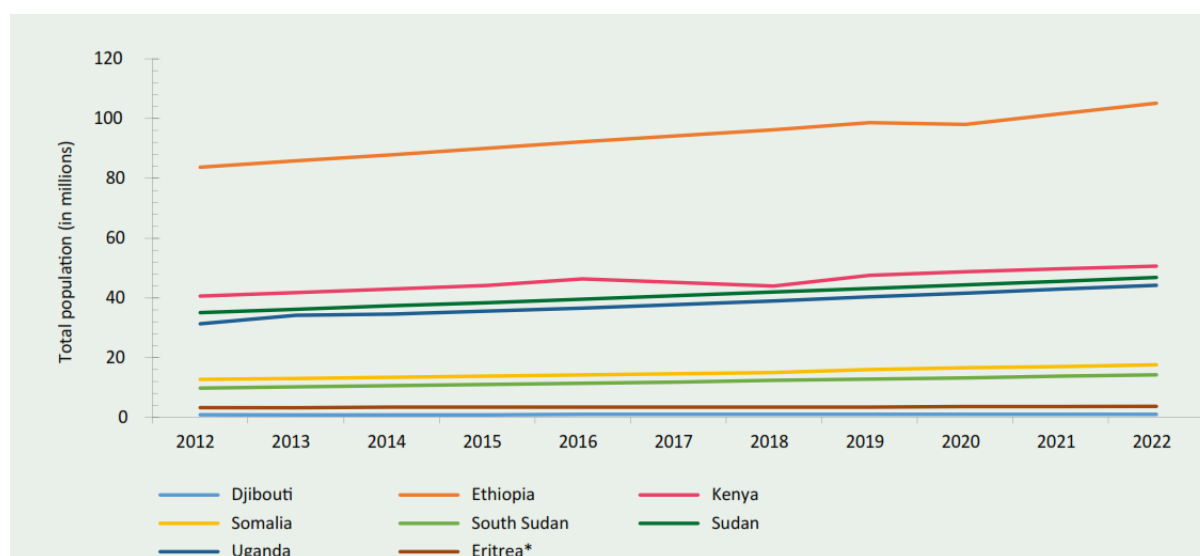
En termes d'utilisation des terres dans la région IGAD, les terres agricoles représentent 7 %, les forêts 19 % et les pâturages permanents 28 % de la superficie totale des terres. Les 46 % restants sont constitués de terres relativement improductives ou marginales. De plus, cette région est riche en ressources minérales étendues qui restent largement inexploitées. Un défi majeur pour optimiser le potentiel agricole de cette zone est la variabilité considérable des régimes de précipitations, tant spatiale que temporelle. De plus, la région IGAD connaît fréquemment des sécheresses et des périodes de sécheresse, ce qui en fait l'une des zones les plus vulnérables du

continent africain aux fluctuations climatiques. Cette situation souligne la nécessité de politiques et de programmes visant à renforcer les capacités techniques et de recherche de la région. La dégradation des terres et de l'environnement représente les menaces les plus critiques pour la région, affectant négativement la productivité agricole et le développement économique. Une telle dégradation conduit non seulement à l'insécurité alimentaire, à la famine et à la pauvreté, mais peut également exacerber les tensions sociales, économiques et politiques, entraînant potentiellement des conflits et des souffrances généralisées. Ainsi, pour un développement durable, la réduction de la pauvreté et une paix et sécurité durables dans la région, les États membres doivent élaborer des stratégies et travailler sans relâche à la gestion durable des ressources naturelles.

1.2 Démographie de la région

En 2012, la population totale de la région de l'IGAD s'élevait à 217 millions d'habitants. Elle n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie pour atteindre, selon les estimations, 283 millions d'habitants en 2022, soit une hausse de 20 % avec un taux de croissance annuel de 3,0 % (IGAD, 2023). La répartition de la population varie, l'Éthiopie étant le pays le plus peuplé de la région, avec 37 % de la population totale de l'IGAD, tandis que Djibouti détient la plus faible part de la population régionale, représentant environ 0,4 % de la population de la région. En 2022, le Soudan du Sud affichait le taux de croissance annuel le plus élevé, à 4,5 %, suivi de l'Ouganda et de la Somalie, avec des taux de croissance estimés respectivement à 4,1 % et 3,8 % (IGAD, 2023).

Figure 1. 2 : Évolution démographique dans les États membres de l'IGAD (en millions)



Source : IGAD Statistics, Facts and Figures 2023

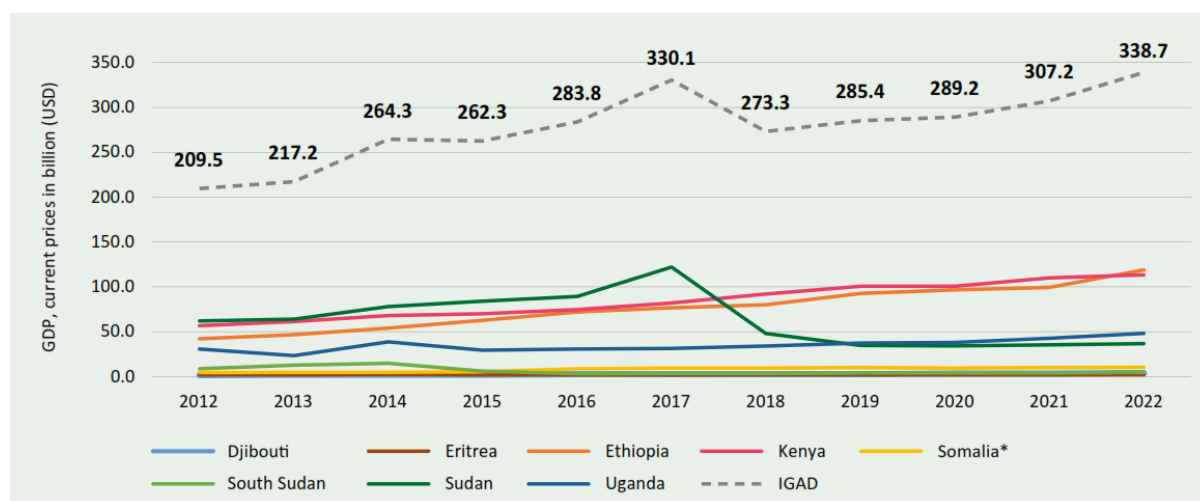
La densité de population moyenne dans la région IGAD est d'environ 30 personnes par km², avec des variations importantes parmi les États membres allant de 14,5 personnes par km² en Somalie à plus de 95 personnes par km² en Ouganda. Les différences dans la distribution de la population sont particulièrement évidentes dans les diverses zones écologiques. Par exemple, la région IGAD présente de vastes déserts avec une habitation humaine minimale, tandis que certaines zones rurales affichent de fortes densités de population, dépassant 600 individus par kilomètre carré. Les zones urbaines présentent également une densité significative, Nairobi abritant environ 4 509 individus par kilomètre carré, et Addis-Abeba atteignant encore plus avec 5 165 individus par kilomètre carré. Notamment, le profil démographique indique qu'environ 50 % de la population est composée de jeunes, ce qui représente une opportunité substantielle pour un développement économique durable, à condition que ces jeunes individus reçoivent une éducation et une formation adéquates. De plus, il existe une tendance significative à l'urbanisation au sein de la région IGAD, de nombreuses personnes provenant de zones rurales migrant vers les grands centres urbains à la recherche d'emploi et de meilleurs moyens de subsistance. Le taux d'urbanisation moyen dans la région est estimé à 4,1 %. Les capitales, notamment Addis-Abeba, Nairobi et Khartoum, ont chacune des populations dépassant trois millions. Cependant, la croissance rapide de ces centres urbains engendre des défis socio-économiques et environnementaux qui constituent des menaces persistantes pour la paix et la stabilité dans plusieurs pays de la région IGAD.

1.3 Économie de la région

En examinant les tendances des performances économiques de la région IGAD, on observe que la région enregistre récemment une hausse du PIB, ayant atteint un taux de croissance supérieur à 5 % sur la période de planification 2021-2025, bien qu'il soit inférieur à l'objectif de 7 % fixé par l'UA/ODD. Le secteur agricole reste le principal contributeur, représentant 31 % du PIB de la région en 2018, tout en générant 60 % des recettes d'exportation et en fournissant 80 % des opportunités d'emploi (IGAD, ND). L'économie de Djibouti est principalement axée sur les services, avec 60 % concentrés sur les services et installations portuaires. En revanche, l'économie du Soudan du Sud dépend fortement des revenus pétroliers, qui représentent 90 %, tandis que l'économie somalienne est significativement soutenue par l'élevage, contribuant à 40 %. Au Kenya, l'agriculture représentait 34 % du PIB, alors qu'en Éthiopie et en Ouganda, elle représentait respectivement 33 % et 24 %. Au Soudan du Sud, la contribution agricole était inférieure à 10 % pendant la période de planification. Malgré leurs structures économiques mixtes, le Kenya et l'Ouganda restent tous deux tributaires de l'agriculture (IGAD, ND).

La figure 1.3 ci-dessous indique les tendances du PIB aux prix courants dans la région IGAD. Le PIB aux prix courants représente la valeur totale aux prix courants des biens et services finals produits dans un pays au cours d'une période donnée, telle qu'une année. La croissance du PIB nominal (PIB aux prix courants) de l'IGAD s'est établie à 10,4 % en 2022, soit une hausse par rapport au chiffre précédent de 6,3 % enregistré en 2021. La croissance du PIB nominal traduit l'expansion des activités économiques au sein de l'IGAD et s'explique par une augmentation des quantités ou des prix. L'Éthiopie se distingue par une expansion significative de son PIB, qui est passé de 42,2 milliards de dollars en 2012 à 119 milliards de dollars en 2022, témoignant d'une économie robuste et en pleine expansion. Djibouti et l'Ouganda affichent également une croissance constante du PIB au fil des ans, reflétant des environnements économiques stables et des progrès réguliers. Cependant, certains pays comme l'Érythrée ont maintenu des chiffres de PIB relativement stables, ce qui indique la nécessité de stratégies ciblées pour stimuler la croissance. Le Soudan du Sud et le Soudan ont connu des fluctuations, probablement dues à des facteurs tels que l'instabilité politique, les défis économiques ou les variations dans la disponibilité des ressources.

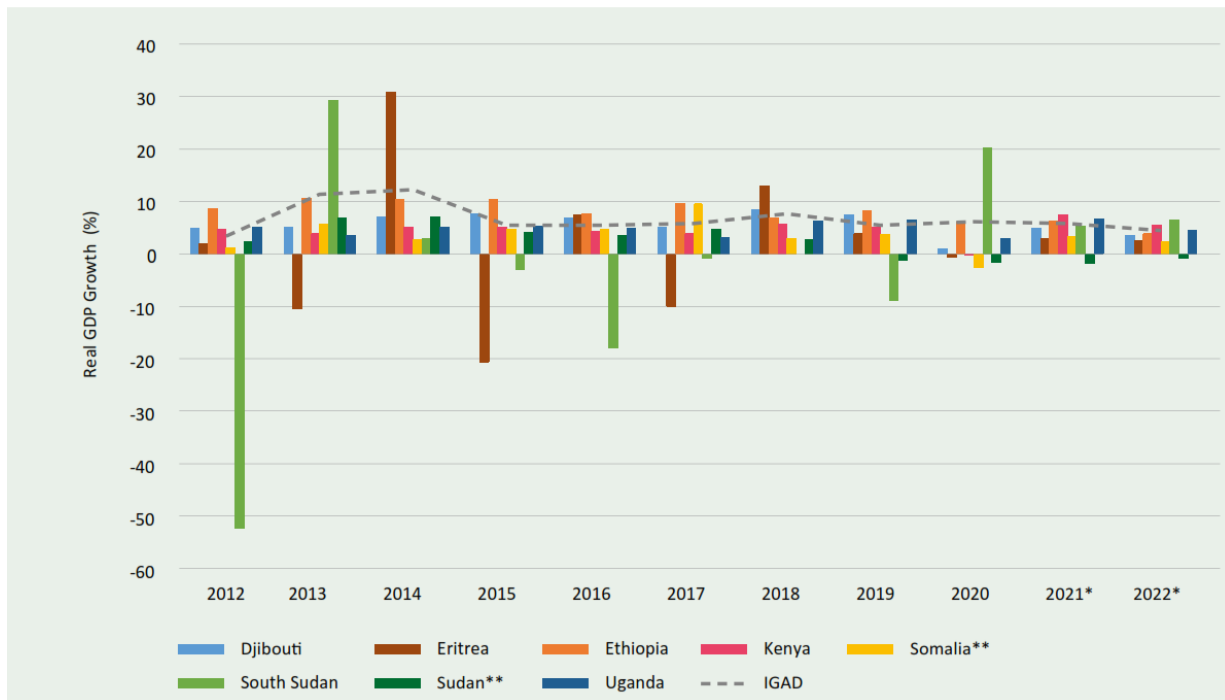
Figure 1.3 : Évolution du PIB aux prix courants dans la région de l'IGAD



Source : IGAD Statistics, Facts and Figures 2023

La figure 1.4 ci-dessous indique les tendances de la croissance du PIB réel dans la région IGAD. La croissance du PIB réel, également appelée croissance du PIB en volume, représente la valeur totale aux prix constants des biens et services finals. Le graphique montre qu'en 2022, le taux de croissance du PIB de l'IGAD a atteint son niveau le plus bas depuis 2012, principalement en raison de la crise économique mondiale provoquée par la pandémie. En conséquence, le Soudan a connu un ralentissement de sa croissance, enregistrant un taux négatif de -0,8 % parmi les huit États membres de l'IGAD. En revanche, le Soudan du Sud a enregistré le taux de croissance du PIB réel le plus élevé, estimé à 6,5 %, suivi de près par le Kenya avec un taux de croissance de 5,4 %.

Figure 1. 4 : Évolution du taux de croissance du PIB réel dans la région de l'IGAD (2012-2022)



Source : IGAD Statistics, Facts and Figures 2023

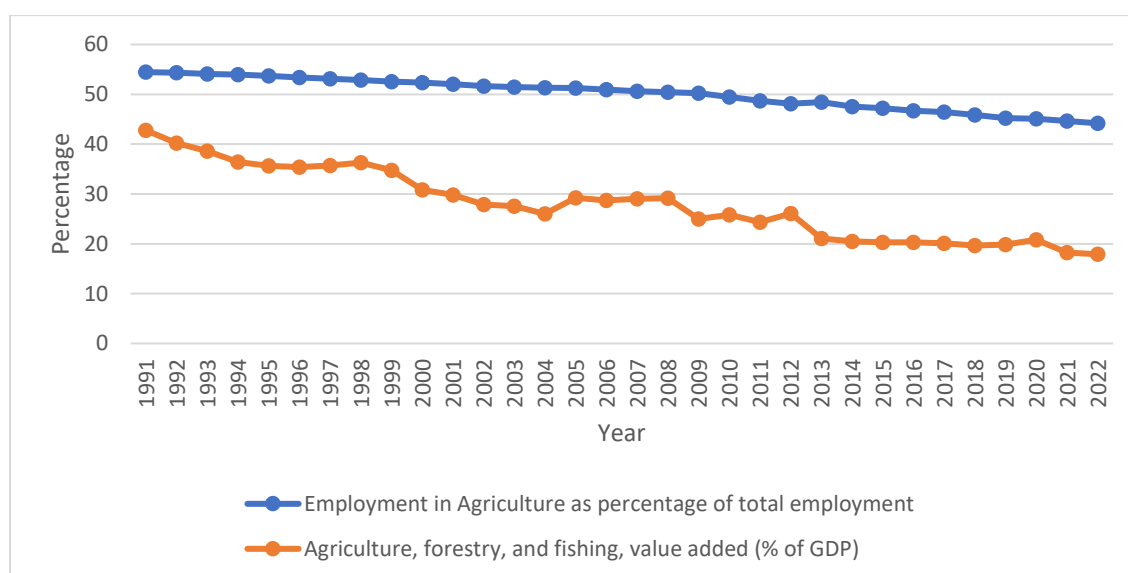
Dans l'ensemble, la région devrait connaître une hausse des niveaux de revenus grâce à ses perspectives économiques favorables, aux avancées en matière de gouvernance et à la croissance d'une classe moyenne. Néanmoins, les défis posés par le changement climatique et la dégradation de l'environnement, associés à une dépendance significative à l'agriculture et à l'élevage, rendent la région vulnérable aux sécheresses et aux inondations récurrentes. En conséquence, la zone rencontre fréquemment des perturbations économiques qui mettent en péril les moyens de subsistance et endangent des vies (FAO, 2019). La dépendance continue aux importations et à l'aide alimentaire persiste, tandis que les progrès dans les secteurs industriel et manufacturier sont minimes, ce qui exacerbe les taux élevés de chômage des jeunes. Depuis 2014, l'Indice de développement humain est largement resté inchangé ou a connu des déclinés dans certaines régions.

1.4 Agriculture et sécurité alimentaire dans la région IGAD

1.4.1 Agriculture

L'agriculture continue d'être un secteur pivot dans les économies de la plupart des États membres de l'IGAD. La figure ci-dessous indique les tendances de la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi total dans la région IGAD. Bien que la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB soit en baisse dans la région de l'IGAD, ce secteur reste un contributeur majeur. En moyenne, la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB de la région s'élevait à près de 18 % en 2022. La contribution du secteur est encore plus prononcée en termes de contribution à l'emploi. L'emploi dans l'agriculture représente en moyenne près de 50 % de l'emploi total dans la région. Cependant, les chiffres varient selon les pays. Parmi les pays de l'IGAD, l'agriculture joue le moindre rôle à Djibouti, contribuant seulement à 1,8 % du PIB et à 1,2 % de l'emploi total. La contribution du secteur est significative dans des pays comme l'Éthiopie, où le secteur contribue à près de 38 % du PIB, et en Ouganda où le secteur contribue à pas moins de 66 % de l'emploi total.

Figure 1. 1: Tendances de la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi dans la région IGAD



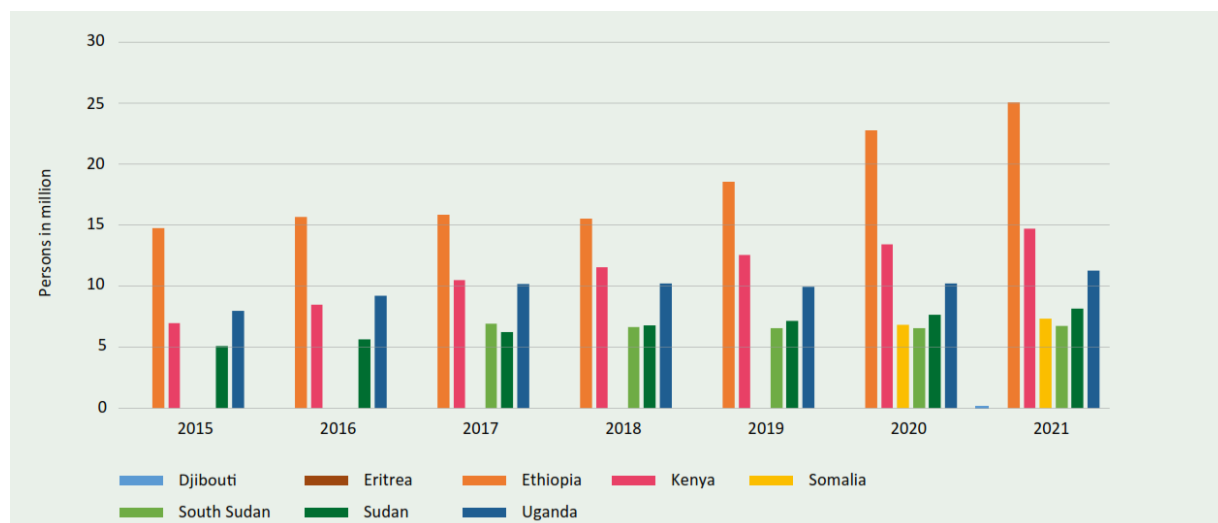
Source : Banque mondiale : Indicateurs du développement mondial

1.4.2 Insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire constitue un défi majeur dans la région de l'IGAD, touchant des millions de personnes chaque année. La demande alimentaire dans l'IGAD augmente rapidement en raison d'une forte croissance démographique. La disponibilité des denrées alimentaires est un facteur déterminant de la faim et de la malnutrition. De nombreux États membres de l'IGAD continuent de dépendre de l'agriculture de subsistance, ce qui pourrait annoncer une crise imminente d'insécurité alimentaire. Divers facteurs ont contribué à l'aggravation de l'insécurité alimentaire dans ces États, notamment les obstacles économiques à l'accès à la nourriture (tels que la pauvreté), l'instabilité politique, les sécheresses récurrentes, la hausse des prix des denrées alimentaires et les catastrophes naturelles comme les glissements de terrain et les inondations, ainsi que les pandémies. Le graphique ci-joint

illustre le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire par pays depuis 2015. En 2021, l'Éthiopie comptait le plus grand nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire, estimé à 25,3 millions, suivie du Kenya avec 14,8 millions, tandis que le Soudan du Sud affichait le chiffre le plus bas, avec environ 6,8 millions.

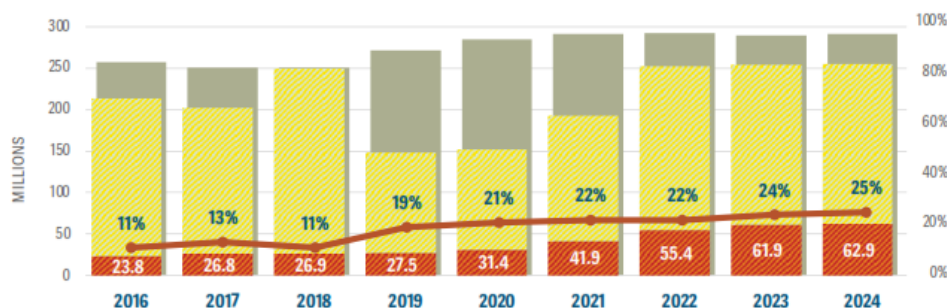
Figure 1. 6 : Évolution de la situation de sécurité alimentaire grave dans la région de l'IGAD, par pays



Source: IGAD, 2023: IGAD Statistics, Facts and Figures 2023

En examinant l'insécurité alimentaire au niveau régional, la figure 1.7 révèle que les taux d'insécurité alimentaire aiguë élevée dans la région IGAD sont restés relativement constants jusqu'en 2019. Cependant, la combinaison de divers chocs a conduit à une escalade significative de l'ampleur et de la gravité des crises alimentaires dans la région. Après une période de stabilité de 2016 à 2019, le nombre de personnes connaissant des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë dans la région IGAD a augmenté à partir de 2020, avec une hausse de plus de 10 millions de personnes chaque année jusqu'en 2022, et une hausse supplémentaire de plus de 6 millions entre 2022 et 2023. Les projections pour 2024 indiquent qu'il y aura une augmentation d'un million de personnes supplémentaires en Classification intégrée de la phase de sécurité alimentaire (IPC Phase 3 ou plus) par rapport à 2023.

Figure 1. 2: Nombre de personnes et part de la population analysée confrontée à un niveau élevé d'insécurité alimentaire aiguë, 2016-2024



Seven countries were analysed in all years except 2019, when only six were covered.

Source: IPC TWGs; FEWS NET (Ethiopia and Uganda).

1+2 - None/Minimal + Stressed 3+ - Crisis or worse Share of analysed population in 3+ - Crisis or worse Total population

1.5 Changement climatique

Tableau 1.1 : Température moyenne à la surface dans la région de l'IGAD pour la période 2012-2024

État membre / Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Djibouti	-	1.23	1.09	1.59	1.35	1.81	1.42	1.47	1.53	1.13	1.55
Eritrea	1.48	1.19	0.99	1.81	0.99	1.31	0.98	0.91	-	1.49	0.53
Ethiopia	1.10	1.23	1.19	1.44	1.53	1.50	0.99	1.32	1.34	1.52	1.46
Kenya	1.03	0.93	1.02	1.16	1.24	1.50	0.68	1.62	1.34	1.42	1.28
Somalia	0.98	1.09	1.12	1.47	1.29	1.62	0.71	1.53	1.72	1.53	1.45
South Sudan	1.25	1.33	0.97	1.14	1.29	1.30	1.19	1.00	0.69	1.17	0.98
Sudan	1.03	1.15	0.95	1.50	1.17	1.21	1.23	0.88	0.46	1.24	0.77
Uganda	1.12	1.06	1.14	1.16	1.26	1.74	1.10	1.62	1.24	1.50	1.42
IGAD	0.94	1.21	1.10	1.52	1.33	1.60	1.16	1.44	1.08	1.45	1.35

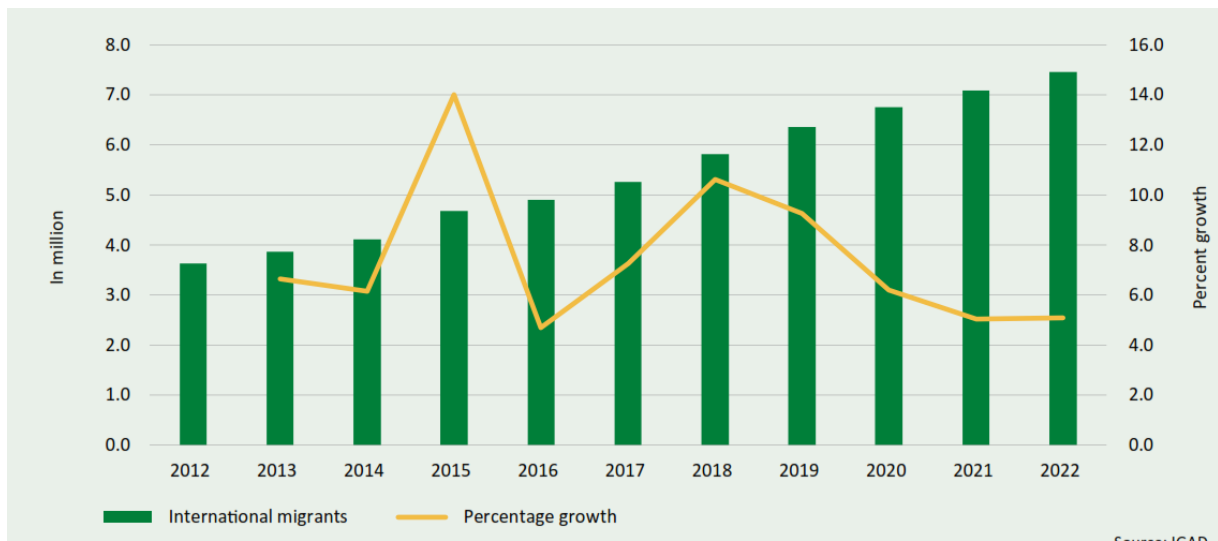
Source : IGAD Statistics, Facts and Figures 2023

Le tableau présenté ci-dessous représente les tendances des températures de surface dans la région IGAD. Depuis 2012, la température de surface moyenne dans l'IGAD a augmenté de 0,41°C. Les activités humaines ont été les principaux contributeurs au réchauffement climatique pendant cette période, les émissions de gaz à effet de serre étant un facteur manifeste de ce phénomène. Des changements notables ont été observés dans les températures et les régimes météorologiques parmi les États membres de l'IGAD depuis 2012. À Djibouti, l'indicateur a affiché des valeurs variables au fil des années. L'Érythrée a connu des fluctuations significatives, notamment une baisse marquée en 2020. L'Éthiopie affiche généralement un niveau modéré de l'indicateur, atteignant ses points les plus élevés en 2016 et 2021. Les valeurs du Kenya fluctuent également mais indiquent une tendance générale à la hausse. La Somalie a montré une variabilité, avec des pics en 2012 et 2020. Les valeurs du Soudan du Sud ont beaucoup varié, notamment une baisse significative en 2020. Les valeurs du Soudan ont également fluctué, avec une diminution notable en 2020. Les valeurs de l'Ouganda montrent une variabilité mais reflètent une tendance globale à la hausse. La région IGAD dans son ensemble présente des fluctuations, avec des pics notables en 2017 et 2021.

1.6 Migration

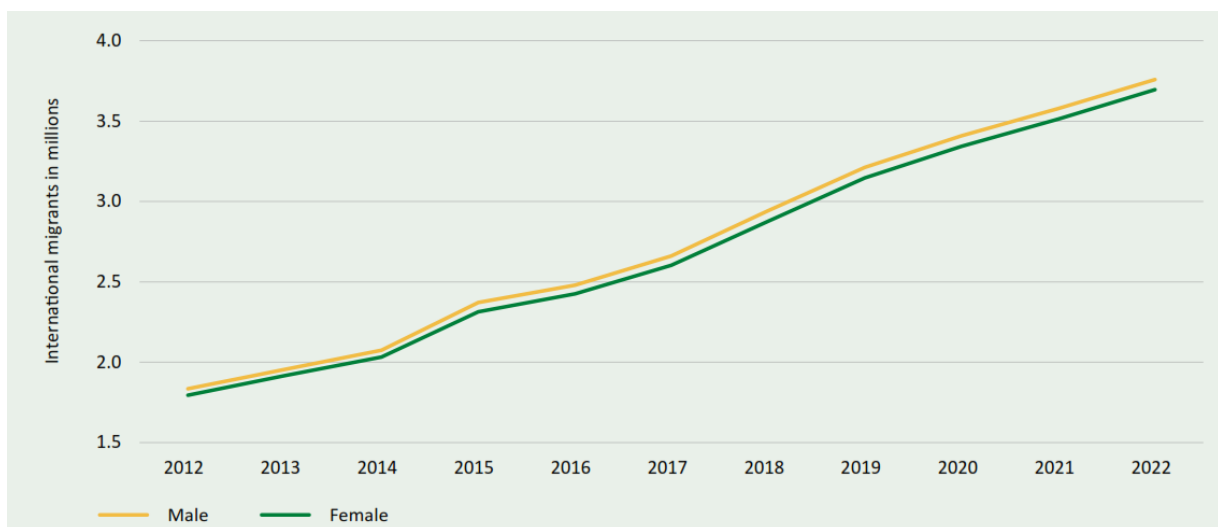
Le nombre de migrants internationaux dans la région IGAD a augmenté au fil des années, passant de 3,6 millions de migrants enregistrés en 2012 à 7,5 millions en 2022 (voir figure 1.8). Cela représente une augmentation de 108,3 %, correspondant à un taux de croissance annuel de 7,4 %. Au fil des années, la région IGAD a enregistré une augmentation régulière des migrants internationaux masculins et féminins. Le nombre de migrants internationaux masculins et féminins était approximativement égal dans la région IGAD, bien que les migrants masculins aient légèrement dominé à 3,8 millions (50,7 %) contre les migrants féminins à 3,7 millions (49,3 %) en 2022 (voir figure 1.9). Ces tendances signifient une augmentation des mouvements migratoires au sein de la région IGAD, nécessitant ainsi une meilleure gouvernance migratoire pour le développement socio-économique et la gestion des questions migratoires.

Figure 1. 8 : Évolution des flux migratoires internationaux en provenance de la région de l'IGAD



Source : IGAD Statistics, Facts and Figures 2023

Figure 1. 9 : Comparaison entre les migrants internationaux de sexe masculin et féminin originaires de la région de l'IGAD



Source : IGAD Statistics, Facts and Figures 2023

CHAPITRE DEUX : LIENS CHANGEMENT CLIMATIQUE, MIGRATION ET CONFLIT

2.1 Introduction

Il existe une discussion académique considérable sur les relations complexes entre le changement climatique, le conflit et la migration (CCM), soulignant la nécessité de stratégies innovantes pour améliorer la compréhension collective et combler les points de vue divergents (Solow, 2013). Ces interconnexions peuvent être décrites comme un nexus, où chaque élément est interconnecté individuellement et collectivement. Un nombre croissant de décideurs politiques et de médias reconnaissent le climat comme une question de sécurité. Néanmoins, malgré l'inquiétude croissante et l'accent mis sur la relation entre le changement climatique et le conflit, il subsiste une ambiguïté sur les voies qui relient le changement climatique à la migration et ensuite au conflit.

Cette ambiguïté est en partie due à la complexité inhérente des prévisions climatiques. De plus, elle est aggravée par les difficultés à prédire avec précision la croissance et les mouvements de population, à reconnaître le déclenchement des conflits et à évaluer le rôle du climat et de la migration comme facteurs influençant les conflits par rapport à d'autres éléments stabilisateurs ou déstabilisateurs. Malgré ces défis et les incertitudes associées, les répercussions potentielles sont si importantes qu'il est crucial de développer une compréhension plus globale des interactions entre le CCM.

2.2 Changement climatique et migration

L'une des motivations de la recherche sur le CCM est l'aspiration à mieux comprendre comment le climat, en particulier le changement climatique, affectera les populations humaines. La relation entre le changement climatique et la migration — que le conflit serve ou non de facteur médiateur — n'est pas déterministe. Elle est plutôt influencée par une variété d'éléments, notamment la vulnérabilité des individus et de la région spécifique concernée (Perch-Nielson et al., 2008). Il est également crucial de souligner que l'arrivée de migrants dans un pays d'accueil n'est pas nécessairement préjudiciable ; en fait, dans de nombreux cas, les communautés migrantes contribuent positivement à l'économie et au bien-être général de la nation d'accueil (d'Albis et al., 2018 ; Gaskell, 2019). Par conséquent, il est essentiel de créer une compréhension plus globale et intégrée de la façon dont ces trois éléments interagissent, dans le but d'explorer comment les méthodes quantitatives peuvent faciliter une approche plus proactive et prospective de la migration climatique, plutôt que simplement réactive.

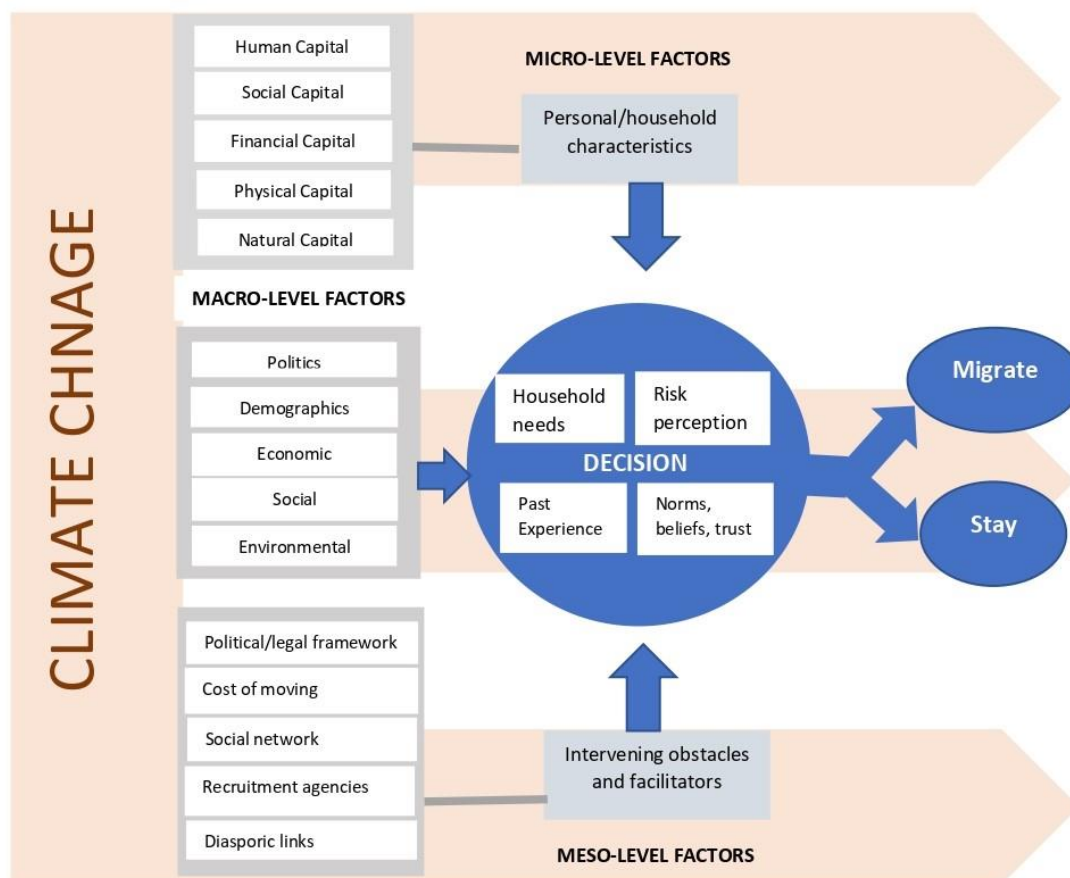
La décision de migrer est une question aux multiples facettes. Les facteurs qui influencent ce choix évoluent au fil du temps et varient d'un individu à l'autre ainsi qu'au sein des familles élargies. Le changement climatique complique encore davantage le choix déjà difficile de rester chez soi ou de partir. La variabilité du climat et ses changements font peser des risques importants sur les systèmes environnementaux et humains, se manifestant par des phénomènes extrêmes tels que les sécheresses, les vagues de chaleur, les inondations, les tempêtes et les feux de forêt, ainsi que par des impacts progressifs comme la modification des régimes pluviométriques, l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la salinité et la baisse de la fertilité des sols, entre autres. De tels événements peuvent entraîner des déplacements de population, les individus étant contraints de se déplacer en raison des

dommages subis ou de la perte de leurs terres et de leurs biens. Néanmoins, un débat est en cours quant à la manière précise dont le changement climatique influencera les migrations et dans quelle mesure il constitue un facteur déterminant dans la décision de migrer.

Les individus peuvent choisir de migrer comme stratégie pour maintenir leurs moyens de subsistance lorsque le changement climatique affecte des facteurs critiques tels que l'économie, l'environnement et le paysage politique de leurs régions. L'influence du changement climatique est la plus prononcée sur les éléments macro, en particulier par les voies économiques, mais elle affecte également des variables à tous les trois niveaux. Il peut servir de facteur d'attraction ou de répulsion en modifiant l'attrait relatif de différents endroits. De plus, il peut modifier les obstacles ou les facilitateurs de la migration, ainsi que l'accessibilité de diverses zones, ou il peut avoir un impact sur les ressources de subsistance disponibles pour les individus et les familles.

La figure ci-jointe, adaptée de Rigaud et al. (2018), illustre la manière dont le changement climatique influence la décision des ménages de migrer ou de rester sur leur lieu de résidence actuel. Les moyens de subsistance dépendent de l'accès à divers types de capital, dont la quantité et la qualité varient selon la région géographique et les systèmes de subsistance. Scoones (1998), cité par Rigaud et al. (2018), classe le capital de subsistance en quatre catégories : naturel (biens et services écologiques), économique ou financier, humain (compétences, connaissances, santé physique et aptitudes) et social (avantages et opportunités découlant des relations sociales).

Figure 2. 1: Modèle prospectif adapté pour illustrer le changement climatique, les moyens de subsistance et le comportement migratoire des ménages



Source : Rigaud et al. (2018)

Le changement climatique peut affecter les moyens de subsistance directement et indirectement, souvent simultanément. Si les conséquences physiques immédiates du changement climatique peuvent être les plus apparentes, les effets indirects moins visibles peuvent être tout aussi néfastes. Le changement climatique orientera les schémas migratoires par l'augmentation des températures et des sécheresses, qui affecteront négativement la production agricole et la disponibilité en eau ; la montée des eaux qui rendra les régions côtières et les nations insulaires inhabitables ; la fréquence et la gravité croissantes des catastrophes naturelles ; et la compétition pour les ressources naturelles, qui peut exacerber les facteurs de conflit.

Un effet significatif du changement climatique sur la migration interne dans des zones comme la Corne de l'Afrique est lié à la disponibilité de l'eau, à la productivité agricole, à la montée des eaux et aux ondes de tempête. La recherche indique que la pénurie d'eau et la diminution des rendements agricoles, associées à la montée des eaux, posent des défis substantiels pour les nations à faibles revenus, servant de facteurs clés qui alimentent la migration (Henry, Schoumaker et Beauchemin 2004 ; Feng, Krueger et Oppenheimer 2010 ; Nawrotzki, Riosmena et Hunter 2013 ; cités dans Rigaud et al. 2018). Les pénuries d'eau peuvent également avoir des répercussions économiques plus larges, amenant les ménages à réduire leurs dépenses et incitant les secteurs de transformation agricole et d'autres entreprises à réduire leurs activités. Il existe peu de preuves concernant les effets sur les régions qui pourraient connaître une augmentation des précipitations au fil du temps. Dans de tels cas, les ménages pourraient relocaliser un ou plusieurs membres vers des zones urbaines ou d'autres zones rurales à la recherche de moyens de subsistance alternatifs, ou ils pourraient complètement abandonner l'agriculture et d'autres activités rurales, similaire aux tendances observées dans des nations à urbanisation rapide comme la Chine. La littérature existante suggère que les événements météorologiques extrêmes sont plus susceptibles de provoquer un déplacement temporaire plutôt qu'une migration à long terme (Kälin 2010 ; Black et al. 2011 ; Brzoska et Fröhlich 2015, cités dans Rigaud et al. 2018).

La dégradation des sols, associée à la sécheresse et à des pratiques agricoles non durables, a été mise en relation avec des taux de migration variables. Gray (2011) a observé qu'au Kenya, une aggravation de la dégradation des sols avait entraîné une augmentation de la migration de main-d'œuvre à court terme, ce qui indique que les individus recourent souvent à la migration comme stratégie de diversification de leurs revenus. À l'inverse, Gray a constaté qu'en Ouganda, une baisse de la qualité des sols avait légèrement réduit les taux globaux de migration. Cette baisse a entravé la capacité des ménages à financer l'envoi de migrants permanents non saisonniers (Gray, 2011). En Ouganda, ces personnes peuvent représenter une « population piégée », car leurs ressources financières limitées restreignent leur capacité à migrer (Foresight, 2011). Ces groupes sont particulièrement vulnérables, car leur manque de ressources financières rend non seulement la migration moins envisageable, mais entrave également leurs chances de s'adapter avec succès (Foresight, 2011). Les conclusions contrastées de cette recherche soulignent que la relation entre les changements environnementaux et la migration n'est pas simple ; elle est plutôt influencée par divers facteurs, dont le revenu. Par conséquent, pour comprendre l'impact des changements environnementaux sur la migration, il est nécessaire d'examiner attentivement le contexte local spécifique qui entoure les décisions de migration.

Les inondations, souvent provoquées par de violentes tempêtes, peuvent entraîner une augmentation des mouvements migratoires. Les travaux de Mallick et Vogt (2012) ont montré que les taux de migration avaient fortement augmenté parmi les groupes socio-économiques défavorisés au Bangladesh à la suite du cyclone Aila. Cette augmentation était principalement due à la nécessité de diversifier les sources de revenus et aux difficultés rencontrées pour reconstruire les biens perdus ou endommagés (Mallick et Vogt, 2012). Ces résultats concordent avec la littérature existante sur la sécheresse, qui suggère que les niveaux de revenus influencent considérablement les décisions de migration pendant

ou après les crises environnementales. À l'inverse, une analyse des schémas migratoires en réponse aux catastrophes naturelles aux États-Unis dans les années 1920 et 1930 a révélé que les inondations n'étaient pas corrélées à une augmentation de l'émigration (Boustan et al., 2012). Cette absence de migration peut être attribuée aux efforts publics d'atténuation des catastrophes, tels que les initiatives de reconstruction et le renforcement des protections dans les régions sujettes aux inondations (Boustan et al., 2012). Cela implique que l'aide gouvernementale peut effectivement contrebalancer d'autres facteurs influençant la migration. De même, la migration est restée relativement faible après le tsunami de l'océan Indien en 2004 (Tacoli, 2009), probablement en raison de réponses humanitaires rapides. La même année, l'ouragan Ivan a causé d'importants dégâts à 89 % des logements à la Grenade, mais près de 60 % de ces maisons ont été restaurées à leur état d'avant l'ouragan en l'espace d'un an (Banque mondiale, 2005). Cela indique une migration à long terme minimale, en partie grâce au soutien du gouvernement et des donateurs pour les efforts de reconstruction (Banque mondiale, 2005). Les sections suivantes exploreront davantage les impacts de la stabilité politique et des conditions économiques.

La littérature existante sur le climat et la migration s'est principalement concentrée sur les effets des sécheresses et des inondations. En revanche, il y a eu beaucoup moins d'investigation sur la façon dont les extrêmes de température et les incendies de forêt servent de catalyseurs pour la migration. Dans le Pakistan rural, la recherche indique que le stress thermique corrèle avec une hausse plus substantielle de la migration à long terme par rapport aux inondations (Muller, 2014). Ce phénomène peut découler de l'aide d'urgence relativement limitée fournie après les événements de chaleur, contrairement aux réponses plus robustes aux inondations (Muller, 2014). De plus, les incendies de forêt ont été associés à une probabilité accrue d'intentions de migration (Nawrotzki et al., 2014). Bien que la plupart des migrations après les incendies tendent à être temporaires, similaires aux schémas observés après d'autres catastrophes naturelles, les chercheurs ont noté que, contrairement aux situations après les inondations et les sécheresses, il n'y a pas de variation significative dans les intentions de migration parmi différents groupes socio-économiques après les incendies de forêt (Nawrotzki et al., 2014 ; Foresight, 2011). Malgré ces résultats convaincants, il reste un manque notable de recherche explorant les mécanismes spécifiques par lesquels ces événements extrêmes peuvent influencer la migration dans le contexte du changement climatique.

Alors que le changement climatique continue d'exercer son influence aux côtés d'autres facteurs de stress tels que la déforestation, la dégradation des terres et la perte de biodiversité, les schémas migratoires devraient évoluer dans divers écosystèmes. Dans les régions arides, une augmentation de la migration de main-d'œuvre et des mouvements ruraux-urbains est anticipée, avec des événements extrêmes susceptibles d'alimenter davantage la migration en situation de détresse. Dans les zones de forêts tropicales et tempérées, des schémas migratoires dynamiques devraient émerger dans les régions frontalières des forêts, ainsi que des taux croissants de migration de main-d'œuvre de jeunes adultes provenant de zones agricoles plus établies. Dans les zones côtières, d'ici le milieu du siècle, il pourrait y avoir une hausse de la migration temporaire et permanente rural-urbaine, ainsi que des déplacements depuis les petits atolls et les bords côtiers des deltas en raison de l'érosion et de la salinisation.

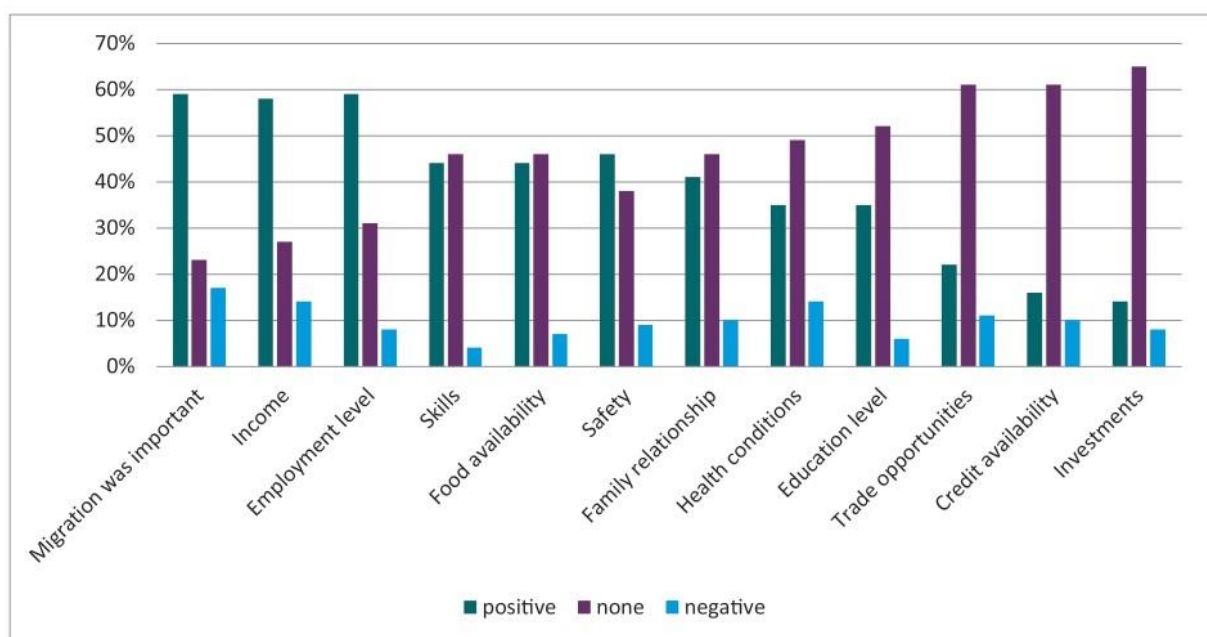
2.3 Impacts de la migration sur les personnes et les territoires

Les conséquences de la migration dépendent des circonstances qui entourent les déplacements des personnes (PNUD 2009). Les conditions climatiques extrêmes compromettent les moyens de subsistance et les biens des ménages (Zomers et al. 2016 ; Warner et Van der Geest 2013), réduisant ainsi les ressources nécessaires à une intégration réussie dans leur nouveau lieu de vie. Hugo (2009)

avance que les personnes déplacées sont souvent confrontées à des difficultés d'adaptation à leur nouvel environnement en raison de divers facteurs, notamment le caractère soudain de leur déplacement, leur bien-être émotionnel et le caractère inconnu de leur nouveau cadre de vie. Ceux qui disposent de capacités accrues — et donc d'une plus grande flexibilité pour choisir quand et où migrer — ont tendance à bénéficier de meilleures conditions économiques après la migration. Harttgen et Klasen (2009) ont découvert que dans 14 des 16 pays en développement étudiés, l'indice de développement humain était plus élevé chez les migrants internes que chez les non-migrants. Une étude de la Banque mondiale (2017) révèle que les migrants transfrontaliers passant de pays à faible revenu vers des pays à revenu élevé voient, en moyenne, leur revenu multiplié par 15, leur taux de scolarisation doubler et la mortalité infantile diminuer de 16 fois. L'accès à des services de santé de meilleure qualité, à une eau de meilleure qualité et à de meilleures conditions d'assainissement sur le lieu de destination, ainsi qu'une durée de séjour prolongée, peuvent améliorer considérablement l'état de santé des migrants (PNUD 2009 ; Yabiku et al., 2009) se déplaçant vers des zones urbaines avec un accès amélioré aux services de santé ont de meilleures perspectives de survie par rapport aux habitants ruraux, bien que leurs résultats de santé restent inférieurs à ceux des non-migrants urbains (PNUD 2009).

Dans l'ensemble, la migration tend à produire des effets positifs pour les ménages dans les zones d'origine, bien que ces avantages ne soient pas partagés équitablement. Les participants aux enquêtes menées dans le cadre de l'initiative « Migration, Environnement et Changement climatique : Données pour l'action politique » (MECLEP), dirigée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en collaboration avec six universités, indiquent généralement que la migration a des effets positifs ou neutres sur l'économie des ménages. Seul un pourcentage minime de personnes interrogées estime que la migration a des conséquences négatives pour leur ménage.

Figure 2. 2 : Impact perçu de la migration sur les ménages



Source: Rigaud, et al. (2018)

2.4 Le changement climatique et/ou la variabilité climatique sont-ils un moteur de la mobilité humaine ?

La mobilité est un phénomène aux causes multiples, dont les catalyseurs sont souvent appelés « facteurs déterminants ». Burrows et Kinney (2016), cités dans Savelli et al. (2022), résument les cinq principaux types de facteurs comme suit : les facteurs « d'expulsion » qui poussent les migrants à quitter un lieu ; les facteurs « d'attraction » qui attirent les migrants vers un lieu ; les facteurs liés aux réseaux qui encouragent ou découragent la migration entre deux lieux ; les cadres politiques qui facilitent ou compliquent la migration en général ; et la psychologie personnelle des migrants individuels. Ces facteurs sont souvent subdivisés en dimensions économiques, politiques, sociales, environnementales et démographiques, qui peuvent être étroitement liées et sont à leur tour filtrées par des structures institutionnelles plus larges (sociales, politiques et économiques) (Black et al., 2011 ; Brzoska et Fröhlich, 2016).

La mobilité ayant des causes multiples, il est difficile de désigner un facteur unique comme étant la principale cause d'un cas particulier (Borderon et al., 2019). Cependant, le sixième rapport d'évaluation du GIEC (GIEC AR6) affirme avec un haut degré de confiance qu'il existe un large consensus et des preuves solides selon lesquels « les conditions, les événements et la variabilité climatiques sont des facteurs importants de migration et de déplacement [...] les réponses migratoires à des aléas climatiques spécifiques étant fortement influencées par des processus économiques, sociaux, politiques et démographiques » (Cissé et al., 2022). Il est néanmoins important de reconnaître que, lorsqu'on leur demande les raisons de leur migration, les individus citent le plus souvent des facteurs sociaux ou économiques, les facteurs climatiques ou environnementaux étant rarement présentés comme un facteur principal (Risi et Null, 2016 ; Black et al., 2011). Les décisions qui s'appuient en apparence sur des motifs socio-économiques ont souvent pour fondement des facteurs climatiques difficiles à identifier et à articuler. Compte tenu de la complexité et de l'opacité inhérentes au processus décisionnel d'un individu, les chercheurs se tournent de plus en plus vers des méthodologies systémiques qui prennent en compte une grande variété de facteurs d'attraction et de répulsion afin de répondre de manière empirique à la question de savoir pourquoi et quand les individus choisissent de migrer. Black et al. ont proposé un cadre pour caractériser « l'éventail des facteurs qui pourraient affecter le volume, la direction et la fréquence des mouvements migratoires, ainsi que les différents niveaux d'analyse auxquels la migration pourrait être considérée » (Black, et al., 2011). En plus des facteurs démographiques, économiques, politiques et sociaux de la migration, l'environnement naturel apparaît à la fois comme un facteur primaire et indirect, qui, dans cette dernière capacité, peut amplifier l'influence de facteurs plus fondamentaux dans le processus de prise de décision. En plus de ces facteurs structurels, l'agentivité individuelle est reconnue à travers l'impact que les caractéristiques personnelles et ménagères ainsi que les facilitateurs et obstacles structurels peuvent exercer sur les individus aux niveaux micro et méso, respectivement.

Les risques climatiques peuvent être classés soit en catastrophes naturelles soudaines, soit en menaces à évolution plus lente (Naik, 2009). Les catastrophes naturelles sont généralement définies comme des événements de grande ampleur qui touchent très rapidement un très grand nombre de personnes ; les tempêtes tropicales, les ouragans, les cyclones, les inondations, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques en sont les exemples les plus courants (Naik, 2009). Compte tenu de la rapidité, de l'ampleur et de la dévastation qu'elles occasionnent, les catastrophes elles-mêmes constituent le principal facteur « d'expulsion » dans les déplacements liés aux catastrophes (Curtis, et al., 2015). Si la

forme des flux migratoires liés aux catastrophes varie, les déplacements qui en résultent ont tendance à être temporaires, les personnes touchées rentrant souvent chez elles une fois le danger écarté, et s'étendent sur des distances relativement courtes à l'intérieur des frontières nationales. Entre 2010 et 2020, on estime que les événements météorologiques ont provoqué en moyenne 21,5 millions de nouveaux déplacements chaque année, soit plus du double du nombre de déplacements causés par les conflits et la violence (HCR, 2021). Avec l'intensification du changement climatique et de la variabilité climatique, qui rendent les catastrophes naturelles à la fois plus graves et plus fréquentes, les migrations et les déplacements liés aux catastrophes devraient augmenter au cours des prochaines décennies (Clement, et al., 2021).

La migration induite par les risques climatiques à évolution lente tend à être un phénomène plus complexe que le déplacement lié aux catastrophes. Les risques à évolution lente se produisent sur de longues périodes et sont typifiés par la dégradation des services écosystémiques, l'augmentation des températures, l'évolution des régimes de précipitations, des précipitations irrégulières, une sécheresse prolongée, des épidémies de ravageurs et de maladies, la montée des eaux, la salinisation des sources d'eau douce et la désertification. Les risques climatiques à évolution lente sont susceptibles d'interagir avec d'autres facteurs sociaux, économiques et politiques plus primaires pour pousser les individus hors de leurs foyers — par exemple, lorsque les cultures échouent en raison de la sécheresse, réduisant les revenus et favorisant la migration pour de nouvelles opportunités de subsistance (Black, et al., 2011 ; Naik, 2009). Compte tenu de la vitesse plus lente du risque imminent, les individus peuvent être plus agentifs dans le choix de leur destination, qui est souvent sélectionnée selon les réseaux sociaux ou les opportunités économiques, mais limitée par les obstacles financiers, les frontières géographiques et les régimes frontaliers (Czaika et De Haas, 2013). Ces flux migratoires liés au climat prennent une grande variété de formes, notamment la migration circulaire ou saisonnière, les mouvements à court et long terme, et les mouvements à grande échelle qui s'accumulent lentement pour gagner de la vitesse lorsque des conditions climatiques défavorables coïncident avec d'autres conditions socio-économiques défavorables (Naik, 2009).

Bien que les recherches sur le rôle spécifique que jouent les facteurs d'attraction environnementaux dans l'attraction des migrants vers des zones aux conditions climatiques favorables soient rares (Selby et Daoust, 2021), dans les zones rurales où la productivité agricole est en déclin, la migration vers d'autres zones rurales ou urbaines offrant davantage de possibilités de subsistance constitue une stratégie d'adaptation courante pour les ménages vulnérables au changement climatique (Clement et al., 2021). La présence de réseaux sociaux dans les zones de destination ou l'existence de « corridors » migratoires établis, le long desquels la migration est un phénomène régulier, peut habituer à l'idée de la migration, augmentant ainsi encore davantage sa probabilité (Nawrotzki et al., 2015). Les accords de recrutement de main-d'œuvre qui encouragent les déplacements d'un pays à l'autre peuvent faciliter davantage la migration internationale de main-d'œuvre, bien que les plus vulnérables ne soient souvent pas en mesure de se permettre de telles opportunités. Bien que la migration liée aux risques climatiques à évolution lente puisse prendre plusieurs formes (généralement rurale-urbaine, intra-rurale ou internationale), elle est principalement interne, relativement locale, et s'inscrit dans les processus existants de migration et de développement tels que l'urbanisation ou l'industrialisation en cours. Une migration climatique temporaire est également possible ; elle peut être soit de courte durée (saisonnière, circulaire), soit de plus longue durée, s'étendant par exemple sur plusieurs années avant le retour (cycle de vie) (Joarder et Miller, 2013).

La première réaction des communautés confrontées à des risques climatiques à évolution lente consiste souvent à s'adapter sur place (McLeman, 2018). Cependant, à mesure que les conditions environnementales se détériorent, l'efficacité des stratégies d'adaptation diminue, ce qui nécessite des

changements importants dans la manière dont les ressources naturelles sont utilisées et les moyens de subsistance assurés (McLeman, 2018). Une fois que l'adaptation sur place ne sera plus efficace, l'exode rural risque de s'intensifier à mesure que les conditions se détériorent (McLeman et al., 2021). Cependant, la relation entre la dégradation de l'environnement local et l'exode rural n'est pas linéaire et dépend de seuils propres à chaque lieu qui influencent les décisions des ménages en matière de mobilité. La détérioration des conditions environnementales peut initialement favoriser l'émigration, mais, passé un certain point, elle rendra les flux migratoires sporadiques avant de limiter sévèrement la mobilité en piégeant les populations sur place (Jacobson et al., 2019). Si les conditions continuent de se détériorer au point que les conditions climatiques rendent finalement l'environnement local inhospitalier, l'émigration reprendra probablement en masse (McLeman, 2018). Ce cycle recommence dans les zones de destination, car le risque est un facteur omniprésent que les ménages vulnérables contrebalancent par différentes stratégies d'adaptation, y compris la mobilité.

Face aux menaces environnementales liées au climat, la capacité d'adaptation d'un ménage jouera un rôle crucial dans la décision de rester sur place ou de migrer. Si la migration peut en soi constituer une stratégie d'adaptation, d'autres mesures (telles que la diversification des cultures ou l'adoption de pratiques agricoles intelligentes face au climat) peuvent permettre aux ménages vulnérables de s'adapter sur place, écartant ainsi la nécessité de migrer. Dans d'autres circonstances, un essor économique ailleurs peut encourager la migration économique vers l'extérieur. Il existe également un risque que les ménages vulnérables se retrouvent « piégés », c'est-à-dire que ceux qui souhaiteraient migrer à la recherche d'une plus grande sécurité ou d'une meilleure prospérité soient contraints de rester en raison d'un manque d'opportunités de migration. Ces opportunités sont déterminées par des facteurs sociaux et familiaux tels que les ressources financières, les facteurs démographiques et les réseaux sociaux, ainsi que par des facteurs structurels liés aux régimes politiques, à l'architecture des systèmes de migration formels et aux cadres juridiques internationaux.

Le genre, tout comme d'autres facteurs sociaux, joue un rôle déterminant dans la répartition des ressources nécessaires à la mobilité entre les différents groupes démographiques. En raison des normes de genre et des inégalités existantes, les femmes et les filles – en particulier celles vivant en milieu rural – disposent généralement d'un capital financier et social moindre que les hommes, ce qui se traduit par une capacité réduite à migrer (Chindarkar, 2012). Même lorsque les ressources sont suffisantes, les femmes subissent souvent des pressions sociales les incitant à rester sur place afin d'assumer les rôles traditionnels liés à la procréation, aux soins et aux tâches ménagères (Lama et al., 2020). Ce manque d'opportunités de mobilité limite la capacité d'adaptation des femmes, risquant de les piéger dans des situations de dégradation environnementale et de les exposer davantage aux effets néfastes du changement climatique sur la sécurité humaine.

2.5 Le changement climatique et/ou la variabilité sont-ils un facteur de conflits violents ?

Les impacts du changement climatique et de la variabilité sont supposés avoir plus souvent une influence indirecte sur l'éclatement des conflits qu'une influence directe, et sont généralement médiés par des variables sociales, politiques et économiques locales (Thaljeimer, et al., 2021 ; van Baalen et Mobjörk, 2018). Les facteurs climatiques de conflit sont susceptibles d'être dépendants du lieu et temporellement limités, et, ainsi, très variés d'un contexte et d'une période à l'autre (Bowlsby, et al., 2020 ; Mach, et al., 2019). Cependant, plusieurs méta-analyses ont conclu que la variabilité climatique seule — qu'elle tende vers des conditions environnementales améliorées ou dégradées — est liée à une probabilité plus élevée de conflit, avec la perspective que la violence interpersonnelle augmente de 14

% et la violence de groupe de 4 % par écart-type de changement de variable climatique (température et précipitations) (Abel, et al., 2019 ; von Uexkull et Buhaug, 2021).

La discussion prédominante entre le changement climatique/la variabilité et le conflit porte sur l'influence du climat sur la disponibilité des ressources. Dans les situations où les ressources sont rares, les ressources naturelles ou économiques essentielles requises pour la sécurité sont diminuées, du moins partiellement en raison des risques liés au climat — tels que les événements météorologiques extrêmes ou la dégradation environnementale graduelle. Cette déplétion entraîne une compétition accrue pour les ressources restantes, augmentant ainsi le potentiel de conflit. Par exemple, une méta-analyse menée au Kenya a indiqué que la violence est la plus répandue dans les régions où les ressources naturelles ont été négativement affectées par le changement climatique (van Baalen et Mobjörk, 2018). De plus, le risque de conflit découlant de la pénurie peut être exacerbé par des facteurs qui limitent la capacité d'adaptation des ménages, comme les restrictions de mouvement qui peuvent confiner les ménages dans un cycle d'insécurité (Freeman, 2017).

Bien que moins fréquents que les conflits liés à la pénurie, les conflits peuvent également être déclenchés par l'abondance résultant de périodes de conditions environnementales favorables, d'une forte productivité agricole ou de la mise à disposition de nouvelles ressources. Par exemple, si les raids sur le bétail surviennent souvent en période de sécheresse en raison du désespoir économique, leur fréquence peut augmenter dans d'autres contextes lors de périodes de « productivité accrue de l'écosystème » (van Baalen et Mobjörk, 2018). Au cours de ces périodes d'abondance, l'herbe haute offre un couvert permettant de voler du bétail en bonne santé et de grande valeur. Buhaug et al. (2014) identifient divers seuils où les vulnérabilités locales et les capacités d'adaptation se combinent avec des variables socio-économiques, des facteurs culturels et des impacts climatiques pour soit favoriser, soit limiter les vols de bétail. Si des précipitations suffisantes peuvent faciliter les raids, l'absence de pluie peut donner lieu à des raids visant plutôt à compenser les pertes économiques liées à la sécheresse, et une pénurie extrême peut dissuader toute violence, car des investissements importants en capital, en temps et en énergie sont nécessaires simplement pour maintenir le bétail en vie (Buhaug et al., 2014). Un certain nombre de facteurs peuvent ainsi interagir pour former des seuils qui déterminent la probabilité de violence dans des conditions tant de pénurie que d'abondance.

De plus, la demande extérieure peut faire grimper les prix du marché des ressources naturelles existantes, telles que les zones de pêche, les réserves de bois ou les sources d'eau douce, intensifiant ainsi la concurrence pour ces actifs. Cette situation peut favoriser des comportements de recherche de rente et conduire à des conflits violents autour de ressources indivisibles (McLeman, 2011). McLeman illustre ce phénomène par le cas des gangs locaux dans les quartiers pauvres de Mumbai qui prennent le contrôle des ressources en eau publiques et imposent des frais aux résidents pour y accéder. Ce scénario est susceptible de se produire dans d'autres régions, exacerbé par la hausse des températures et la baisse des précipitations (McLeman, 2011). De telles circonstances pourraient déclencher une migration et un déplacement accrus, car la violence associée aux ressources précieuses compromet la sécurité humaine dans les zones touchées.

2.6 La mobilité humaine est-elle un facteur de conflit ?

L'influence de la mobilité humaine sur les conflits reste un sujet de débat ; cependant, le lien entre la migration, le déplacement et le conflit est généralement indirect et largement influencé par des facteurs

politiques, économiques et sociaux locaux plutôt que par toute association intrinsèque ou universelle entre ces phénomènes. Bien que la littérature suggère fréquemment que la migration entrante peut mettre à rude épreuve les ressources, services et infrastructures existants, exacerbant potentiellement les tensions socioéconomiques et ethniques, certains chercheurs soutiennent que les preuves empiriques à l'appui de cette affirmation sont limitées (Abel et al., 2019). En général, la majorité de la migration se produit dans des contextes pacifiques, offrant de nombreux avantages pour les zones d'origine et de destination, ainsi qu'en améliorant le bien-être des migrants et de leurs familles.

L'une des voies par lesquelles la mobilité peut conduire au conflit implique les frictions socioéconomiques qui surviennent entre les migrants et les communautés d'accueil dans les régions de réception. Le processus d'« altérisation » que vivent les migrants de la part des populations locales peut créer des tensions liées à l'identité ethnique ou nationale, en particulier lorsqu'il y a une augmentation réelle ou perçue de la compétition pour l'emploi, les ressources économiques et les services publics (Burrows et Kinney, 2017). Cette dynamique a été observée dans des cas tels que les conflits entre les tribus des collines de Chittagong au Bangladesh et les Bengalis ethniques migrant des plaines, ainsi que les affrontements entre Bengalis et résidents locaux en Assam, en Inde (Gleditsch et al., 2007). De telles menaces perçues ou réelles peuvent être exploitées et intensifiées par des groupes politiques, économiques ou militants pour faire avancer leurs propres agendas. Néanmoins, avec l'augmentation de la migration mondiale et la nature prolongée des déplacements, la distinction entre les communautés de migrants et d'accueil devient de plus en plus floue. Dans de nombreuses situations, les populations migrantes ont résidé dans leurs zones de destination suffisamment longtemps pour parvenir à une intégration significative avec les communautés locales.

Bien qu'un déplacement rapide et étendu ait le potentiel de perturber les structures sociales et politiques dans les zones de réception, les risques associés sont fréquemment surestimés et peuvent être atténués par des mesures politiques (Abel et al., 2019 ; Burrows et Kinney, 2017). Bien qu'une émigration significative déclenchée par des catastrophes environnementales n'ait pas entraîné de conflits généralisés et prolongés, et que de telles catastrophes puissent parfois renforcer la cohésion sociale, les migrants liés au climat peuvent se livrer à des activités criminelles si leurs besoins fondamentaux restent insatisfaits, conduisant potentiellement à une violence plus large (Burrows et Kinney, 2017 ; Gleditsch et al., 2007). Un phénomène comparable a été noté parmi les migrants économiques, qui manquent généralement de motivations politiques pour le conflit mais peuvent se tourner vers la criminalité par nécessité (Gleditsch et al., 2007). Ces risques peuvent être réduits lorsque les gouvernements locaux, régionaux et nationaux, avec ou sans soutien international, sont équipés et disposés à aider les communautés et ménages vulnérables, y compris les migrants et les populations d'accueil. Les interventions doivent être adaptées aux besoins spécifiques du contexte et peuvent impliquer la fourniture de logements sécurisés, l'accès équitable aux ressources publiques et aux filets de sécurité sociale, et la protection de la sécurité alimentaire. L'efficacité des mesures de stabilisation repose sur les capacités de gouvernance des administrations publiques, qui jouent un rôle crucial dans le maintien de la paix.

2.7 Le conflit est-il un moteur de la mobilité humaine ?

Si le lien entre les conflits et les mouvements migratoires est évident – le risque de préjudice physique déclenchant une réaction psychologique de « fuite » qui pousse un individu à se rendre dans un autre lieu jugé plus sûr –, la présence de la violence ne suffit parfois pas à elle seule à provoquer des mouvements migratoires ou des déplacements (Davenport et al., 2003 ; Moore et Shellman, 2004). En effet, bon nombre des plus importants flux de réfugiés du XXI^e siècle – en provenance d'Afghanistan,

d'Irak, du Myanmar et de Syrie – ont été provoqués par des conflits dans leur pays d'origine (OIM, 2020). Cependant, la réaction initiale des personnes les plus vulnérables est de s'adapter sur place, et c'est plutôt par l'interaction avec d'autres facteurs que le conflit devient un facteur d'expulsion (McLeman et al., 2021). Au Népal et en Syrie, une relation indirecte entre les conflits et les mouvements de population a été identifiée, les niveaux de violence faibles à modérés réduisant la probabilité d'une migration vers l'extérieur (Schon, 2021). Les expériences de violence peuvent certes inciter à fuir, mais elles peuvent également influencer une réaction psychologique « prosociale » qui renforce la capacité d'adaptation et permet aux personnes vulnérables de mieux s'adapter sur place (Schon, 2021).

Les variables économiques et géographiques interagissent également avec le niveau de violence pour encourager ou décourager la migration. Lorsqu'elle s'ajoute à la pauvreté et à une activité économique stagnante ou en déclin, la présence de la violence peut constituer un puissant facteur d'« incitation » à la migration. Il a été démontré que les taux d'enfants non accompagnés originaires du Guatemala, du Honduras et du Salvador appréhendés à la frontière américaine ont connu une forte hausse parallèlement à une augmentation brutale des taux d'homicides dans leurs pays d'origine (Clemens, 2017). Dans ce cas, la combinaison d'une recrudescence de la violence à court terme et d'une dépression économique à long terme semble être un facteur de déplacement plus puissant que la présence de la violence à long terme combinée à des chocs économiques à court terme (Clemens, 2017).

Pour traiter efficacement cette complexité, un modèle d'« attraction et répulsion » peut être utilisé pour examiner l'interaction entre les motivations et les opportunités pour les individus de fuir les situations de conflit. Bien que les conflits puissent pousser les individus à chercher refuge, la capacité à le faire en toute sécurité et de manière stratégique est influencée par des facteurs distincts. Les contraintes financières, les réseaux sociaux insuffisants et le risque de violence le long des routes migratoires peuvent tous entraver l'opportunité de s'échapper (Schon, 2021). Cela aide à clarifier pourquoi les premières vagues de migration résultant de la guerre civile syrienne impliquaient principalement des ménages mieux instruits, socialement connectés et financièrement stables (Jacobson et al., 2019). De plus, en Syrie et en Irak, la compréhension par un individu du paysage migratoire — tels que les signaux politiques externes et les cadres juridiques qui encouragent ou découragent la migration dans les pays d'accueil — a été trouvée comme interagissant avec des facteurs tels que la violence et la pauvreté, affectant ainsi leurs choix de mobilité (Holland et Peters, 2020).

En résumé, pour comprendre la relation entre le changement climatique, la migration et le conflit violent, il est essentiel de dépasser une causalité simpliste et linéaire entre ces trois facteurs. Une approche plus nuancée est nécessaire pour disséquer les origines complexes de la migration et ses implications, tant pour les migrants que pour les communautés vers lesquelles ils se déplacent. Bien que les impacts du changement climatique représentent un facteur de stress environnemental significatif et supplémentaire influençant les décisions de migration, ils ne sont pas le seul facteur en jeu. La probabilité que les migrants rencontrent des conflits violents est influencée par divers facteurs, notamment le nombre d'individus qui migrent, la durée de leur migration, l'accueil des populations hôtes, la disponibilité des ressources pour des séjours prolongés, les actions des entités politiques dans les pays d'accueil et les caractéristiques des populations migrantes. En bref, la situation est très complexe. Cependant, elle justifie une investigation continue, en particulier à mesure que le climat et d'autres défis de sécurité environnementale continuent de s'intensifier.

CHAPITRE TROIS : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATION DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

3.1 Introduction

La Corne de l'Afrique se distingue comme l'une des régions les plus précaires et vulnérables d'Afrique, et sans doute du monde entier. Chaque pays de cette zone a été confronté à diverses formes de conflits civils, d'instabilité politique, de violence transfrontalière, de gouvernance faible et de ralentissements économiques. La région est caractérisée par une combinaison de mobilité humaine permanente, temporaire et cyclique, notamment les déplacements, la migration et la relocalisation planifiée. Il n'est donc pas surprenant que l'Union européenne et d'autres parties prenantes considèrent cette région comme un point chaud migratoire majeur. Cependant, les développements internes et les pressions internationales ont conduit à l'émergence de nouvelles tendances migratoires au sein de la Corne de l'Afrique.

Les implications de la mobilité peuvent être comprises sous deux aspects principaux. Premièrement, la mobilité est alimentée par une variété de facteurs, notamment les conditions environnementales, les opportunités d'emploi, les circonstances politiques, la recherche de perspectives éducatives et le regroupement familial. Deuxièmement, le mouvement des personnes transforme significativement la société et influence les relations transfrontalières entre les États et les régions administratives. Cette relation est complexe, car les actions des États et des institutions affectent également les dynamiques sociétales, influençant ainsi la mobilité par des politiques économiques et des mesures répressives. Certains gouvernements tentent de restreindre la migration en fournissant des solutions alternatives, notamment des opportunités économiques, ou en employant des mesures autoritaires pour prévenir les déplacements.

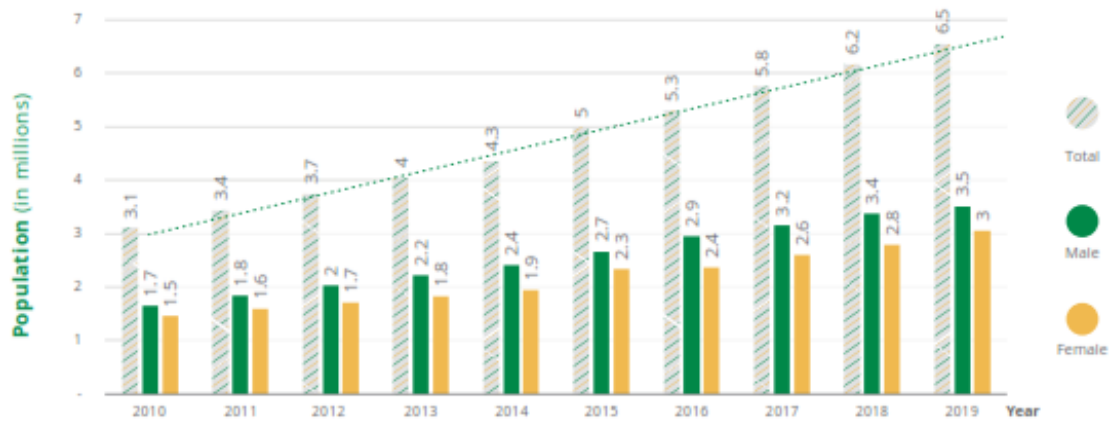
La migration en Afrique se produit principalement sur le continent lui-même, notamment en Afrique subsaharienne. En 2022, les dynamiques migratoires dans la région de l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (EHOA) étaient caractérisées par une fluidité et une complexité significatives. Bien que la migration forcée soit restée un facteur primaire influençant les tendances de déplacement au sein des pays et entre eux, les causes globales de la mobilité sont devenues de plus en plus diverses et interconnectées. À la fin de 2022, la région abritait un nombre substantiel de personnes déplacées internes (PDI) totalisant 9,6 millions, ainsi que 3,8 millions de réfugiés et demandeurs d'asile. Cette situation est née de conflits et violences généralisés, de persécution politique, de violations des droits humains, d'événements climatiques et de graves défis environnementaux (OIM, 2023)

3.2 Migration internationale

La figure 3.1 illustre les tendances de la migration internationale dans la région IGAD. Le nombre total de migrants internationaux a augmenté significativement, passant de 3,1 millions en 2010 à 6,5 millions en 2019. Cela représente une croissance de 110,2 %, équivalant à un taux de croissance annuel de 7,4 %. Ce schéma est cohérent pour les deux genres. En 2010, il y avait 1,7 million de migrants masculins, qui ont augmenté à 3,5 millions en 2019, reflétant une hausse de 111,9 %. De même, la population migrante féminine est passée de 1,5 million en 2010 à 3 millions en 2019, indiquant une hausse de 108,3

% . Les taux de croissance annuels correspondants pour les migrants masculins et féminins sont respectivement de 7,5 % et 7,3 %. Ces tendances mettent en évidence une hausse des mouvements migratoires dans la région IGAD, soulignant la nécessité d'une meilleure gouvernance migratoire pour soutenir le développement socio-économique et gérer efficacement les défis migratoires.

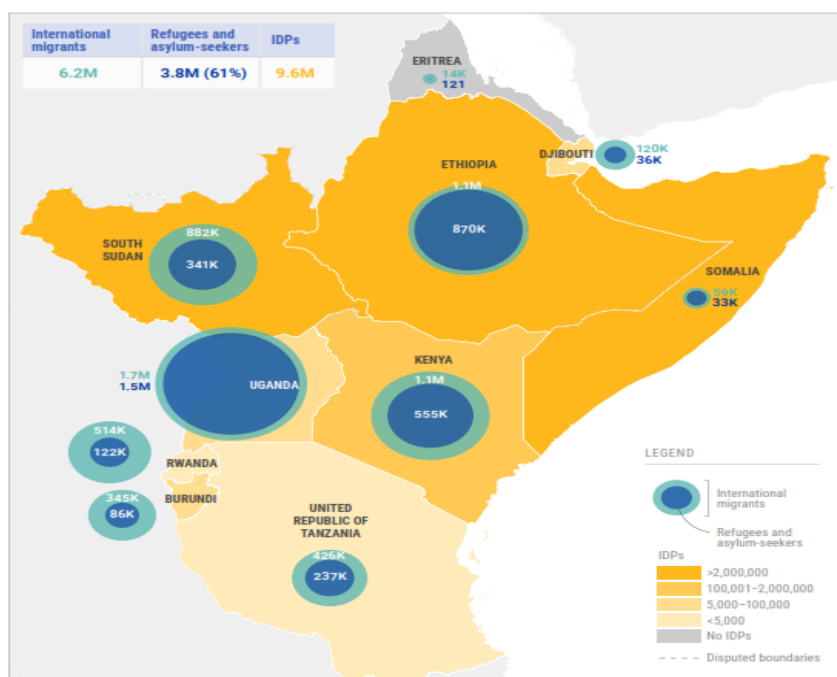
Figure 3.1 : Popul. issue de la migration internationale dans la région de l'IGAD, par sexe (2010-19)



Source : Rapport sur les statistiques de migration de l'IGAD

La figure 3.2 dépeint la situation migratoire dans la région de l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (EHOA), qui est principalement caractérisée par des facteurs humanitaires. Les réfugiés et les demandeurs d'asile représentent près des deux tiers (61 %) de la population migrante internationale, tandis que la région continue d'accueillir une importante population déplacée interne.

Figure 3. 1: Estimations des migrants internationaux, réfugiés et demandeurs d'asile, et personnes déplacées internes en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique



Source : OIM, 2023.

Les principaux facteurs de migration, qu'elle soit interne, vers les pays voisins ou internationale, comprennent les conflits, le changement climatique et les difficultés économiques. Les migrants cherchant un emploi ou une éducation s'appuient souvent sur des agences privées qui aident avec la documentation et les arrangements de voyage, comme c'est le cas pour de nombreux Éthiopiens se rendant en Arabie saoudite pour travailler. Cependant, ceux qui manquent de ressources et de réseaux sociaux suffisants ont tendance à voyager seuls ou en petits groupes, les rendant particulièrement vulnérables aux réseaux de traite des personnes. Cette vulnérabilité est évidente parmi de nombreux Somaliens au Soudan et des Éthiopiens à Djibouti. Le choix des routes migratoires est influencé par les objectifs personnels, les recommandations et les rumeurs, ainsi que par les conseils des « courtiers » — des individus impliqués dans la traite des personnes qui privilégient fréquemment leur propre gain financier au détriment du bien-être de ceux qu'ils aident. De plus, la recherche d'un meilleur accès aux services, notamment aux soins de santé, constitue une autre motivation pour la migration. La Corne de l'Afrique est notamment caractérisée par des schémas de migration mixtes, où des individus peuvent fuir le même pays que d'autres entrent pour se réfugier, tandis que certains ne font que transiter. Ces mouvements englobent des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées, des populations nomades et des migrants cherchant le regroupement familial, l'éducation ou des opportunités d'emploi.

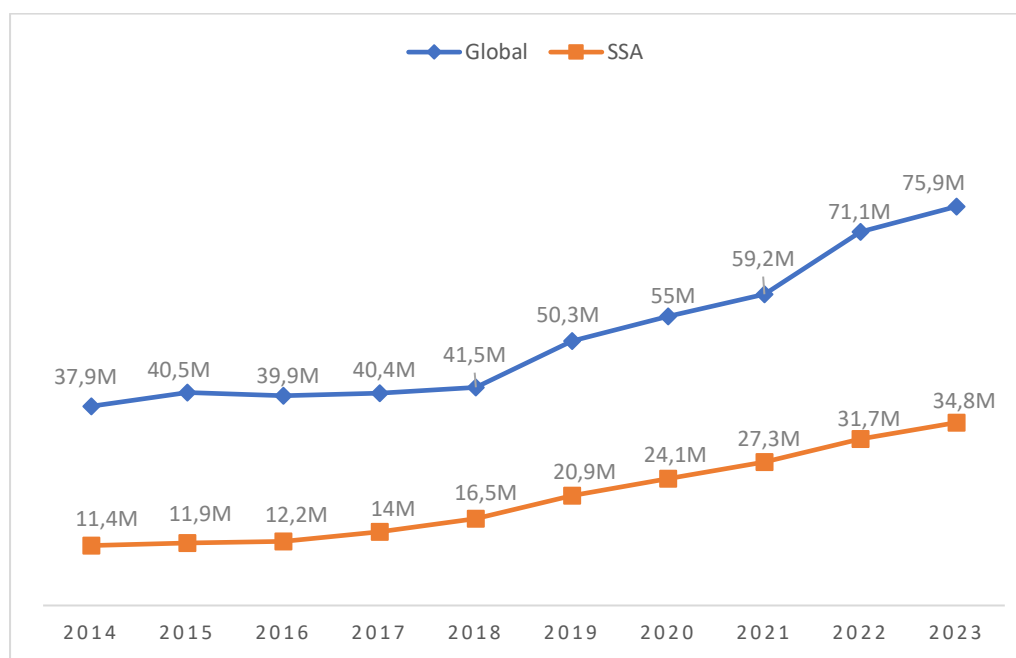
3.3 Déplacement interne

Le déplacement interne est devenu l'une des crises humanitaires les plus significatives du monde contemporain. Il prive des individus innocents de ressources essentielles telles que la nourriture, l'abri et les soins médicaux, tout en les soumettant à diverses formes de violence. Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (2004) et l'Union africaine (UA) (2009) caractérisent les personnes déplacées internes (PDI) comme des individus ou des groupes qui ont été contraints de fuir leurs foyers ou lieux de résidence habituels, principalement en raison de conflits armés, de violences généralisées, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles et d'origine humaine, sans franchir une frontière internationalement reconnue. Cette définition met en évidence à la fois le caractère involontaire de leur déplacement et le fait qu'il se produit dans les limites nationales. Par conséquent, on peut conclure que le déplacement interne implique le mouvement forcé, l'évacuation ou la relocalisation d'individus ou de groupes dans les frontières reconnues d'un État (UA, 2009).

3.3.1 Aperçu mondial du déplacement interne

La population mondiale de personnes déplacées internes (PDI) est en hausse. La figure ci-jointe, tirée du Rapport mondial sur le déplacement interne, illustre le nombre de PDI au cours des cinq dernières années, indiquant une tendance à la hausse constante. Le nombre total d'individus connaissant un déplacement interne a augmenté de 51 % au cours de cette période, culminant à un total record de 75,9 millions de personnes dans 116 nations à la fin de 2023. L'Afrique subsaharienne est la région la plus sévèrement touchée par le déplacement interne, le nombre de personnes déplacées dans cette zone ayant augmenté de 67 % au cours des cinq dernières années. En 2023, l'Afrique subsaharienne représentait 46 % des PDI mondiales. Dans de nombreux pays, l'intersection des conflits et des catastrophes a contraint des individus à fuir à nouveau ou a prolongé leurs périodes de déplacement.

Figure 3.3 : Évolution des déplacements internes



Source : IDMC, 2024

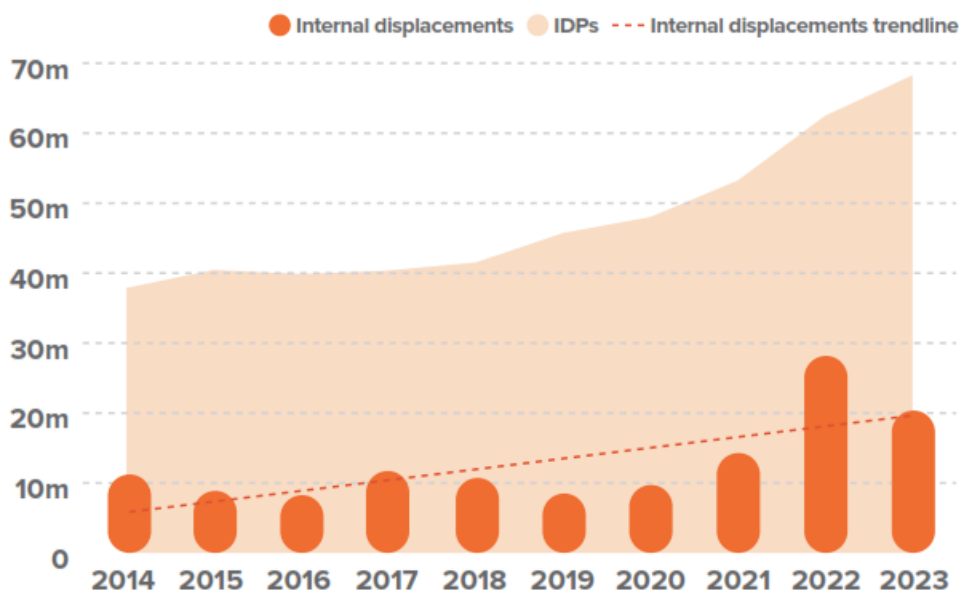
Lwabukuna (2011) identifie plusieurs facteurs pouvant conduire à des déplacements internes, notamment les catastrophes naturelles telles que la famine, les inondations et les sécheresses, ainsi que les conflits comme les guerres et les violences ethniques, les violations des droits de l'homme et les déplacements induits par le développement. Terminiski (2013) classe les causes des déplacements internes en quatre grandes catégories : les déplacements induits par les conflits, les déplacements induits par l'environnement, les déplacements induits par les catastrophes et les déplacements induits par le développement. En outre, diverses études soulignent le rôle des politiques gouvernementales et des violations systématiques des droits de l'homme en tant que facteurs contribuant aux déplacements internes. Les déplacements induits par les conflits concernent spécifiquement les personnes contraintes d'abandonner leur lieu de résidence habituel en raison de l'intensification de la violence interne ou d'un conflit armé (Lwabukuna, 2011 ; Van der Ploeg & Vanclay, 2017).

3.3.1.1 Déplacement dû aux conflits et à la violence

Selon le rapport sur le déplacement interne mondial (GRID) 2024, les conflits et la violence, ainsi que les catastrophes, sont les deux principales forces qui alimentent le déplacement interne. Au 31 décembre 2023, le même rapport indiquait qu'il y avait 68,3 millions de personnes déplacées internes en raison des conflits et de la violence dans 66 pays et territoires (IDMC, 2024). Le nombre de personnes déplacées par les conflits et la violence continue d'augmenter.

La figure 3.4 ci-dessous indique les tendances du nombre de personnes déplacées par les conflits et la violence. Le nombre de déplacements déclenchés par les conflits et la violence fluctue d'une année à l'autre (voir les barres dans le diagramme) mais le nombre de personnes vivant dans le déplacement à la fin de chaque année a augmenté inexorablement au cours de la dernière décennie (voir le graphique en aires). Cela illustre à quel point il a été difficile pour les personnes de mettre fin à leur déplacement de manière durable.

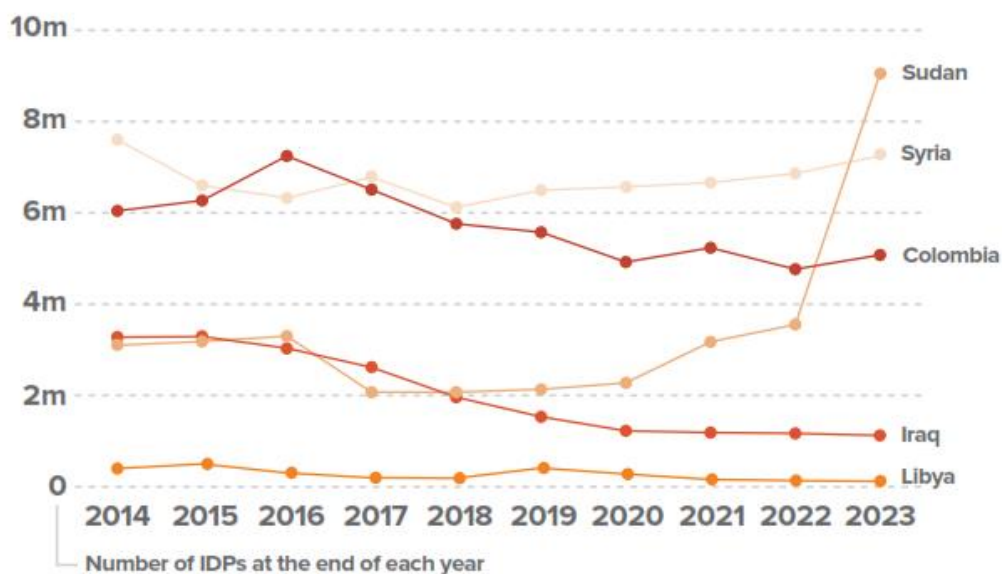
Figure 3.4 : Évolution des déplacements internationaux dus aux conflits et à la violence



Source : IDMC, 2024

Parvenir à des solutions durables peut prendre de nombreuses années : Malgré le rétablissement de la paix dans certaines zones de conflit et de violence, parvenir à des solutions durables prend de nombreuses années. Comme l'indique la figure ci-dessous, il y a eu quelques succès dans le retour des personnes déplacées dans leurs zones dans des pays comme l'Irak, la Libye et la Colombie, et donc une réduction du nombre de PDI, mais les chiffres persistamment élevés de personnes déplacées internes témoignent de l'ampleur de ce défi.

Figure 3.5 : Évolution du nombre de personnes déplacées dans certains pays

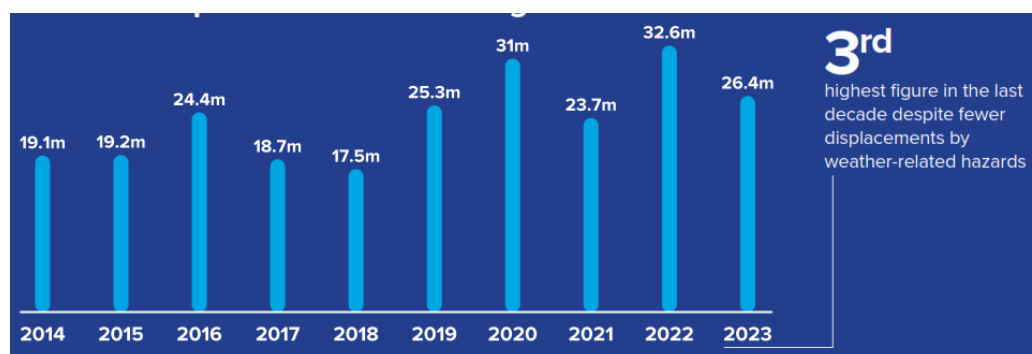


Source : GRID 2024

3.3.1.2 Déplacement dû aux catastrophes

Le déplacement dû aux catastrophes peut toucher n'importe qui, n'importe où. La figure ci-dessous indique le déplacement mondial dû aux catastrophes. Elle indique qu'il y avait 26,4 millions de déplacements internes dus aux catastrophes en 2023, constituant 56 % des PDI mondiales. Les cinq pays signalant les chiffres les plus élevés de PDI dues aux catastrophes étaient la Chine, la Turquie, les Philippines, la Somalie et le Bangladesh (IDMC, 2024).

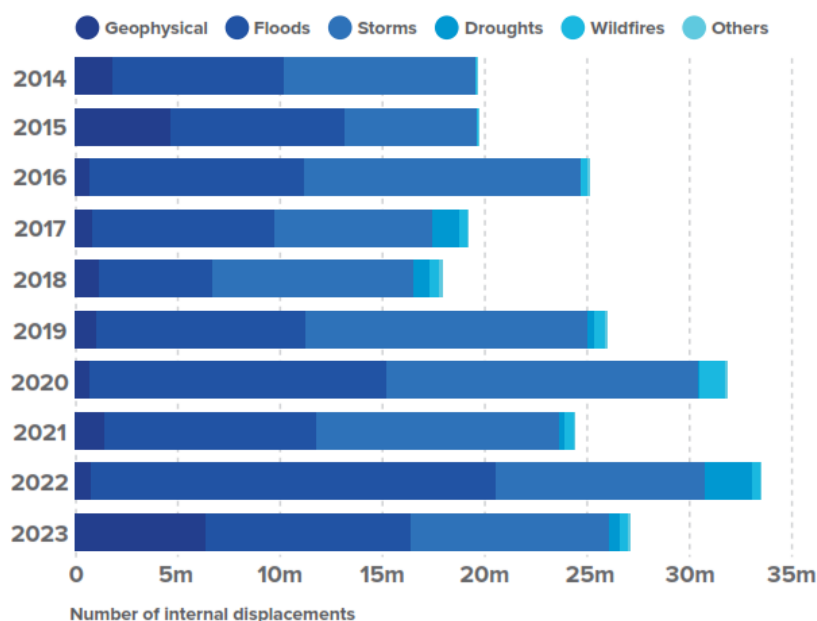
Figure 3.6 : Déplacements de population dans le monde dus à des catastrophes



Source : IDMC, 2024

Les catastrophes peuvent prendre de nombreuses formes. En décomposant le déplacement par types de catastrophes, la figure ci-dessous indique que les inondations et les tempêtes déclenchent la plupart, mais certainement pas la totalité, des déplacements liés aux catastrophes dans le monde. Les grands événements géophysiques et les sécheresses déclenchent également des chiffres élevés, mais leur occurrence varie considérablement d'une année à l'autre. Les investissements dans la technologie météorologique et sismologique peuvent aider à prédire beaucoup de ces événements (IDMC, 2024).

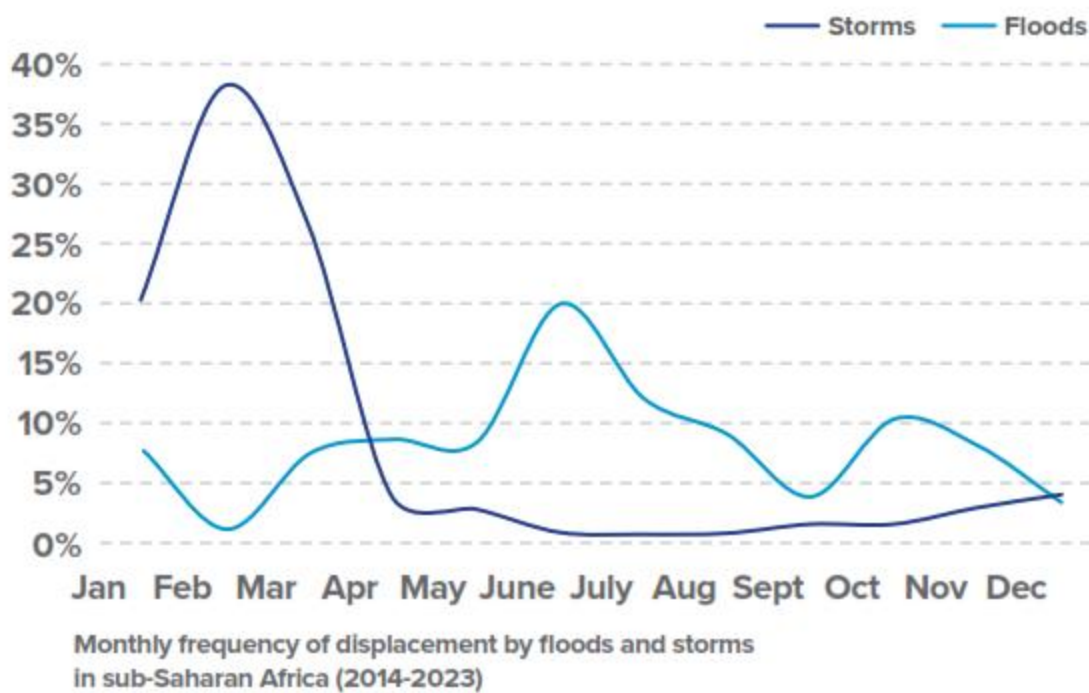
Figure 3.7 : Déplacements par type de catastrophe



Source : IDMC, 2024

Les déplacements liés aux conditions météorologiques se produisent souvent selon des schémas prévisibles : lorsqu'on examine le déplacement mensuel moyen déclenché par les tempêtes et les inondations en Afrique subsaharienne au cours de la dernière décennie, des schémas reconnaissables émergent. Comprendre ces schémas peut aider à améliorer la préparation, la réponse et la planification du développement à long terme afin de minimiser le risque et l'impact du déplacement.

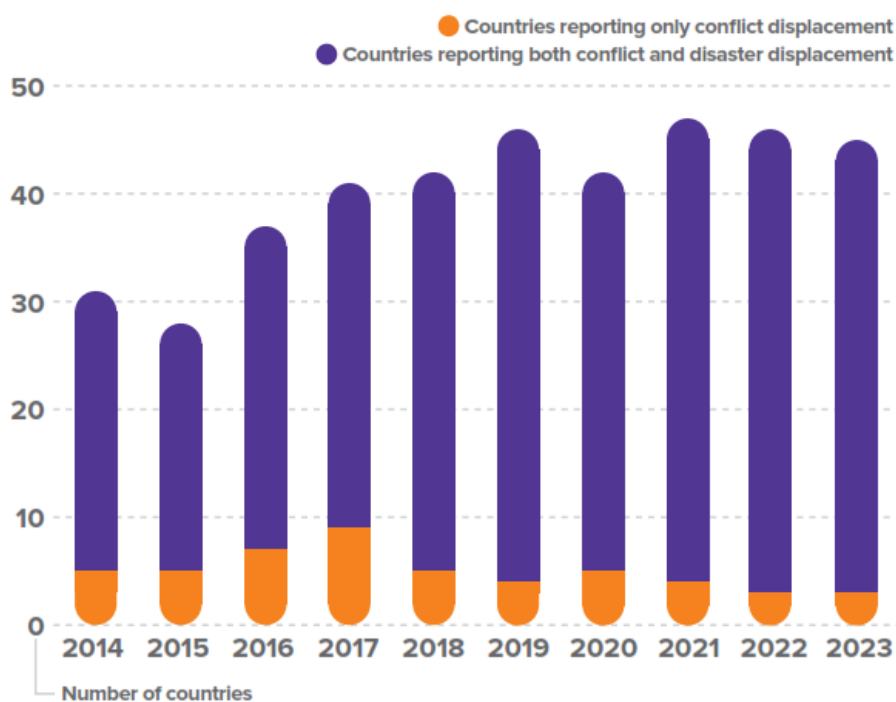
Figure 3. 2: Fréquence mensuelle des déplacements dus aux inondations et aux tempêtes en Afrique subsaharienne (2014-2023)



Source : IDMC, 2024

Les conflits et les catastrophes se chevauchent souvent, multipliant les vulnérabilités : au cours de la dernière décennie, les pays qui ont enregistré des déplacements liés aux conflits ont souvent également enregistré des déplacements liés aux catastrophes. Il n'est pas inhabituel que des cycles de conflit et de catastrophe émergent. Le rapport GRID 2024 indique que tous les pays sauf trois des 45 pays et territoires qui ont signalé des déplacements liés aux conflits en 2022 ont également signalé des déplacements liés aux catastrophes (IDMC, 2024). Cette combinaison complique les efforts pour répondre aux besoins immédiats des personnes touchées et les aider à parvenir à des solutions durables.

Figure 3. 9 : Recouplement entre conflits et catastrophes



This graph does not include countries exclusively reporting disaster displacement.

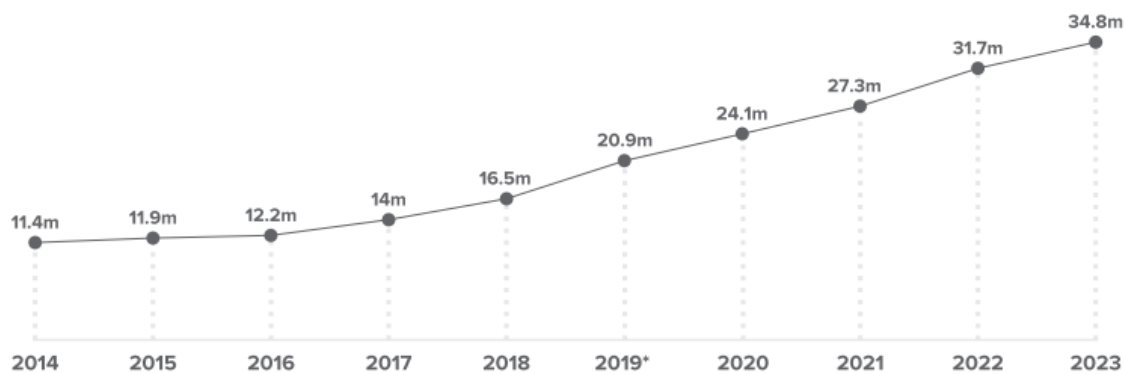
Source : IDMC, 2024

3.3.2 Déplacement en Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne accueille une grande proportion de personnes déplacées internes. Comme on peut l'observer dans la figure 3.10, le déplacement interne en ASS est non seulement élevé mais aussi en augmentation au fil du temps. Le nombre de déplacements internes en Afrique subsaharienne a atteint 34,8 millions à la fin de 2023, représentant 42 % du total mondial.

Figure 3. 3: Trends in Internal Displacement in SSA

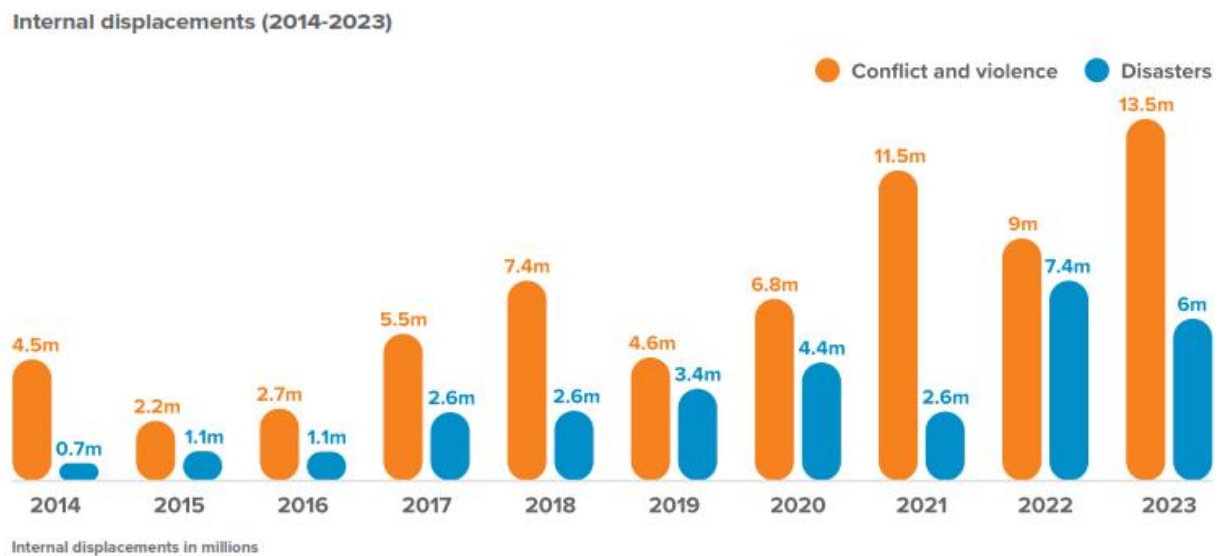
Number of IDPs (2014-2023)



Source : IDMC, 2024

Le déplacement en Afrique subsaharienne est principalement attribué aux conflits et à la violence, ainsi qu'aux catastrophes résultant en grande partie du changement climatique. La figure 3.10 illustre les tendances du déplacement influencées par ces deux facteurs. Bien que quelques variations soient notées, la tendance globale indique une augmentation du déplacement due à la fois aux conflits et à la violence au fil du temps.

Figure 3. 4: Trends of displacement by cause in SSA



Source : IDMC, 2024

Les conflits et la violence ont déclenché 13,5 millions de mouvements, le chiffre le plus élevé des 15 dernières années. Selon le rapport GRID, le Soudan représentait 45 % de ce total et la République démocratique du Congo (RDC) a enregistré le deuxième chiffre le plus élevé. Between them, they accounted for almost half of tous les déplacements liés aux conflits dans le monde. Un déplacement significatif a également continué dans d'autres pays aux prises avec des conflits prolongés dans la Grande Corne, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest. Les catastrophes ont déclenché six millions de déplacements dans la région, le deuxième chiffre le plus élevé depuis le début des enregistrements en 2008 et presque le double de la moyenne de la dernière décennie. Ils étaient principalement le résultat de fortes inondations dans la Corne de l'Afrique après des années de sécheresse. Le cyclone Freddy a été la plus grande tempête à frapper la région, avec la plupart des déplacements signalés au Malawi et au Mozambique (IDMC, 2024).

Les catastrophes et les conflits sont présentés comme des déclencheurs différents, mais leurs impacts peuvent se chevaucher, entraînant souvent des déplacements répétés et/ou prolongés. En regardant la tendance à long terme, le nombre total de PDI en Afrique subsaharienne a presque triplé depuis 2013. Les pays de la Grande Corne de l'Afrique ont continué à enregistrer des déplacements significatifs en 2023 en raison à la fois des conflits et des catastrophes.

3.3.3 Déplacement dans la Corne de l'Afrique

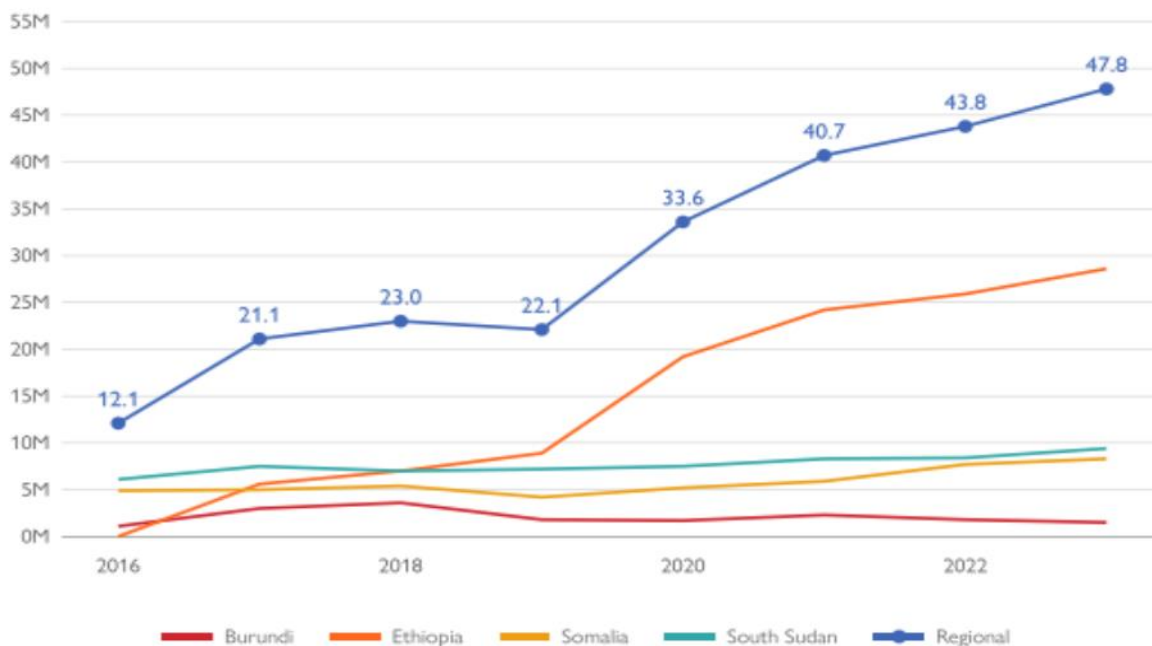
Le déplacement de population et les conflits représentent certains des défis les plus pressants auxquels la Corne de l'Afrique est actuellement confrontée. La région est caractérisée par l'instabilité politique, les difficultés économiques, l'évolution des tendances démographiques et la pénurie de ressources. On trouve dans cette région une grande diversité de migrants. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 51 % des mouvements migratoires enregistrés dans la région concernent des personnes se déplaçant à l'intérieur de la Corne de l'Afrique. La majorité de ces migrants sont des hommes adultes, représentant 48 % du total, tandis que les femmes adultes représentent 27 % et les enfants 25 %, avec une répartition égale entre les sexes au sein de ce dernier groupe (OIM, 2023). On estime qu'environ 1 million de mouvements migratoires ont lieu chaque année à Djibouti, en Éthiopie et en Somalie. La région connaît diverses formes de mobilité humaine, notamment des mouvements permanents, temporaires et cycliques, tels que les déplacements, les migrations et les réinstallations planifiées. La migration saisonnière est répandue dans toute la Corne de l'Afrique, motivée par des personnes en quête d'opportunités, attirées par la perspective d'une aventure et de meilleures conditions de vie, ou contraintes par des conditions météorologiques défavorables, des catastrophes naturelles ou des difficultés économiques. Souvent, ces migrants entretiennent des liens étroits avec leurs familles, faisant fréquemment des allers-retours au sein d'un réseau très soudé de connaissances. Des schémas migratoires importants et prolongés peuvent entraîner des transformations régionales, influencées par des facteurs tels que le changement climatique, l'attrait des villes ou des motivations politiques et économiques, comme l'acquisition de terres agricoles par de grandes entreprises, qui déplace les agriculteurs, ou le détournement des ressources en eau.

3.3.3.1 Aperçu humanitaire régional

La Corne de l'Afrique fait face à une convergence de crises climatiques de plus en plus récurrentes et s'intensifiant, principalement les sécheresses et les inondations, les conflits, les épidémies de maladies et les chocs économiques. Ces facteurs, notamment l'impact des conditions El Niño, poussent des millions de personnes vers le déplacement, l'insécurité alimentaire et la malnutrition aiguë. La figure 3.12 ci-dessous montre les tendances de l'aide humanitaire dans certains pays sélectionnés de la Grande Corne de l'Afrique.

Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire dans la région ne cesse d'augmenter. De 2016 à 2023, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a presque triplé. Avec près de 64 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire et d'une protection dans toute la Corne de l'Afrique, la région représente près de 22 % de la charge de travail humanitaire mondiale en 2024 (OCHA, 2024). Le Soudan et l'Éthiopie à eux seuls comptent parmi les cinq plus grandes crises humanitaires mondiales. La crise soudanaise représente près de 40 % (25 millions de personnes) du total régional, suivie de l'Éthiopie (21 millions), du Soudan du Sud (9 millions) et de la Somalie (8,3 millions) (OCHA, 2024).

Figure 3. 5: Personnes ayant besoin d'aide humanitaire en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, 2016-2023 (millions)

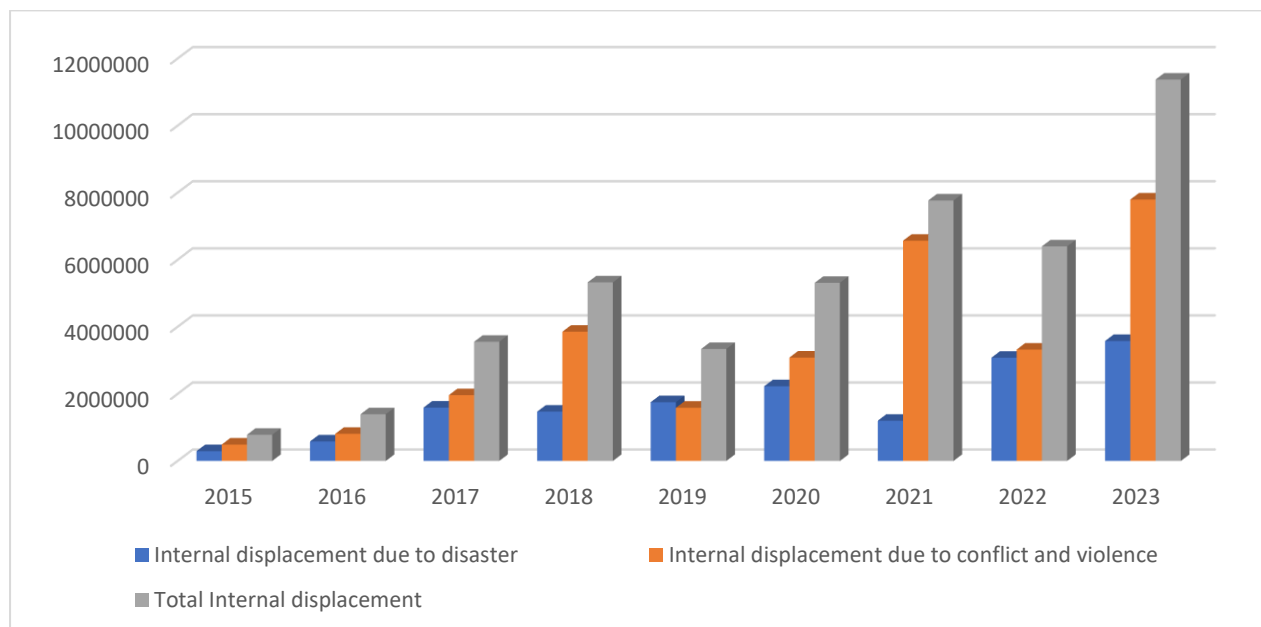


Source : OIM, 2023

3.3.3.2 Déplacement interne dans la Corne de l'Afrique

La Corne de l'Afrique abrite l'une des plus grandes crises de déplacement au monde. La figure ci-dessous indique les tendances du déplacement interne dans la région dû aux conflits et à la violence, et aux catastrophes naturelles. Elle indique que le déplacement interne dans la région est non seulement élevé mais qu'il augmente également au fil du temps. De plus, le déplacement dû aux conflits et à la violence et le déplacement dû aux catastrophes naturelles semblent aller de pair, c'est-à-dire que dans les années où le déplacement dû aux catastrophes naturelles est élevé, le déplacement dû aux conflits est également élevé et vice versa. Cela indique que la plupart des pays de la Corne font face à la fois aux conflits et aux catastrophes naturelles, c'est-à-dire que bien qu'il soit difficile d'établir une relation de cause à effet entre les deux, il est clair qu'une crise déclenche l'autre.

Figure 3. 6: Tendances des déplacements dus aux conflits, à la violence et aux catastrophes dans la Corne de l'Afrique



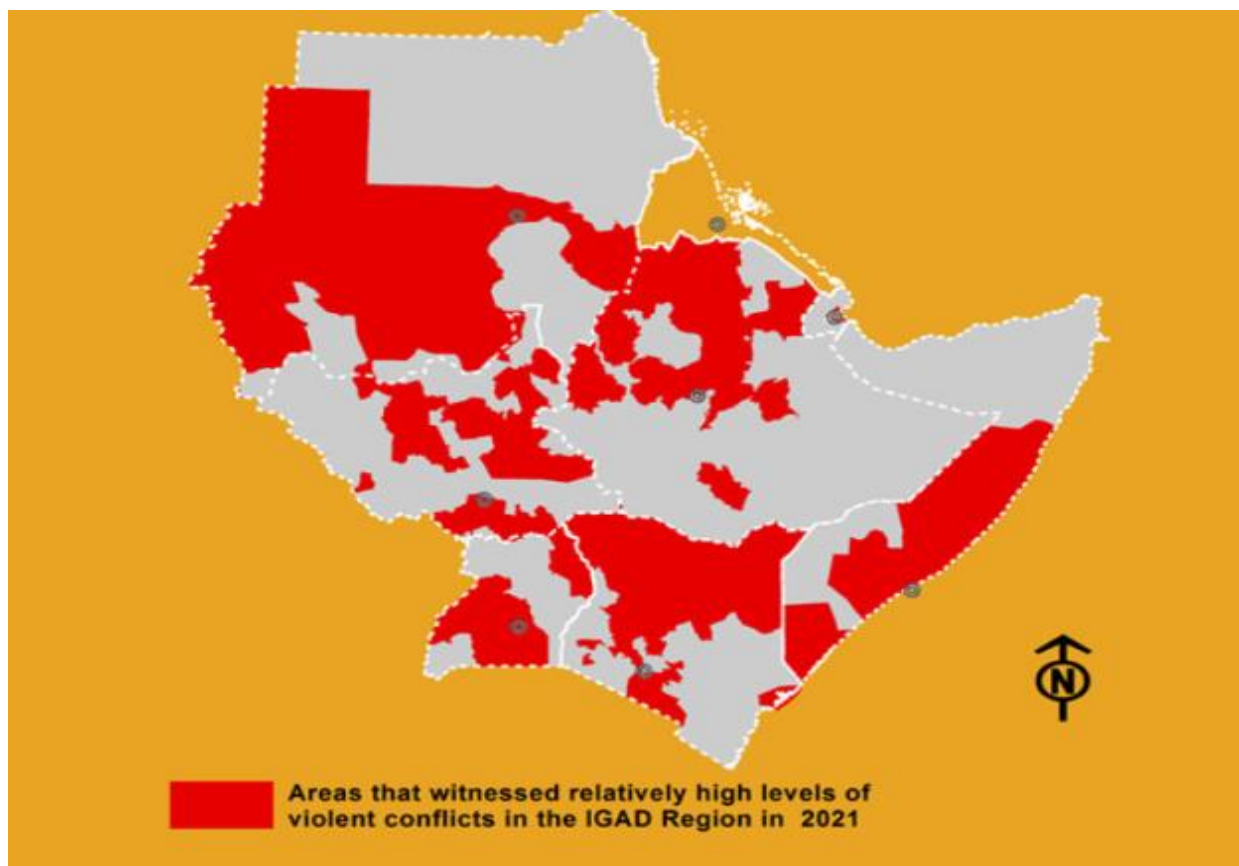
Source : Traité à partir de EM-DAT

Le nombre moyen de personnes déplacées chaque année par les conflits et la violence ainsi que par les catastrophes a augmenté au cours des 12 dernières années (voir figure 3.13). La figure indique environ 3,3 millions et 1,8 million de déplacements par an dus respectivement aux conflits et aux catastrophes, avec un total de plus de 5 millions de personnes déplacées chaque année depuis 2015. Cela équivaut à près de 14 000 personnes forcées de fuir leurs foyers chaque jour en raison des conflits et des catastrophes. Calculé sur les cinq dernières années, la moyenne monte à plus de 6,8 millions par an, soit près de 19 000 personnes par jour. Cela indique que le déplacement dû à la fois aux conflits et aux catastrophes augmente d'année en année dans la Corne de l'Afrique.

3.3.3.3 Conflits, violence et déplacement dans la Corne de l'Afrique

La Corne de l'Afrique est en ébullition. De la guerre au Soudan au difficile chemin de l'Éthiopie hors du conflit, de la lutte de la Somalie pour vaincre Al-Shabaab aux troubles des démocraties d'Afrique de l'Est, le rythme des changements dans la région est difficile à suivre. La figure 3.14 ci-dessous montre la distribution des niveaux élevés de conflit dans la région. Sauf en Érythrée et à Djibouti, des niveaux élevés de conflits violents ont été observés dans tous les pays de la région en 2021.

Figure 3.14 : Carte des conflits dans la région de l'IGAD en 2021

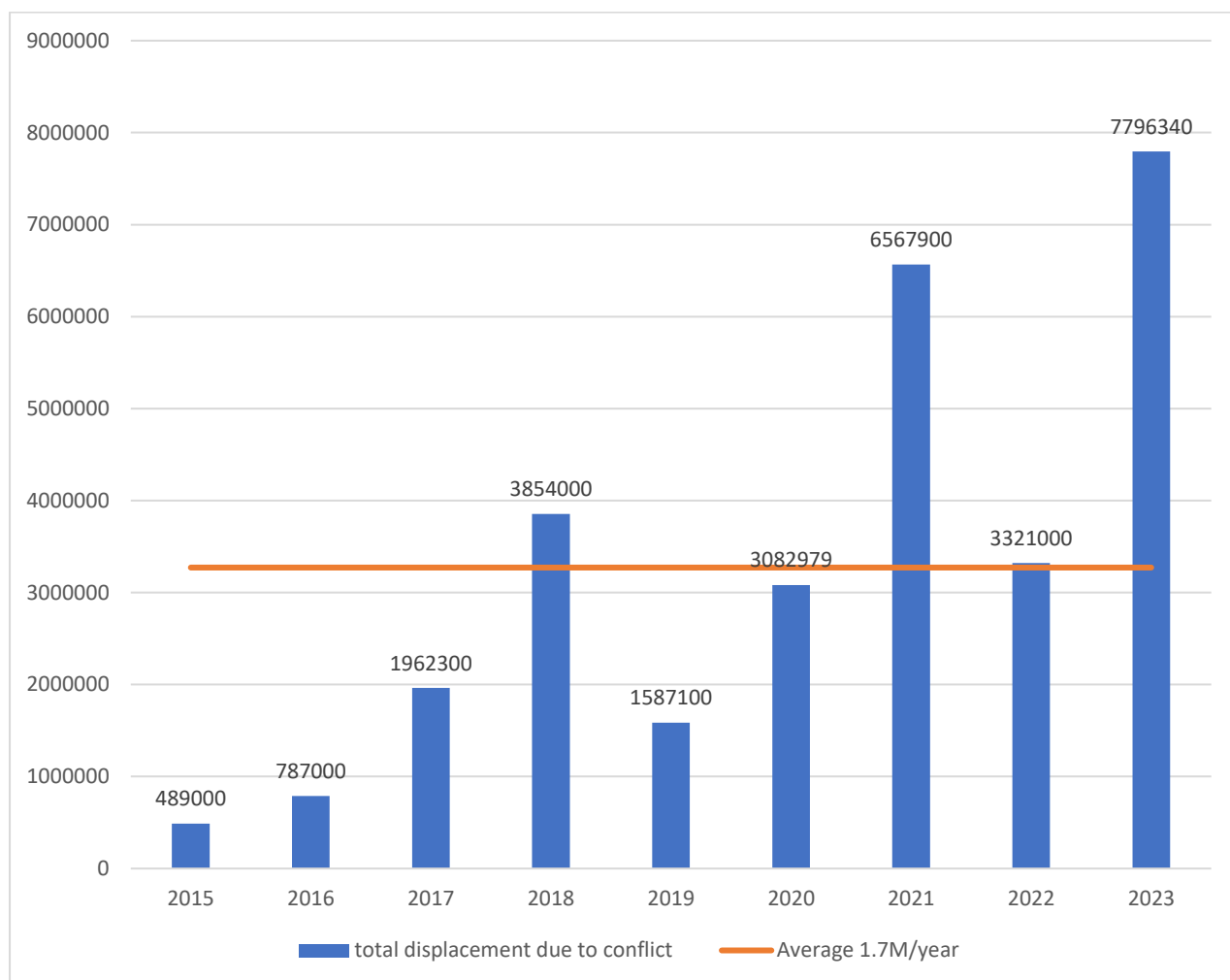


Source : ICPAC (Centre de prédiction et d'application climatique de l'IGAD) 2022

Les événements de conflit dans la région de la Corne de l'Afrique ont continué à se produire en 2022, avec plus de 8 000 cas de conflit enregistrés tout au long de l'année. Les principales zones de préoccupation étaient l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud. Cette région est marquée par des conflits prolongés et émergents, la majorité de la violence découlant d'affrontements armés au niveau national, de tensions intercommunautaires, de compétition pour des ressources limitées, d'assauts par des acteurs non étatiques, ainsi que de protestations et d'agitation politique.

La figure 3.15 ci-dessous indique les tendances du déplacement dû aux conflits de 2015 à 2023. Le déplacement dû aux conflits continue d'augmenter avec un déplacement moyen de 1,7 million par an. Cela représente plus de 4 600 personnes déplacées chaque jour en raison des conflits violents au cours des dix dernières années.

Figure 3. 7: Nouveaux déplacements internes dus au conflit dans la Corne de l'Afrique

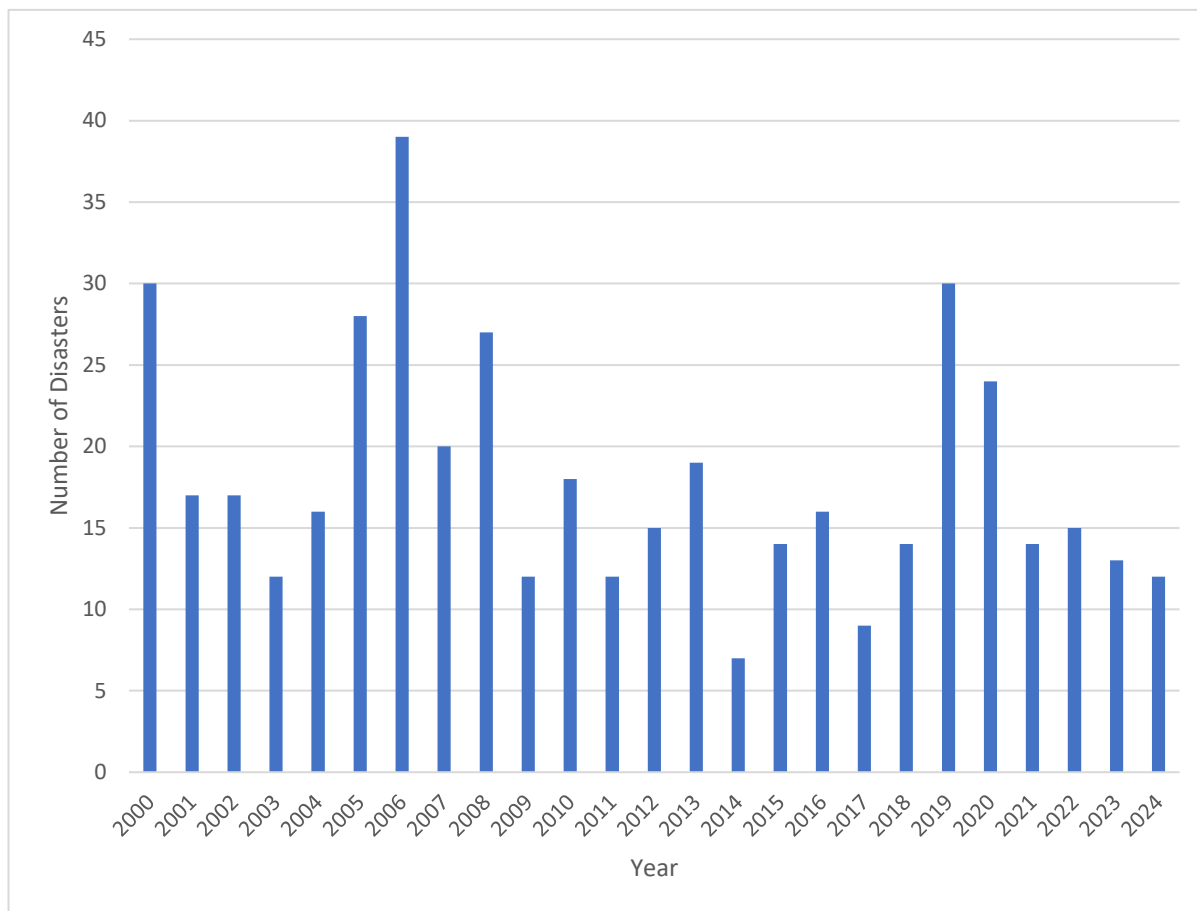


Source : Traité à partir de EM-DAT

3.3.3.4 Catastrophes naturelles et déplacement dans la Corne de l'Afrique

L'Afrique en général et la Corne de l'Afrique en particulier connaît un nombre croissant d'événements de risques naturels. La figure 3.16 ci-dessous montre les événements naturels dans la Corne de l'Afrique. L'exposition significative des infrastructures et des populations, combinée à une urbanisation croissante dans la Corne de l'Afrique, conduit à des déplacements significatifs et à des pertes agricoles et autres.

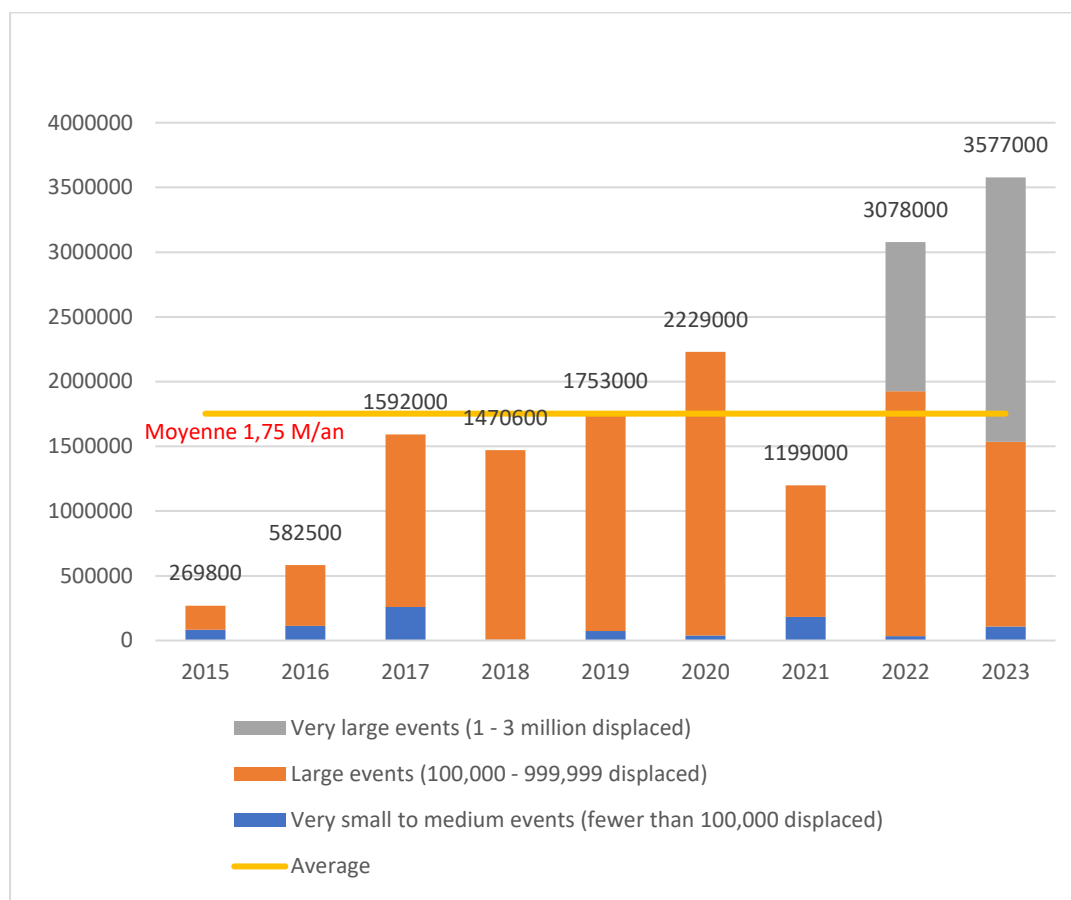
Figure 3. 8: Nombre d'événements de risques naturels intenses signalés chaque année dans la Corne de l'Afrique, 2000-2024



Source: Processed from EM-DAT

La figure 3.17 ci-dessous indique que les événements à déclenchement soudain ont déclenché en moyenne plus de 1,75 million de nouveaux déplacements par an entre 2015 et 2023. La plupart des risques étaient liés aux conditions météorologiques, principalement les sécheresses, les inondations et les glissements de terrain. La figure indique également l'ampleur des événements. De très grands événements qui ont déplacé plus d'un million de personnes ont été enregistrés dans la région principalement en 2022 et 2023 en Somalie. La plupart des événements catastrophiques étaient de grands événements avec un déplacement de 100 000 à 999 999 personnes. De très petits événements avec un déplacement de moins de 100 000 ont également contribué au déplacement.

Figure 3. 9: Nouveaux déplacements liés aux catastrophes selon l'ampleur des événements dans la Corne de l'Afrique



Source : Traité à partir de EM-DAT

3.3.3.5 Risque climatique et déplacement dans la Corne de l'Afrique

La région de la Corne de l'Afrique est l'une des régions les plus sujettes aux catastrophes du monde (GIEC 2007 ; 2012), la sécheresse étant le risque naturel le plus répandu affectant la région. De grandes parties de la région sont arides ou semi-arides, caractérisées par des précipitations faibles, peu fiables, très variables et imprévisibles qui entravent la production agricole et animale, créant ainsi des cycles continus de sécheresse et d'inondations, une preuve suggérant que le climat devient de plus en plus instable et les événements météorologiques plus graves. Certains des chocs météorologiques graves et extrêmes liés au climat qui causent la vulnérabilité dans la plupart des régions comprennent :

- Inondations soudaines / événements de précipitations extrêmes
- Sécheresse
- Cyclones
- Événements de froid
- Foudre
- Tempêtes de vent/poussière
- Grêle/orages

Les années de sécheresse et d'inondations se succèdent, ce qui aggrave les répercussions des phénomènes extrêmes sur l'économie régionale. Parmi les autres chocs et pressions non climatiques, indirectement liés au climat, qui accentuent la vulnérabilité, on peut citer :

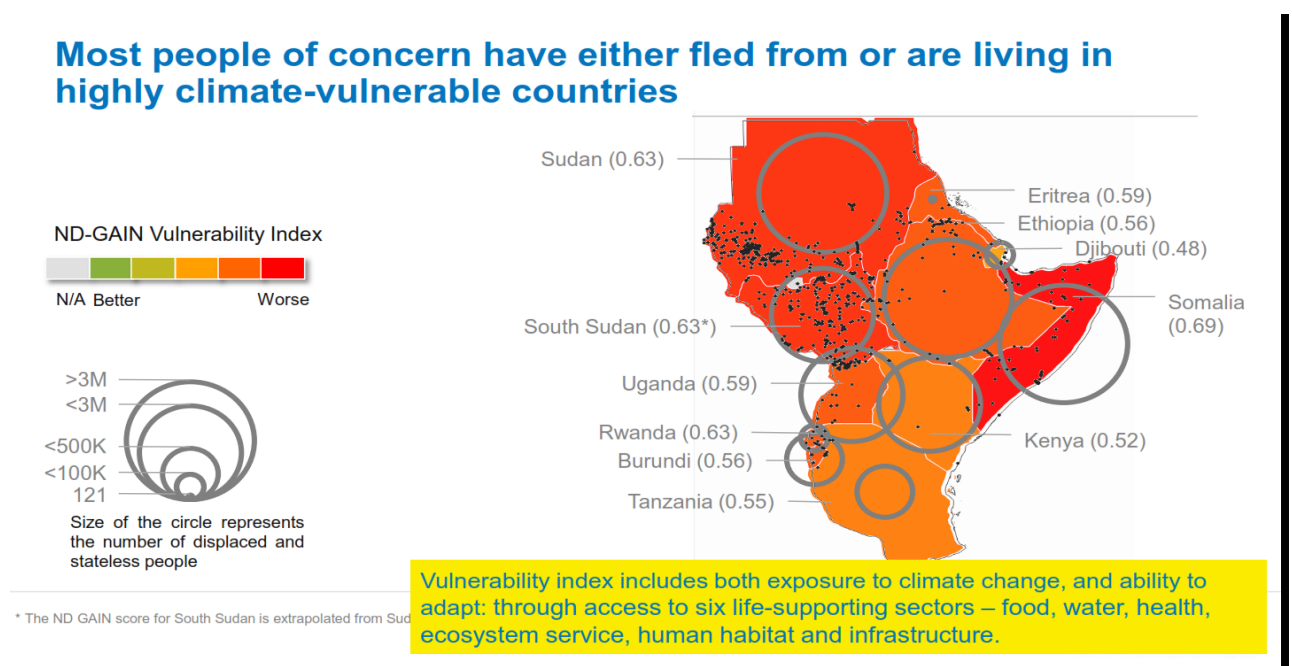
- L'expansion rapide de la population humaine
- Hausses des prix des matières premières (saisonnnières ou dues à un accès entravé) et facteurs macroéconomiques
- Maladies du bétail et des cultures et ravageurs
- Inadequate resources for livestock production such as water and pasture
- Dégradation des terres
- Conflits
- Perte de transferts
- Troubles sociaux
- Décès

Le changement climatique devrait :

- Accroître la fréquence et l'intensité des catastrophes à déclenchement soudain
- Accroître les risques à évolution lente
- Agir comme un « multiplicateur de menaces » qui exacerbe le potentiel de tensions et de conflits
- Entraver de plus en plus la jouissance des droits de l'homme s'il n'est pas traité de manière adéquate
- Entraver les possibilités de retour des personnes déplacées

La vulnérabilité climatique affecte donc considérablement le déplacement dans la Corne de l'Afrique. La figure ci-dessous indique l'association entre l'indice de vulnérabilité et le déplacement, où l'indice de vulnérabilité inclut l'exposition au changement climatique et la capacité d'adaptation. La figure indique que les déplacements les plus importants se sont produits dans les pays avec un niveau élevé d'indice de vulnérabilité.

Figure 3.18 : Vulnérabilité climatique et déplacements de population dans la Corne de l'Afrique



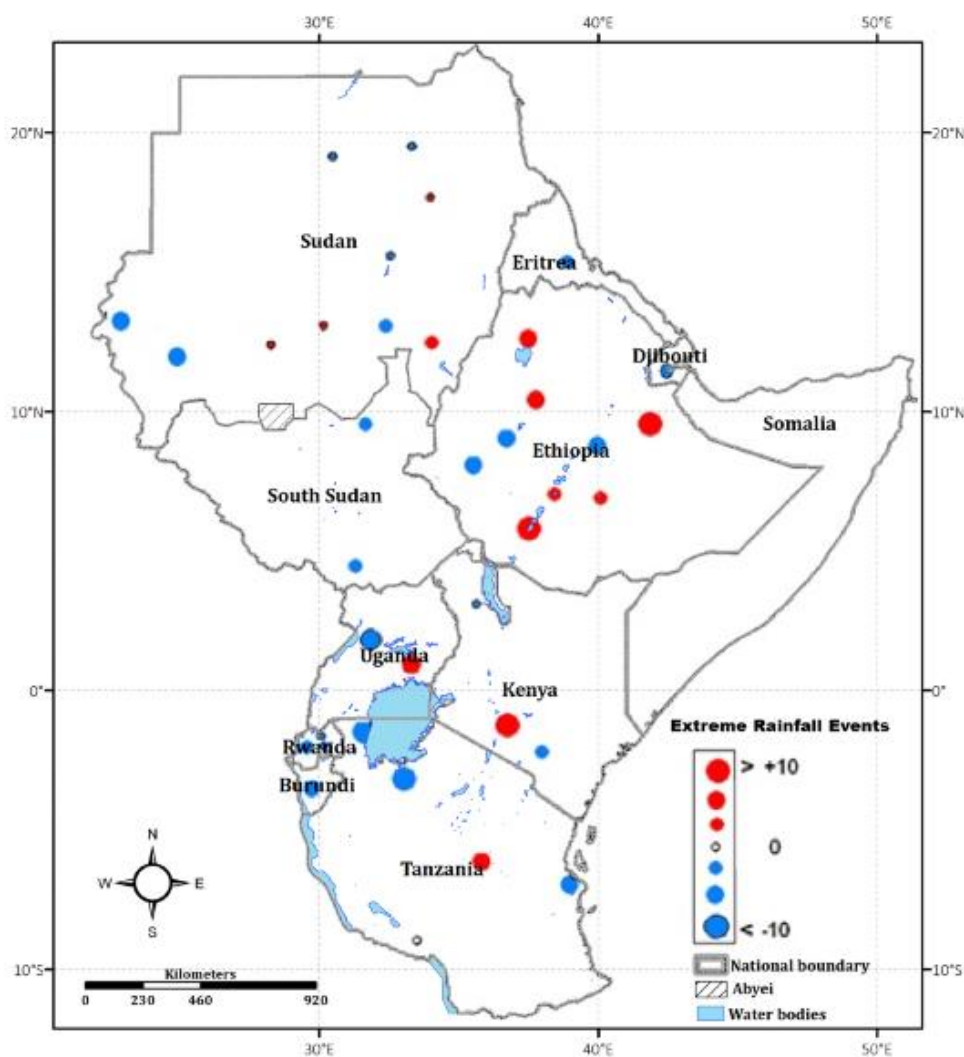
Source: UNHCR, 2023 (available at: <https://data.unhcr.org/ar/documents/details/101918>)

Événements de précipitations extrêmes

Le plus souvent, les événements météorologiques et climatiques extrêmes interagissent avec des systèmes humains et naturels exposés et vulnérables, conduisant à des catastrophes dans la région. Les événements météorologiques et climatiques extrêmes ont augmenté en fréquence, en magnitude et par conséquent une population accrue à risque de catastrophes.

Les événements extrêmes causent non seulement des dommages matériels, des blessures, la faim, des pertes en vies humaines et menacent l'existence de certaines espèces, mais provoquent également des changements dans les systèmes naturels et humains de la région. Les impacts du changement climatique et de la variabilité entraînent des souffrances humaines, notamment pour les pauvres, comme en témoignent les sécheresses et les inondations de 2010/2011 et de 1997/1998 respectivement dans la région. L'année 2010/2011 était exceptionnelle et représentait la pire sécheresse en 60 ans affectant Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie et l'Ouganda et faisant subir à la région GHA la crise alimentaire la plus grave du monde.

Figure 3.19 : Évolution des précipitations extrêmes mesurées en moyenne par les stations régionales.



Source : ICPAC, 2018

Les tendances positives (négatives) sont représentées par des cercles rouges (bleus). Les grands (petits) cercles indiquent des tendances significatives (non significatives) trends

Risques de sécheresse

Sécheresse is an insidious natural hazard that results from lower levels of precipitation than what is considered normal. When drought extends over a season or a longer period of time, precipitation is often insufficient to meet the demands of human activities and the environment.

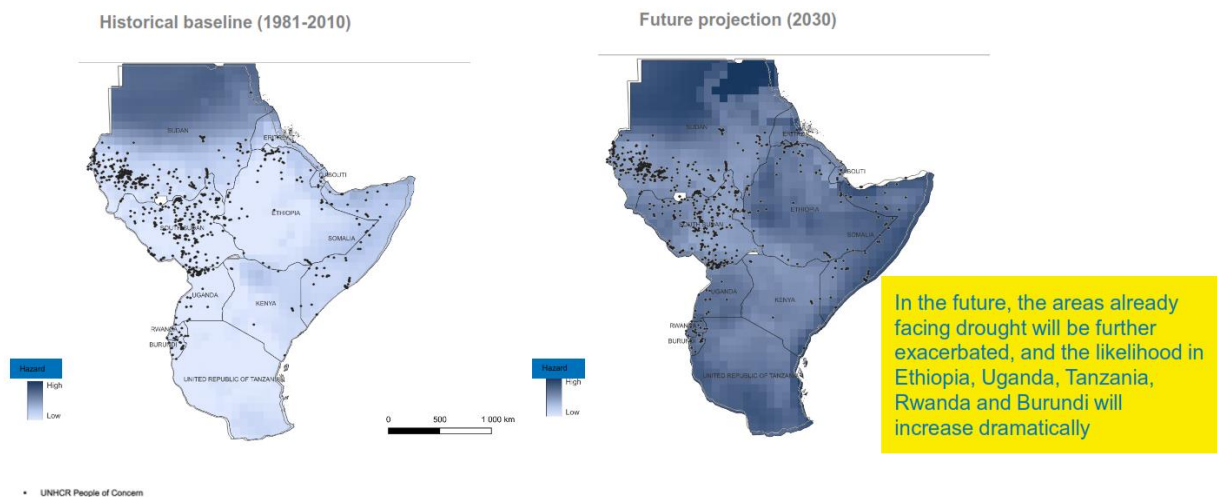
La Corne de l'Afrique est sujette à des sécheresses récurrentes qui affectent gravement les vies et les moyens de subsistance de millions de personnes dans la région. Le cycle de sécheresse dans cette région est répétitif, et lorsqu'il se produit, il dure généralement plus d'une saison, entraînant une destruction significative de vies et de biens.

En général, le niveau des risques — précipitations, température et inondations — dans la Grande Corne de l'Afrique devrait être une préoccupation pour les déplacements futurs. Les figures suivantes montrent les prévisions de précipitations, de chaleur et d'inondations dans la Grande Corne de l'Afrique en 2030. Toutes les figures indiquent que les zones déjà confrontées à la sécheresse, à la chaleur et aux inondations seront encore plus exacerbées.

a) Precipitation

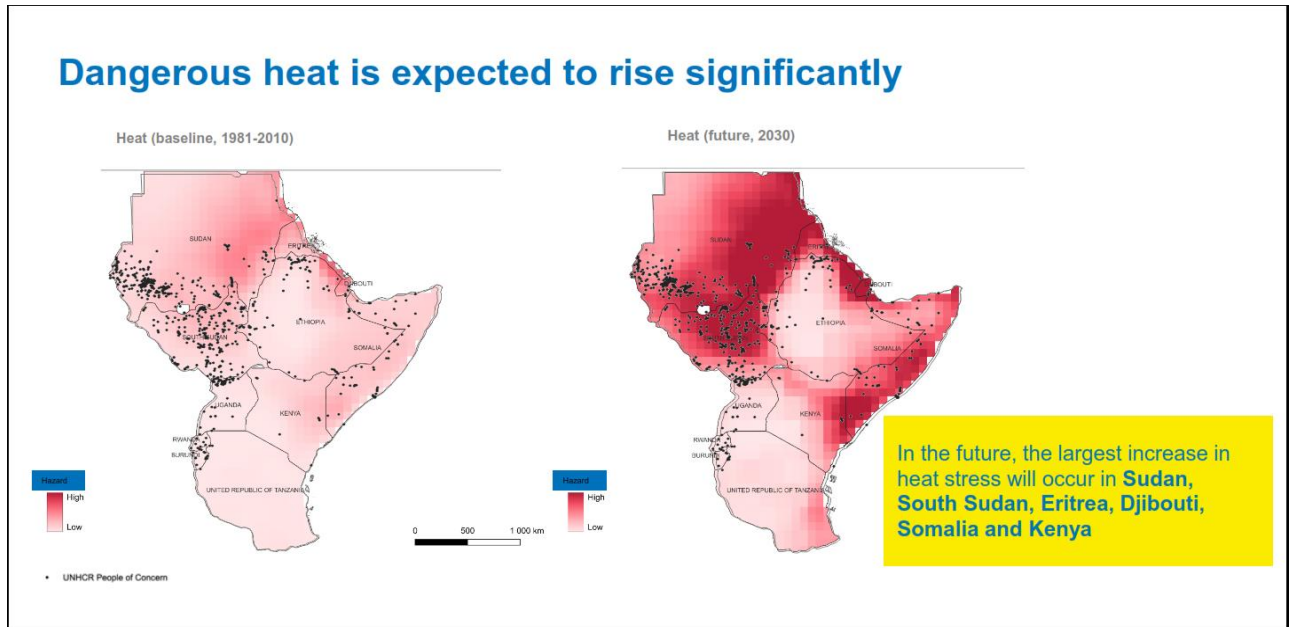
Figure 3. 10: Référence historique et projection future du niveau de risques dans la Corne de l'Afrique

People of concern are expected to face more extreme droughts in the future



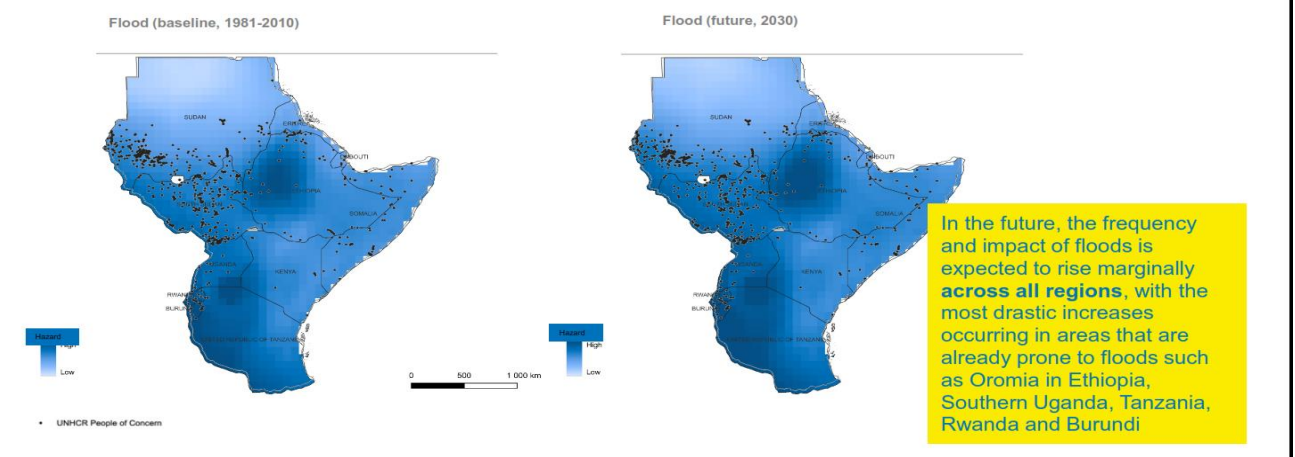
Source : UNHCR, 2023

b) Temperature



c) Inondations

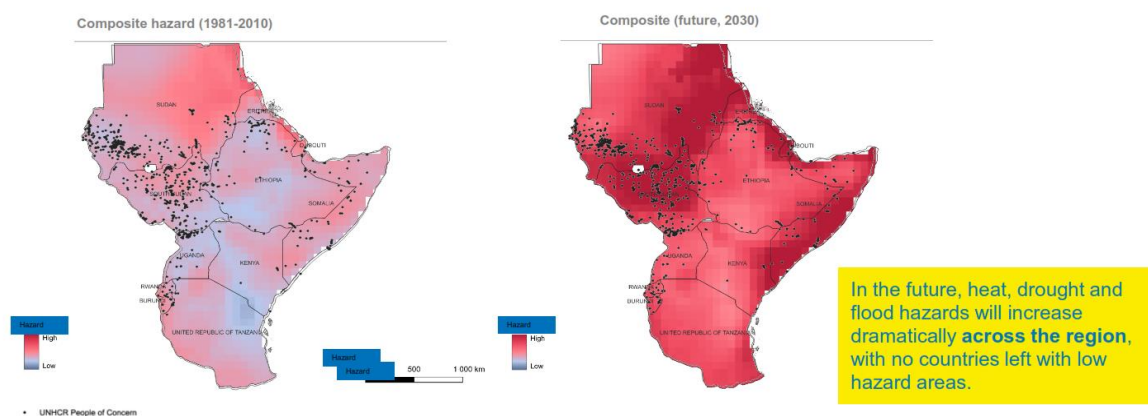
Flood risks will increase especially in already flood-prone areas



Dans l'ensemble, les risques climatiques augmenteront considérablement à l'avenir dans toute la Grande Corne de l'Afrique. La figure 3.21 indique les niveaux de risque climatique composite historique et de risque futur. Le déplacement futur dû aux risques climatiques est donc une préoccupation dans la région. Les personnes vulnérables vivent dans des zones qui devraient connaître les augmentations les plus drastiques des risques climatiques.

Figure 3.21 : Risques climatiques dans la Corne de l'Afrique

Overall, all climate hazards will increase dramatically in the future, across the whole region



Source : UNHCR, 2023

3.4 Adaptation climatique

Le Cadre de politique d'adaptation établi par le PNUD en 2005 caractérise l'adaptation comme un processus par lequel les individus, les communautés et les nations s'efforcent d'atténuer et de gérer les impacts du changement climatique, y compris sa variabilité. Au cœur de ce processus se trouve la nécessité de renforcer les capacités de prise de décision des communautés et des gouvernements, leur permettant de prévoir les fluctuations météorologiques et, sur la base d'expériences antérieures, de modifier leurs plans et stratégies d'investissement en conséquence. Comme l'a noté le PNUD (2018), l'adaptation peut être abordée à quatre niveaux, qui devraient être considérés comme des éléments intégraux d'une stratégie d'adaptation :

Renforcer la résilience de base face à la variabilité climatique actuelle

Ce concept est similaire aux efforts de développement plus larges et signifie des investissements dans des systèmes de subsistance établis qui répondent aux schémas anticipés ou reconnus de variabilité climatique, incluant un certain niveau de changement climatique d'origine humaine. La réduction des risques de catastrophe et la préparation sont une composante intégrale de la construction de la résilience. Les systèmes résilients sont définis par leur capacité à s'auto-organiser, la capacité à diversifier les moyens de subsistance pour résister aux chocs économiques et sociaux, et leur anticipation et réponses à la variabilité et aux événements climatiques inattendus. Les principaux moteurs de la résilience comprennent l'agentivité, l'autonomisation et les compétences, connaissances et réseaux nécessaires pour une action efficace, qui nécessitent tous des investissements dans des actifs humains, sociaux, physiques, naturels et financiers, ainsi que des capacités politiques comme la voix et la participation. La capacité d'adaptation désigne les mesures prises pour répondre de manière résiliente à la variabilité climatique ; cependant, ces mesures peuvent également avoir un impact négatif sur les perspectives de subsistance, surtout dans les contextes où les chocs climatiques se produisent plus fréquemment, entraînant des effets cumulatifs sur la capacité d'adaptation, tels que la perte ou la vente d'actifs comme le bétail lors de sécheresses successives. Les investissements visant à renforcer la capacité d'adaptation des communautés vulnérables sont essentiels pour une adaptation efficace.

Adaptation aux risques climatiques

L'adaptation aux risques climatiques nécessite des modifications au sein des systèmes pour se préparer efficacement à ses impacts. Cette préparation exige des investissements dans divers actifs, notamment les ressources humaines, sociales, physiques, naturelles et financières, ainsi que le renforcement des capacités et des capacités d'adaptation. L'adaptation ne doit pas être vue comme un processus de transition vers un avenir fixe et prévisible. Il s'agit plutôt de naviguer dans l'incertitude, rendant le développement de la capacité d'adaptation essentiel.

L'ajustement des politiques et des budgets

L'intégration des politiques et des institutions est essentielle pour l'expansion et la réplication de stratégies d'adaptation efficaces, ainsi que pour favoriser l'innovation. Il est important de différencier le développement des capacités de base, qui vise à améliorer l'efficacité et l'efficacité des institutions gouvernementales, et la capacité d'adaptation, qui implique une planification stratégique pour le changement climatique. Les capacités peuvent être développées par l'application d'analyses techniques dans la formulation des politiques, l'engagement dans des processus de consultation et la mise en œuvre de stratégies de développement organisationnel. Le financement climatique devrait atteindre 100 milliards USD annuellement pour les nations en développement, et des initiatives croissantes visent à doter les systèmes de planification gouvernementaux pour gérer et surveiller efficacement le financement climatique dans leurs cadres budgétaires de base, assurant ainsi la fourniture de bénéfices d'adaptation.

Traiter le risque résiduel

Les pertes sont susceptibles d'être inévitables, car il est impossible d'éliminer entièrement le risque en raison de la nature toujours changeante de la variabilité climatique. Aider les communautés à gérer les dépenses associées aux pertes résiduelles renforce la résilience ; cependant, pour une adaptation efficace, il est essentiel de favoriser également l'auto-organisation, l'apprentissage et l'agentivité. À mesure que le changement climatique s'intensifie, nous rencontrerons des « points de bascule » où les systèmes économiques existants ne fonctionneront plus efficacement, ce qui entraînera une augmentation des coûts des risques résiduels en tant que composante plus significative de la stratégie globale d'adaptation.

3.4.1 Mesures d'adaptation en Afrique

Le Quatrième rapport d'évaluation (AR4) du GIEC a mis en évidence que l'Afrique est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. Une augmentation moyenne mondiale de la température de 2°C représente un défi significatif pour l'adaptation, tandis qu'une hausse de 3,5-4°C implique un obstacle d'adaptation encore plus important pour le continent (GIEC, 2007). Les augmentations de température anticipées en Afrique sont particulièrement graves par rapport aux conditions climatiques historiques et à la variabilité qui ont façonné les systèmes humains et naturels dans la région. La recherche publiée dans des revues à comité de lecture depuis l'AR4 (2007) indique que les défis d'adaptation sont étendus et multidimensionnels, accompagnés de dommages résiduels considérables. Bien que de nombreux impacts associés à un scénario de réchauffement de 4°C pourraient être atténués en limitant le réchauffement climatique à moins de 2°C, les conséquences seraient toujours substantielles, nécessitant des efforts d'adaptation significatifs.

La capacité des communautés africaines à gérer les répercussions du changement climatique dans divers secteurs économiques et activités humaines devrait faire face à des défis considérables, dépassant potentiellement leur capacité en raison de l'ampleur et de la rapidité d'apparition des impacts, comme

démontré précédemment. Pour atténuer la gravité de ces effets et leurs conséquences sur les moyens de subsistance des Africains, des stratégies d'adaptation sont élaborées et mises en œuvre à plusieurs niveaux, allant des ménages individuels aux cadres nationaux et régionaux, qui nécessitent un soutien et un renforcement supplémentaires. Ces stratégies comprennent :

- Le développement de systèmes d'alerte précoce pour les inondations, les sécheresses ou les incendies afin d'aider les populations à anticiper et à se préparer à l'occurrence d'événements extrêmes
- L'irrigation, l'amélioration de la capacité de stockage de l'eau, le reboisement pour protéger les systèmes d'eau de surface, l'utilisation durable des ressources en eaux souterraines, la désalinisation de l'eau de mer et la collecte et le stockage des eaux de pluie pour maintenir un accès suffisant et fiable à l'eau douce pour les besoins humains et agricoles.
- Les mesures de protection des infrastructures urbaines telles que les digues maritimes, les levées, les brise-lames et d'autres éléments de gestion des zones côtières, ainsi que la capacité de stockage alimentaire au niveau urbain et l'agriculture urbaine pour améliorer la sécurité alimentaire, et l'amélioration de la conception et de la technologie de drainage des installations d'assainissement pour réduire le risque de maladies d'origine hydrique après des événements météorologiques extrêmes.

Les mesures d'adaptation sont considérées soit comme des mesures d'adaptation « douces », lorsqu'elles impliquent du capital naturel ou un contrôle communautaire ; soit comme des mesures d'adaptation « dures », lorsque l'adaptation d'un secteur ou d'une communauté nécessite la construction d'une infrastructure nouvelle et intensive en capital. La majorité des mesures d'adaptation nécessitent une approche anticipatoire et planifiée et des investissements importants. Le besoin d'une adaptation planifiée intensive en capital est plus grand à des niveaux de réchauffement élevés que faibles.

3.4.2 Le coût de l'adaptation pour l'Afrique

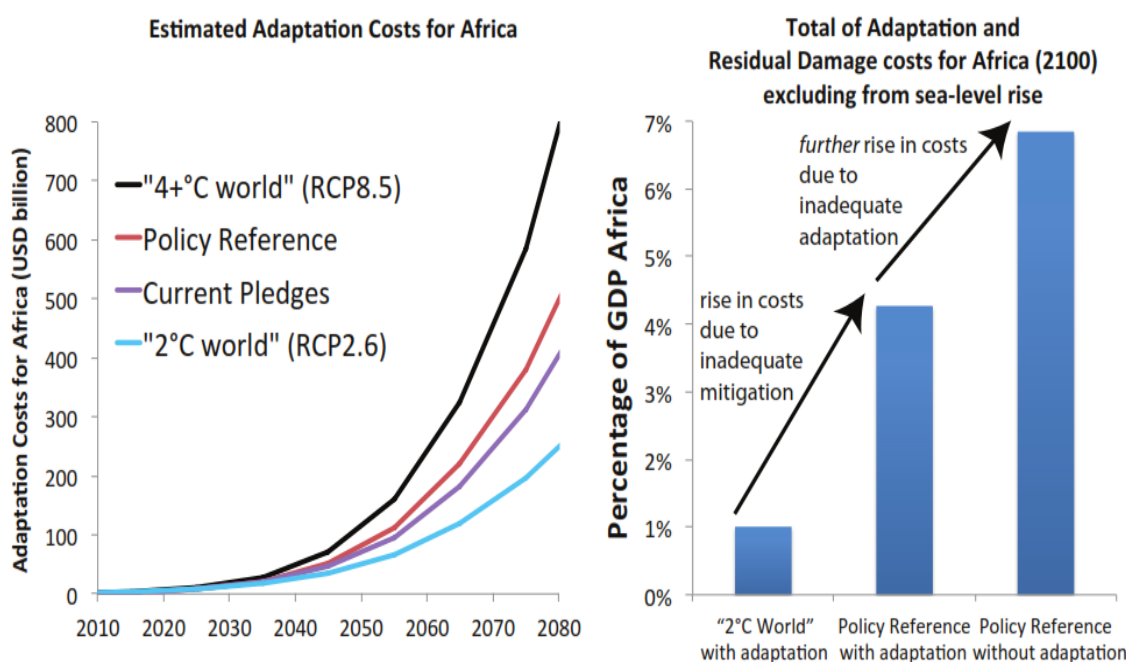
Estimer les coûts de l'adaptation en réponse à divers scénarios climatiques est une entreprise complexe chargée d'incertitudes. Néanmoins, de nombreuses études ont fourni des projections sur les dépenses associées aux mesures d'adaptation. À court terme, les estimations de la Banque mondiale de 2010 présentent une ventilation sectorielle précieuse au niveau régional. Spécifiquement, pour l'Afrique subsaharienne, les coûts annuels d'adaptation devraient atteindre environ 13 milliards USD d'ici 2020, en supposant une augmentation de la température mondiale d'environ 1°C au-dessus des niveaux préindustriels. Ce chiffre devrait augmenter significativement pour atteindre environ 24 milliards USD d'ici 2040, avec un réchauffement climatique approchant 2°C. Les secteurs susceptibles d'engager les coûts d'adaptation les plus élevés comprennent l'approvisionnement en eau, la protection des zones côtières, les infrastructures et l'agriculture.

Dans un scénario où le réchauffement climatique est limité à moins de 2°C, l'Afrique continue de faire face à des défis significatifs, comme décrit précédemment. Les coûts à long terme de l'adaptation pour le continent devraient atteindre environ 35 milliards USD par an d'ici 2050 et 200 milliards USD par an dans les années 2070 (voir figure 3.22, panneau de gauche). Après les années 2070, presque toutes les dépenses d'adaptation dans un scénario à 2°C se concentreront sur l'atténuation des impacts de la montée du niveau des mers, qui persistent même si les températures se stabilisent en dessous de 2°C ou

commencent à diminuer. En revanche, sous une trajectoire de réchauffement de 3,5-4°C, les coûts d'adaptation estimés pour l'Afrique augmentent substantiellement, atteignant environ 45-50 milliards USD par an d'ici 2050 et 350 milliards USD par an dans les années 2070. Sur toutes les périodes, environ la moitié de ces coûts sont associés à l'adaptation à la montée du niveau des mers, avec moins de 10 % alloués aux stratégies d'adaptation autonomes, et le reste dirigé vers d'autres mesures proactives.

Dans un monde avec une augmentation de température de 2°C, les coûts annuels associés à l'adaptation, ainsi que les dommages résiduels (ceux que les efforts d'adaptation ne préviennent pas), sont projetés à environ 1 % du PIB de l'Afrique en 2100, en supposant que des mesures d'adaptation globales soient entreprises (voir figure 3.22 – panneau de droite). Toutefois, dans le cadre des stratégies d'atténuation actuellement prévues et mises en œuvre, ces coûts devraient augmenter à environ 4 % du PIB de l'Afrique, en supposant toujours des efforts d'adaptation complets. En l'absence de toute adaptation, les dommages totaux pourraient s'élever à 7 % du PIB de l'Afrique dans ce scénario, démontrant clairement comment les stratégies d'adaptation peuvent atténuer substantiellement les dommages et réduire les coûts globaux.

Figure 3. 22 : Coûts d'adaptation en Afrique



Source : AGRA 2024

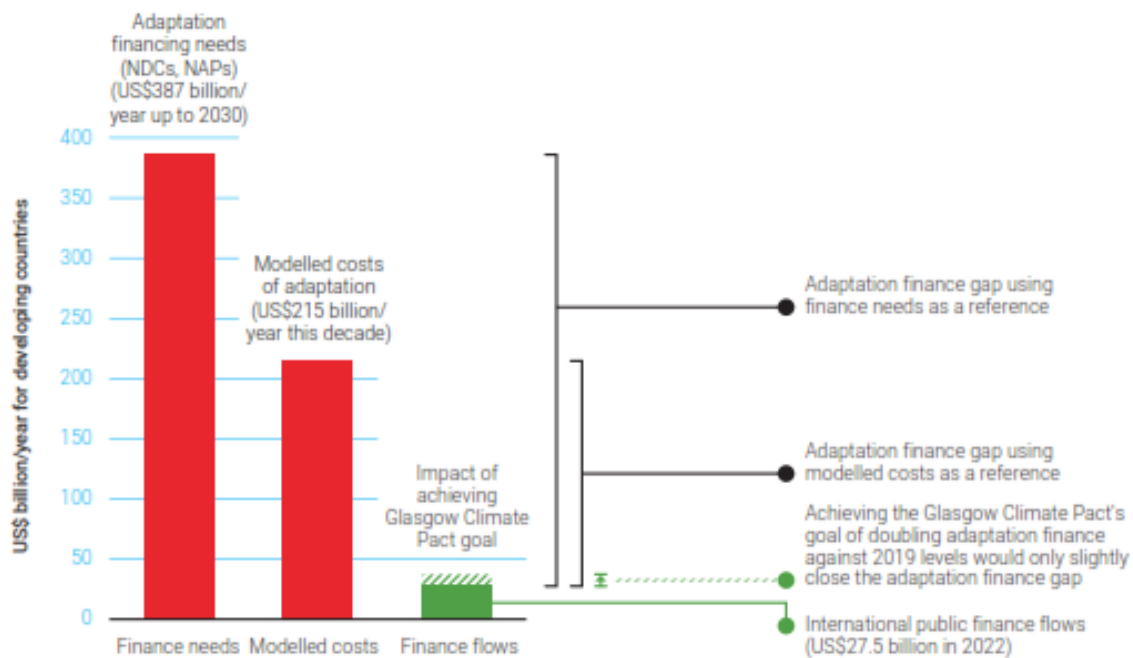
3.4.3 Déficit de financement de l'adaptation

Le Rapport sur l'écart d'adaptation 2023 a projeté que la fourchette centrale estimée pour les coûts d'adaptation et les besoins de financement des nations en développement cette décennie se situe entre 215 milliards USD et 387 milliards USD par an. Cela représente environ 0,6 % à 1,0 % du PIB de tous les pays en développement (PNUE, 2023). Ces besoins financiers sont comparables à l'Aide publique au développement (APD) totale, qui s'élevait à 224 milliards USD en 2023 (OCDE 2024). Selon les données les plus récentes disponibles (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement 2024), les paiements d'intérêts sur la dette des pays en développement (à l'exclusion de

la Chine) représentaient 2,4 % du PIB, dépassant les exigences estimées pour le financement de l'adaptation.

Les besoins financiers pour l'adaptation peuvent être évalués aux côtés des flux de financement public international de l'adaptation révisés dirigés vers les nations en développement, qui s'élevaient à 27,5 milliards USD par an en 2022. Par conséquent, malgré la hausse des flux de financement public international, un écart significatif dans le financement de l'adaptation persiste, comme illustré dans la figure 3.23. Cet écart substantiel dans le financement de l'adaptation est susceptible d'entraîner une augmentation des pertes et des dommages pour les pays en développement, tout en affectant également les nations développées par des cascades de risques internationaux et transfrontaliers (Anisimov et Magnan, 2023).

Figure 3. 11: Comparaison des besoins de financement de l'adaptation, des coûts modélisés et des flux de financement public international de l'adaptation dans les pays en développement



Note: Values for needs and flows are for this decade (2021 prices), while international public finance flows are for 2022 (2022 prices). Domestic and private finance flows are excluded.

Source : AGRA, 2024

3.5 : Genre et migration induite par le changement climatique

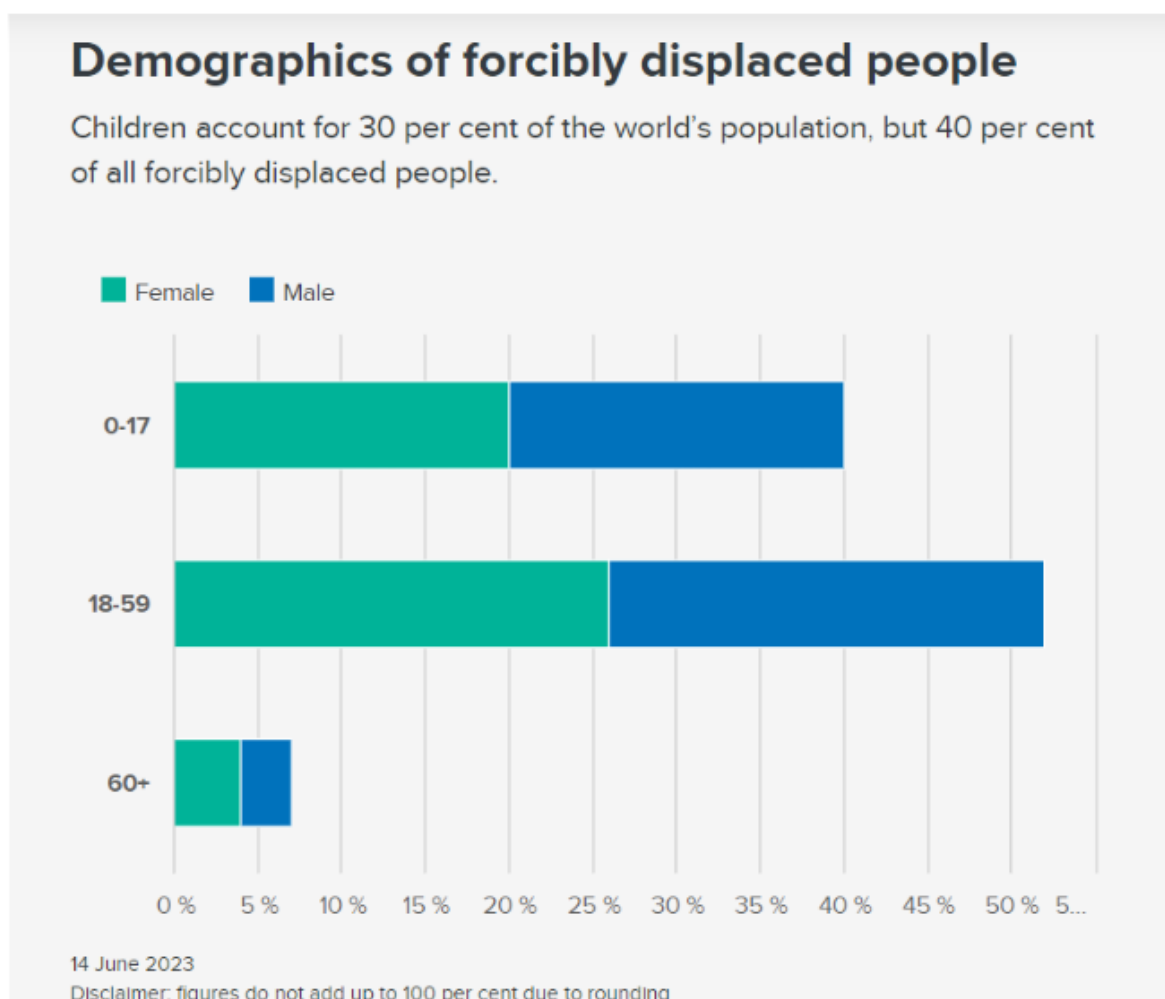
La migration environnementale, similaire à d'autres formes de migration, est un processus genré. Les migrants de tous genres possèdent des besoins et des priorités distincts et rencontrent divers risques au cours de leurs voyages. Le changement climatique affecte particulièrement les femmes, qui ont souvent un accès limité à l'information, aux ressources et aux opportunités d'emploi dans les communautés et les pays vers lesquels elles migrent. Alors que le changement climatique compromet les moyens de subsistance existants, les femmes font face à un risque accru d'être laissées pour compte et de rester dans des conditions dangereuses tout en gérant les obligations familiales et ménagères lorsque les

hommes migrent à la recherche de meilleures perspectives économiques. De plus, les normes sociales peuvent restreindre la mobilité des femmes, exigeant le consentement masculin pour voyager, ce qui limite considérablement leur capacité à s'adapter aux catastrophes. Lorsque les femmes sont contraintes de migrer pour assurer un environnement de vie sûr et sain, elles rencontrent fréquemment des dangers spécifiques le long de leurs parcours migratoires. Celles qui sont déjà en transit peuvent être forcées de retourner dans leurs pays d'origine ou risquent de se retrouver piégées et vulnérables pendant leurs voyages. De plus, les femmes migrantes sont plus susceptibles à diverses menaces, notamment les abus, la discrimination, l'exploitation et la violence sexiste (VSG), comme la traite des personnes, et elles ont souvent du mal à accéder aux services d'assainissement, ainsi qu'aux services de santé sexuelle, reproductive et mentale.

La migration environnementale a le potentiel d'exacerber les disparités de genre existantes et de soumettre les femmes à des vulnérabilités supplémentaires. Les femmes rencontrent de nombreux défis oppressifs découlant de la discrimination liée à leur lieu d'origine, leur race, leur appartenance ethnique, leur religion, leur statut social, leur éducation et leurs capacités. Cette discrimination est aggravée par l'absence de protections sociales et juridiques, ce qui accentue les dimensions genrées de la pauvreté, de la discrimination et de l'inégalité socioéconomique. Par conséquent, cette situation conduit à d'autres facteurs d'exclusion, tels que les disparités salariales, les difficultés à trouver un logement pour les femmes seules et l'accès limité à l'information. Les femmes des communautés les plus défavorisées, qui dépendent des ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance, ont souvent le moins de résilience face aux menaces liées au climat, notamment les sécheresses, les glissements de terrain, les inondations et les ouragans. Il est donc essentiel de s'attaquer aux inégalités de genre existantes et de défendre les droits des individus de tous genres, en particulier des femmes et des filles, qui font face à des formes croisées de discrimination. Dans ce contexte, les effets néfastes du changement climatique compliquent encore davantage les défis rencontrés par d'autres groupes marginalisés, notamment les personnes handicapées, les migrants sans statut juridique, ceux ayant des identités et expressions de genre diverses et les personnes âgées, notamment en ce qui concerne leur accès à des soins de santé et à une protection adéquats en raison de leurs vulnérabilités spécifiques, du risque accru de violence et de l'exclusion sociale (OIM, 2021).

Les estimations de 2022 indiquent qu'un nombre significatif d'individus, potentiellement totalisant 108,4 millions, ont été forcés de quitter leurs foyers en raison de situations violentes. Dans ce groupe, environ 5,4 millions ont cherché refuge dans d'autres pays, tandis que 62,5 millions ont été déplacés internes, et jusqu'à 35,3 millions sont classés comme réfugiés (UNHCR, 2023). Le UNHCR (2023) rapporte que la majorité de la population déplacée est composée de femmes et d'enfants, qui représentent 70 % du total, comme illustré dans la figure 3.24. En conséquence, les femmes font face à la tâche redoutable de subvenir aux besoins de leurs familles dans des circonstances extrêmement difficiles.

Figure 3. 24 : Données démographiques sur les personnes déplacées de force



3.5.1 Dimensions de genre de la migration induite par le climat dans la Corne de l'Afrique

Comme dans d'autres parties du monde, les femmes dans la Corne de l'Afrique assument la responsabilité principale des soins domestiques et du travail, et ont des opportunités limitées de participer aux processus de prise de décision qui abordent et gèrent les effets du changement climatique. Cela est particulièrement évident dans les zones rurales, où la dépendance à l'agriculture de subsistance est répandue, et où les femmes servent de principales pourvoyeuses de nourriture, d'eau et de combustible. Les impacts du changement climatique exacerbent la pénurie de ressources, rendant ces tâches essentielles de plus en plus difficiles et périlleuses. De plus, le statut socio-économique des femmes et leurs rôles traditionnels de soins restreignent leur mobilité pour s'adapter au changement climatique, les exposent à la discrimination et à la violence sexiste, et entravent leur accès aux ressources, services, informations, emplois et participation à la prise de décision.

3.5.1.1 Femmes et questions de genre en Afrique de l'Est

L'Afrique de l'Est est reconnue comme l'une des régions du monde présentant les défis les plus significatifs en matière de développement humain et d'inégalité de genre prononcée. Cette évaluation est corroborée par les conclusions du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a établi des classements pour l'Indice de développement humain (IDH) et l'Indice d'inégalité de genre (IIG) dans les pays de cette région. Des nations comme l'Éthiopie, le Soudan et l'Ouganda se situent parmi les plus bas sur l'échelle IDH, qui mesure le développement humain à travers des indicateurs tels que l'espérance de vie, les niveaux d'éducation et le revenu par habitant. En 2021, le Soudan du Sud a été enregistré comme ayant la note IDH la plus basse. Ces pays font face à des déficiences graves dans l'accès aux services essentiels, à l'éducation, aux soins de santé et aux revenus, soulignant leur profonde pauvreté et leurs défis de développement humain. De plus, l'Indice d'inégalité de genre (IIG) révèle des disparités de genre persistantes et significatives dans la région. Les femmes en Afrique de l'Est rencontrent des obstacles considérables dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la participation politique et aux ressources économiques. De telles inégalités de genre entravent les opportunités des femmes et leur capacité à réaliser leur plein potentiel dans la région.

3.5.1.2 Les femmes dans le secteur agroalimentaire de la Corne de l'Afrique

La Corne de l'Afrique est riche en ressources naturelles et culturelles ; cependant, elle fait face à des défis considérables liés à une inégalité de genre prononcée et au développement humain. Cette inégalité nuit à la résilience des communautés locales, en particulier dans les zones rurales, et compromet l'efficacité des stratégies visant à s'adapter au changement climatique. Les femmes du secteur agroalimentaire de la Corne de l'Afrique jouent un rôle essentiel dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Malgré cela, elles se heurtent à de nombreux obstacles économiques et socioculturels qui entravent leur plein épanouissement et leur participation aux processus décisionnels. Il est urgent de les aider à obtenir la propriété foncière, l'accès au crédit, aux ressources de production et aux technologies innovantes, ainsi qu'à participer à la prise de décision économique (FAO, 2023). Les disparités entre les sexes dans l'accès aux ressources et aux technologies nécessaires pour lutter contre le changement climatique sont de plus en plus évidentes. Alors que le changement climatique alourdit la charge de travail des femmes dans certaines régions, il est crucial qu'elles aient accès à des outils et à des technologies susceptibles d'alléger ce fardeau. Même lorsque les femmes sont désireuses de mettre en œuvre des solutions climatiques durables, le manque de ressources peut considérablement entraver l'adoption de ces technologies dans de nombreuses régions (Murage et al., 2015).

Il est donc essentiel d'aborder non seulement les défis matériels mais aussi les obstacles culturels et sociaux. Les normes de genre influencent considérablement l'accès des femmes à des technologies spécifiques, souvent façonnées par les perceptions culturelles de ce qui est acceptable dans un contexte donné. Ces normes peuvent restreindre la capacité des femmes à adopter des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture de conservation ou l'agroforesterie. De plus, elles peuvent limiter l'accès des femmes à des ressources critiques comme les engrais et les semences améliorées, ainsi que leur capacité à les utiliser efficacement. Grassi et al. (2015) identifient cela comme un obstacle majeur à la conception de stratégies d'adaptation au changement climatique pratiques et inclusives.

3.5.1.3 Les effets de la sécheresse sur la mobilité des femmes en Éthiopie

Une recherche menée par Grey, Dou, Mueller et Sheriff (2020) a examiné comment la sécheresse affecte la mobilité des femmes en Éthiopie. Les résultats ont révélé que la sécheresse influence significativement les décisions des femmes de se déplacer. Les femmes confrontées à des conditions de sécheresse étaient plus susceptibles d'envisager une relocalisation que celles qui n'avaient pas vécu de tels événements. Les effets de la sécheresse étaient particulièrement évidents dans les mouvements intra-régionaux, bien qu'ils aient également été notés dans les relocalisations inter-régionales. L'étude a utilisé un ensemble de données de personnes-années pour suivre la mobilité des femmes au fil du temps et identifier les facteurs l'influençant. Cet ensemble de données comprenait des informations sur les caractéristiques individuelles, la dynamique des ménages, les attributs communautaires et l'exposition à la sécheresse.

De nombreux facteurs contribuent à accroître la vulnérabilité des femmes face aux effets de la sécheresse en Éthiopie. Tout d'abord, dans les zones rurales, les femmes sont plus souvent amenées à assumer des tâches liées à la production alimentaire et à la collecte de l'eau. Elles sont donc directement touchées par les mauvaises récoltes et les pénuries d'eau. De plus, les femmes se heurtent souvent à des obstacles importants pour accéder à des ressources essentielles telles que la terre, le crédit et l'éducation, ce qui entrave davantage leur capacité à faire face aux effets de la sécheresse. Par ailleurs, la discrimination sociale à l'égard des femmes complique souvent leurs efforts pour trouver un emploi ou un logement dans de nouvelles régions (Gray & Mueller, 2012).

L'occurrence de la sécheresse en Éthiopie peut entraîner de nombreuses conséquences négatives pour la mobilité des femmes. Premièrement, les conditions de sécheresse peuvent forcer les femmes à s'aventurer dans des zones inconnues à la recherche de nourriture, d'eau et d'autres ressources vitales. Ce périple peut comporter des défis et des dangers considérables, en particulier pour celles qui voyagent seules. De plus, la sécheresse peut nuire à l'accès des femmes à l'éducation et aux services de santé. Cette situation peut avoir des répercussions négatives sur leur santé et leur bien-être général, tout en entravant leur capacité à trouver un emploi. Par ailleurs, la sécheresse peut accroître la vulnérabilité des femmes, les rendant plus exposées à la violence, à l'exploitation et aux abus. Le risque de subir diverses formes de violence s'accroît pour les femmes déplacées en raison de la sécheresse (Desai & Mandal, 2021 ; UNFPA, 2022).

Le changement climatique a été trouvé comme ayant une influence notable sur la nécessité pour les femmes éthiopiennes de migrer vers l'Arabie saoudite. Le secteur agricole en Éthiopie, qui sert de principal moyen de subsistance pour de nombreuses personnes rurales, a été négativement impacté par l'évolution des schémas climatiques observée dans la région. Ces changements se traduisent par une hausse des températures, la survenue de vagues de chaleur et une intensification des précipitations. Les catastrophes liées au climat, telles que les sécheresses, les inondations et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, ont entraîné des conséquences néfastes, notamment des mauvaises récoltes, l'insécurité alimentaire et l'instabilité économique (Semenza & Fantahun, 2019).

En conséquence, les jeunes femmes résidant dans les zones rurales d'Éthiopie sont poussées à rechercher d'autres moyens de générer des revenus et de maintenir leurs moyens de subsistance. L'acte de migrer en tant que travailleuses domestiques au Moyen-Orient, spécifiquement en Arabie saoudite, est devenu un choix convaincant pour ces femmes, leur offrant des perspectives de carrière et la capacité d'aider financièrement leurs proches résidant dans leurs pays d'origine. La décision de partir est influencée par la présence de perspectives économiques limitées et la vulnérabilité accrue résultant du changement climatique (Schewel, 2022).

En résumé, les effets néfastes du changement climatique en Éthiopie, notamment les perturbations dans l'agriculture et l'instabilité économique, conduisent à la nécessité pour les femmes éthiopiennes de voyager en Arabie saoudite comme domestiques. La nature dynamique du climat et ses répercussions socioéconomiques associées exercent une influence sur les tendances migratoires, impactant à la fois le bien-être économique des individus et la santé globale des populations.

CHAPITRE QUATRE : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET INSTABILITÉ RÉGIONALE

4.1 Gouvernance et instabilité dans la Corne de l'Afrique

Le paysage des conflits et des différends dans la Corne de l'Afrique évolue actuellement, passant des conflits interétatiques aux conflits intra-étatiques, et des approches conventionnelles aux approches non conventionnelles, ainsi que des menaces traditionnelles aux menaces non traditionnelles, le tout dans un contexte de changements politiques en cours. Ces développements remettent en question les structures gouvernementales, entravent l'intégration régionale et créent des risques pour la gouvernance, la paix et la sécurité qui dépassent les sphères militaires, économiques et diplomatiques conventionnelles. Bien que les méthodes traditionnelles prévalent encore dans la guerre à travers la région, il y a une hybridation notable du conflit, intégrant de plus en plus l'utilisation de drones, de technologies de réseau et d'opérations d'influence, notamment la désinformation et la mésinformation (ISS, 2023).

La gouvernance dans la Corne de l'Afrique est caractérisée à la fois par des progrès et des régressions. Cependant, les conflits violents, la fragilité institutionnelle et l'instabilité socio-politique dominant et se transforment progressivement en un attribut systémique de la région. Les dynamiques structurelles alimentant cette tendance (marginalisation économique, exclusion politique et stress environnemental) ne sont pas nouvelles. Cependant, la croissance démographique rapide et la croissance économique plus lente amplifient la pression sur les gouvernements dans un contexte de demandes sociales plus élevées.

En 2021, l'IGAD a noté que les pays de la Corne de l'Afrique (HoA) font face à des défis de gouvernance significatifs, à une corruption généralisée, à des violences liées aux élections et à un faible engagement politique, notamment parmi les femmes. L'organisation a lié les lacunes de gouvernance dans la région aux violations des droits humains, au manque de tolérance politique, à l'application arbitraire de la loi et aux conflits en cours (IGAD, 2021). Elle a déterminé que les gouvernements de cette zone manquent de soutien public et de légitimité (IGAD, 2021). Reflétant un schéma observé dans d'autres parties de l'Afrique, les structures de gouvernance dans la Corne de l'Afrique varient considérablement, englobant à la fois des régimes autocratiques et des démocraties électorales, ainsi que des gouvernements allant de relativement stables à ceux qui peinent à maintenir l'ordre.

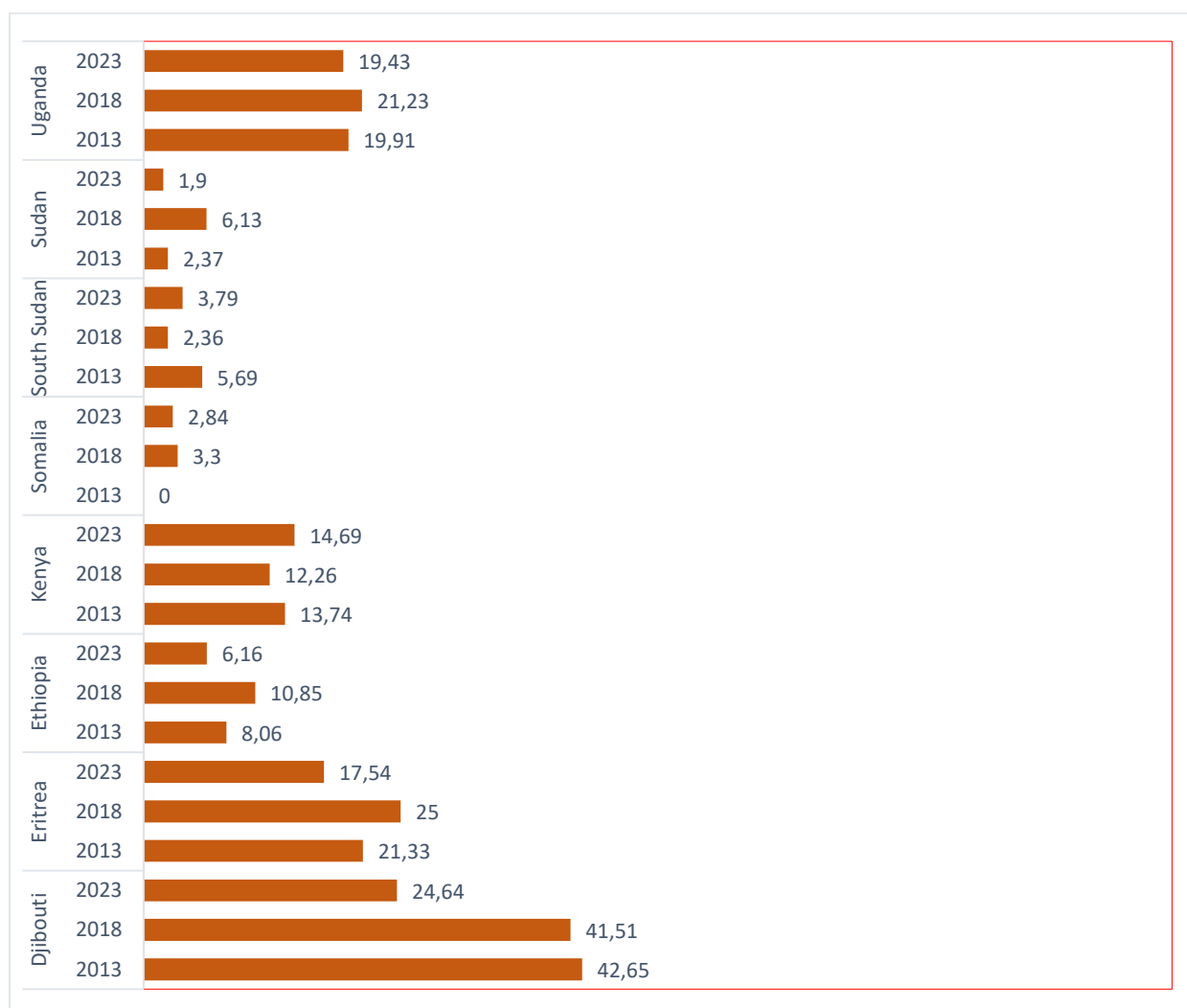
Le tableau et la figure suivants indiquent le classement des gouvernements dans la Corne de l'Afrique en termes d'indice de stabilité politique, et de stabilité politique et absence de violence/terrorisme.

Table 4. 1: Indice d'instabilité politique (-2.5 weak; 2.5 strong) in the HoA in 2022

Pays	Indice d'instabilité politique	Rang mondial	Rang africain
Djibouti	-0.51	136	25
Eritrea	-0.97	163	38
Ethiopia	-2.04	184	49
Kenya	-0.94	162	37
Somalia	-2.48	190	53
South Sudan			
Sudan	-2	182	48
Uganda	-0.81	157	34

Source: The Global Economy https://www.theglobaleconomy.com/rankings/wb_political_stability/

Figure 4. 1: Stabilité politique et absence de violence/terrorisme (rang percentile 0 à 100)



Source: Worldwide Governance Indicators (www.govindicators.org)

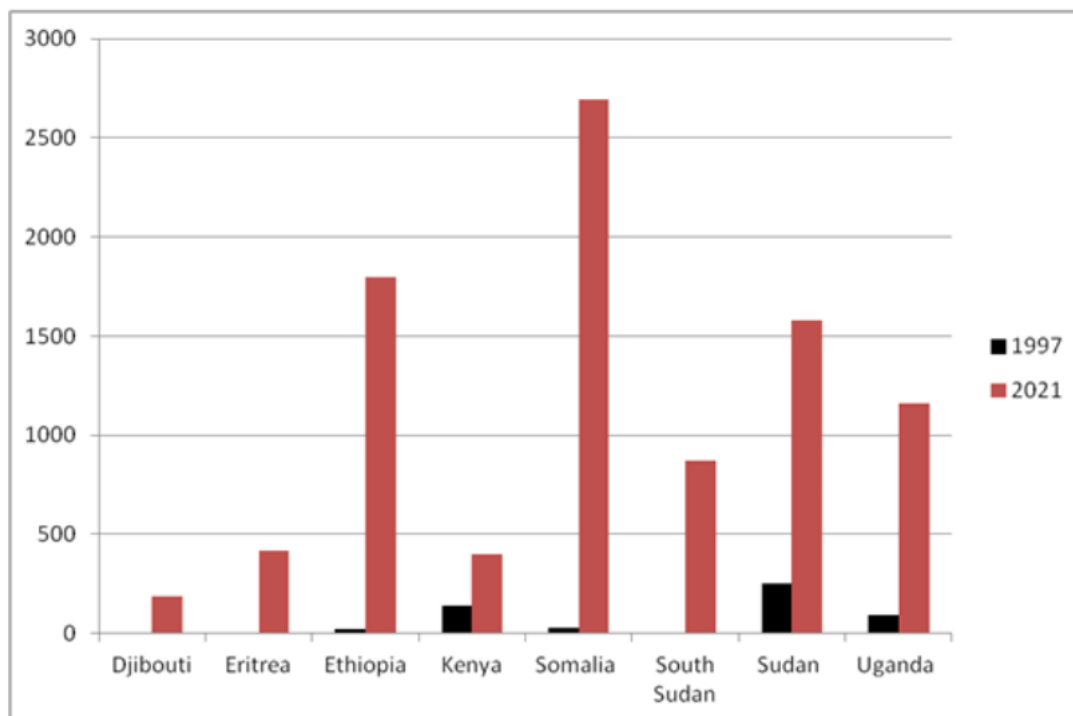
Les données présentées dans le tableau et le graphique révèlent que les nations de la Corne de l'Afrique figurent parmi les plus basses en termes d'instabilité politique aux niveaux mondial et continental. L'indice d'instabilité politique, qui varie de -2,5 à 2,5, montre que tous les pays de cette région ont des scores inférieurs à zéro. La Somalie est identifiée comme la nation la plus instable politiquement, occupant la 190e position sur 190 pays dans le monde, avec un indice d'instabilité de -2,04. L'Éthiopie et le Soudan suivent, classés respectivement 184e et 182e. Une tendance similaire est observée dans le classement en percentile de la stabilité politique et de l'absence de violence/terrorisme, qui va de 0 à 100. Sur cette mesure, la Somalie se classe à nouveau au plus bas, avec un score en percentile de 0 en 2013, et des scores de 3,3 et 2,84 en 2018 et 2023, respectivement. Le Soudan et le Soudan du Sud sont également bas sur cette échelle, avec des scores de 1,9 et 3,79 en 2023. Dans l'ensemble, les données du graphique et du tableau suggèrent que les pays de la Corne de l'Afrique sont parmi les plus instables politiquement, sinon les moins stables, au niveau mondial.

4.2 Tendances des incidents de conflit dans la Corne de l'Afrique

Sur la base des données ACLED, la figure 4.2 ci-dessous compare l'incidence des conflits signalés en 1997 et 2021. Elle révèle une hausse significative du nombre de conflits dans la région. Cette tendance est particulièrement évidente dans des pays comme la Somalie, l'Éthiopie et le Soudan, où divers facteurs, notamment la variabilité climatique, intensifient la situation.

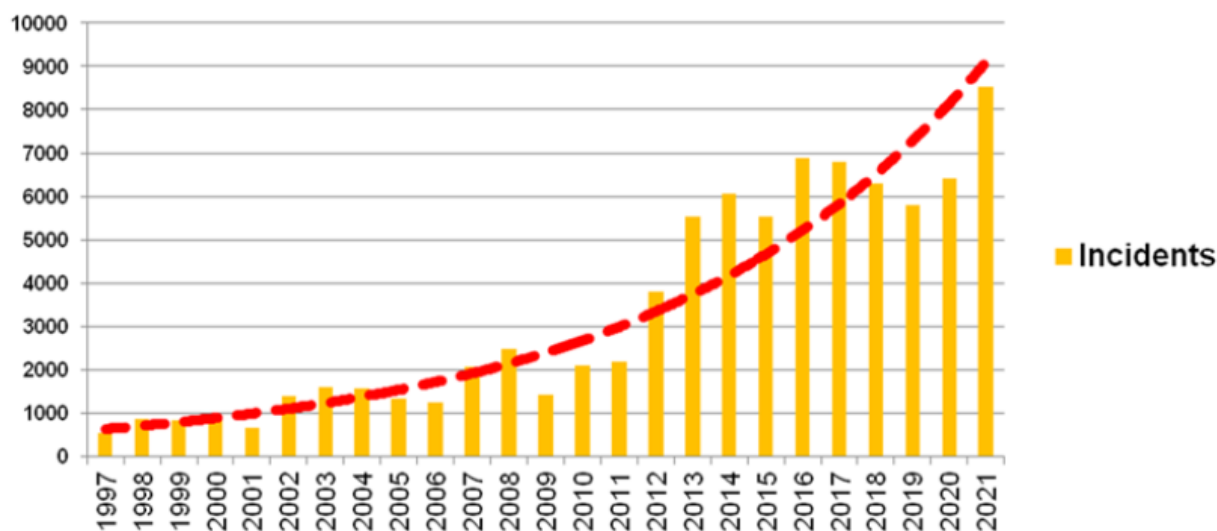
De même, au niveau régional, la région IGAD a connu une tendance croissante du nombre d'incidents de conflit enregistrés. Comme indiqué dans la figure 4.3, bien que certaines fluctuations dans le nombre d'incidents aient été enregistrées, la tendance globale est une augmentation toujours croissante des incidents de conflit dans la région.

Figure 4.2 : Comparaison des incidents signalés en 1997 et en 2021



Source : ICPAC 2022

Figure 4.3 : Synthèse des tendances relatives aux incidents de conflit dans la région de l'Autorité de Gaza de 1997 à 2021



Source : ICPAC 2022

Le rapport statistique du CEWARN (Mécanisme d'alerte précoce et d'intervention en cas de conflit de l'IGAD) pour la période janvier-juin 2022 indique que près de 5 000 incidents ont été signalés, dont plus de 6 000 ont entraîné des pertes humaines (CEWARN, 2023). Des études menées par le CEWARN sur une longue période montrent que les zones sensibles sont en proie à l'insécurité et à l'absence d'une administration efficace de la justice et de l'État de droit. Le CEWARN a en outre noté que les changements climatiques ont, dans une large mesure, contraint de nombreuses personnes à se déplacer et à migrer au-delà des frontières dans la région de l'IGAD (CEWARN, 2023).

Les tendances des conflits sont influencées par les variations saisonnières qui entraînent des défis concernant l'accès à l'eau et aux pâturages, conduisant souvent à des incidents de conflit. Ce phénomène est particulièrement répandu pendant la saison sèche, car les éleveurs nomades voyagent fréquemment sur de longues distances avec leurs troupeaux à la recherche d'eau et de pâturages, établissant des établissements temporaires et s'assurant que leurs routes restent libres d'obstacles. Par conséquent, le changement climatique joue un rôle significatif dans la gestion des ressources naturelles, qui est intimement liée aux dynamiques de conflit aux niveaux micro et macro. Des études récentes ont indiqué que les conflits tendent à survenir dans des zones où les ressources que les communautés convoitent sont concentrées et accessibles.

4.3 Traiter le lien entre climat, paix et sécurité

À mesure que le changement climatique intensifie les risques, notamment dans les régions sujettes aux conflits, il est essentiel d'intégrer l'action climatique dans la diplomatie préventive et les initiatives de consolidation de la paix. Cette approche pourrait favoriser les occasions de dialogue. Les phénomènes climatiques extrêmes comme les conflits peuvent entraîner des pénuries alimentaires et hydriques,

aggravant ainsi les menaces pour la sécurité. Dans certaines régions, l'épuisement des ressources naturelles peut provoquer des déplacements de population ou déclencher une concurrence pour ces ressources, deux phénomènes susceptibles de dégénérer en conflit. En 2022, les catastrophes liées au climat ont représenté plus de la moitié de l'ensemble des nouveaux déplacements signalés.

Dans l'ensemble, 60 % des réfugiés et des personnes déplacées internes résident dans des pays hautement vulnérables aux impacts du changement climatique.

Reconnaître et traiter les liens entre le changement climatique et les risques pour la paix et la sécurité est de plus en plus vital pour la prévention des conflits et le maintien de la paix, comme le soulignent diverses missions politiques spéciales (MPS) supervisées par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA). Le changement climatique représente une menace croissante pour la sécurité humaine et influence les conflits violents à travers le continent africain ; cependant, il n'existe pas de mesures de sécurité simples pour atténuer ces défis.

Bien qu'il n'existe pas de lien de causalité direct entre le climat et les conflits, le changement climatique influe sur les pressions politiques, sociales et environnementales par divers canaux, exacerbant ainsi les vulnérabilités et les tensions préexistantes. Le cinquième rapport d'évaluation (AR5, 2014) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) passe en revue les études qui se sont penchées sur cette question et conclut qu'« il n'est pas possible de formuler des affirmations fiables concernant les effets des changements climatiques futurs sur les conflits armés, en l'absence de théories et de preuves généralement admises sur la causalité » (GIEC, 2014). Néanmoins, malgré l'absence de preuves établissant un lien de causalité direct, le GIEC (2014) note une « préoccupation commune justifiée » selon laquelle le changement climatique ou les variations climatiques pourraient accroître le risque de conflits armés dans des conditions spécifiques, bien que l'ampleur précise de cet effet reste incertaine. Ce phénomène a été qualifié de « multiplicateur de menaces », qui intensifie les facteurs préexistants susceptibles de contribuer à un conflit. Le GIEC (2014) affirme en outre que bon nombre des facteurs qui augmentent le risque de guerre civile et d'autres conflits armés sont sensibles au changement climatique. Certaines études examinent ces liens sous un angle différent – .Les conflits et les déplacements de population peuvent entraîner une déforestation importante et une dégradation accrue de l'environnement, aggravant ainsi la concurrence pour des ressources naturelles limitées. De même, les conflits armés en cours ou récents peuvent avoir un effet négatif sur les capacités nécessaires pour s'adapter au changement climatique. Cela inclut la détérioration des moyens de subsistance et la vulnérabilité accrue des communautés face aux effets du changement climatique, ainsi que l'affaiblissement de la capacité des États à prévenir les catastrophes naturelles et les crises humanitaires et à y faire face (GIEC 2014). D'autres études ont montré que les efforts visant à atténuer le changement climatique ou à s'y adapter peuvent en réalité accroître le risque de conflit armé, par exemple lorsqu'ils entraînent des changements brusques dans la répartition de l'accès aux ressources ou aggravent les inégalités ou les griefs (GIEC, 2014).

Dans leur étude menée pour le SIPRI, van Baalen et Mobjörk (2018) ont effectué une analyse détaillée de 44 études publiées entre 1989 et 2015. Cette analyse a employé des méthodes quantitatives et qualitatives pour examiner le lien entre les changements liés au climat et les conflits violents locaux en Afrique de l'Est et au Soudan. Leurs résultats indiquent que les conflits pour les ressources naturelles — telles que les terres, les pâturages et l'eau — sont particulièrement répandus dans les zones où des éleveurs nomades sont présents. De plus, ces conflits sont parfois manipulés par des acteurs extérieurs dans leur quête de pouvoir.

Une grande quantité de recherches académiques sur les changements environnementaux induits par le climat et les conflits violents en Afrique de l'Est indique que les modifications des régimes de

précipitations, les sécheresses, les changements de végétation et la raréfaction croissante des ressources ont joué un rôle dans diverses formes de conflit violent. Ce lien est particulièrement marqué dans les conflits impliquant des éleveurs. De plus, des études de cas montrent que les conflits locaux liés aux ressources peuvent dégénérer en luttes de pouvoir plus graves, associées à des guerres civiles, comme on l'a vu au Soudan et en Somalie. Il est toutefois important de noter que les changements environnementaux liés au climat ne conduisent pas intrinsèquement à des conflits violents ; ce sont plutôt les contextes politiques, économiques et culturels qui constituent souvent des facteurs déterminants. Nous présentons ci-dessous un aperçu concis de cinq explications concernant les circonstances dans lesquelles les changements environnementaux liés au climat peuvent déclencher des conflits violents en Afrique de l'Est, ainsi que plusieurs éléments contextuels importants. Les effets du changement climatique sur les sociétés et son rôle dans l'alimentation des conflits sont également fortement influencés par les réponses des gouvernements et des communautés. La hausse progressive des températures mondiales, les précipitations imprévisibles et les inondations ont des conséquences complexes, indirectes et interconnectées pour la paix et la sécurité. Ces changements environnementaux perturbent gravement les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire, entraînant des déplacements forcés et de la migration. Le changement climatique accroît les vulnérabilités et diminue la résilience des communautés tributaires de l'agriculture. Les ménages dirigés par des femmes sont particulièrement à risque, car elles dépendent souvent de l'agriculture pour la subsistance de leurs familles et de ressources naturelles telles que le bois de chauffage et l'eau (Van Baalen et Mobjörk, 2018).

L'ingérence politique a de plus en plus d'impact sur les agendas de sécurité climatique, une situation désignée comme la politisation des conflits et des questions de changement climatique (Van Baalen et Mobjörk, 2018). Cette tendance érode les institutions traditionnelles responsables de la gestion des ressources naturelles. Le changement climatique transcende les frontières nationales et est maintenant entrelacé avec les différends interétatiques en cours. Dans leur analyse approfondie, Van Baalen et Mobjörk (2018) identifient cinq facteurs par lesquels les changements liés au climat peuvent inciter à des conflits violents : i) la détérioration des moyens de subsistance, ii) la migration accrue, iii) les modifications des schémas de mobilité des éleveurs nomades, iv) les considérations tactiques parmi les factions armées, et v) l'appropriation des griefs locaux par les élites.

L'ingérence politique a de plus en plus d'impact sur les agendas de sécurité climatique, une situation désignée comme la politisation des conflits et des questions de changement climatique (Van Baalen and Mobjörk, 2018). This trend is contributing to the erosion of traditional institutions responsible for managing natural resource governance. Climate change transcends national borders and is now intertwined with ongoing inter-state border disputes.

Dans leur analyse approfondie, Van Baalen et Mobjörk (2018) identifient cinq facteurs par lesquels les changements liés au climat peuvent inciter à des conflits violents : i) la détérioration des moyens de subsistance, ii) la migration accrue, iii) les modifications des schémas de mobilité des éleveurs nomades, iv) les considérations tactiques parmi les factions armées, et v) l'appropriation des griefs locaux par les élites.

- ***Dégradation des moyens de subsistance***

De nombreuses études indiquent que la probabilité de violence s'intensifie, notamment chez les agriculteurs et les éleveurs nomades tributaires des agro-écosystèmes pour leurs moyens de subsistance, lorsque les sécheresses, les inondations ou la surexploitation et la dégradation des terres entraînent une diminution de la production et des pertes économiques. Ce phénomène est souvent attribué aux coûts d'opportunité plus faibles associés au recours à la violence pour prendre le contrôle des ressources, par

opposition au maintien des moyens de subsistance traditionnels. Les crises immédiates semblent présenter un risque plus élevé que les événements graduels qui permettent une adaptation. Cependant, une sécheresse prolongée peut créer un scénario persistant où les liens sociaux se détériorent en raison de stratégies d'adaptation défavorables, renforçant ainsi les conflits violents.

- ***Augmentation des flux migratoires***

La pénurie de ressources dans une région particulière peut inciter des individus à migrer vers des zones plus favorables dans le même voisinage, un phénomène fréquemment observé dans la Corne de l'Afrique. Ce mouvement peut être source de tensions et de conflits, la population locale et les nouveaux arrivants se disputant l'accès aux terres et aux ressources en eau. Au Darfour, par exemple, entre 1982 et 2002, des migrations ont eu lieu depuis diverses régions vers des zones où la biomasse était plus abondante, ce qui a coïncidé avec une recrudescence des affrontements violents entre communautés arabes et non arabes. La disparité dans la disponibilité des ressources n'était pas le seul facteur contribuant à ces conflits ; l'absence d'institutions communes et de mécanismes de résolution des conflits a également joué un rôle crucial.

Ces dernières années, le débat sur les migrations s'est largement concentré sur les mouvements internationaux transfrontaliers, en particulier dans le contexte de l'Union européenne. Le nouveau cadre politique du gouvernement suédois en matière de coopération au développement aborde la migration sous l'angle du développement, mais se limite exclusivement à la migration internationale. Or, les recherches menées par le SIPRI et d'autres études indiquent que les migrations provoquées par des tensions liées au climat sont principalement locales et se produisent à l'intérieur des frontières nationales. La Déclaration de New York des Nations unies sur les réfugiés et les migrants, adoptée en septembre 2016, ne prend en compte la migration interne que dans le cadre des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) en raison de conflits. Par conséquent, l'élaboration de politiques et de plans d'action visant à atténuer le risque que le changement climatique exacerbe les conflits violents doit également accorder la priorité aux questions de migration locale.

- ***Évolution des modes de déplacement chez les éleveurs***

Étroitement liés au point précédent sont les schémas d'évolution des migrations adoptés par les éleveurs nomades lorsque les terres de pâturage traditionnelles deviennent moins productives en raison du changement climatique. Les changements dans les routes migratoires peuvent également découler des agriculteurs sédentaires ou des nouveaux propriétaires terriens mettant en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique qui nécessitent des superficies plus importantes ou des cultures différentes, perturbant ainsi le cycle de végétation qui soutenait historiquement la mobilité à travers ce qui était autrefois des champs après récolte ou des terres en jachère. Par conséquent, les initiatives favorisant une adaptation collaborative entre les éleveurs nomades et les agriculteurs seront cruciales, mais elles doivent être fondées sur des analyses approfondies des conditions spécifiques dans chaque contexte local.

- ***Considérations tactiques au sein des groupes armés***

En Afrique de l'Est, le vol de bétail tend à augmenter significativement pendant la saison des pluies ou lorsque la couverture végétale augmente, probablement parce que ces conditions offrent une meilleure dissimulation et que les animaux sont dans des conditions optimales pour l'élevage longue distance. Ce phénomène illustre comment les changements liés au climat peuvent impacter les dynamiques de conflit.

- *Exploitation par les élites des revendications locales*

Les conflits entourant le contrôle des ressources naturelles mentionnés précédemment sont généralement de faible intensité et géographiquement limités. Cependant, les élites locales ou nationales peuvent exploiter ces conflits pour détourner l'attention de leurs propres échecs ou pour rallier le soutien de certains groupes ethniques contre d'autres, notamment parce que les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires appartiennent souvent à des ethnies différentes. Cela est particulièrement évident au Soudan et au Soudan du Sud, où ces tensions sont étroitement liées à des conflits régionaux ou nationaux plus larges.

4.4 Voies de la sécurité climatique

Compte tenu du lien significatif entre le changement climatique et les conflits dans la Corne de l'Afrique, où les nations touchées par un problème connaissent fréquemment l'autre, il est impératif de mettre en œuvre une stratégie régionale pour faire face aux pressions climatiques et environnementales. La compétition pour des ressources décroissantes constitue une menace critique pour la région, nécessitant une réponse régionale coordonnée à la sécurité climatique.

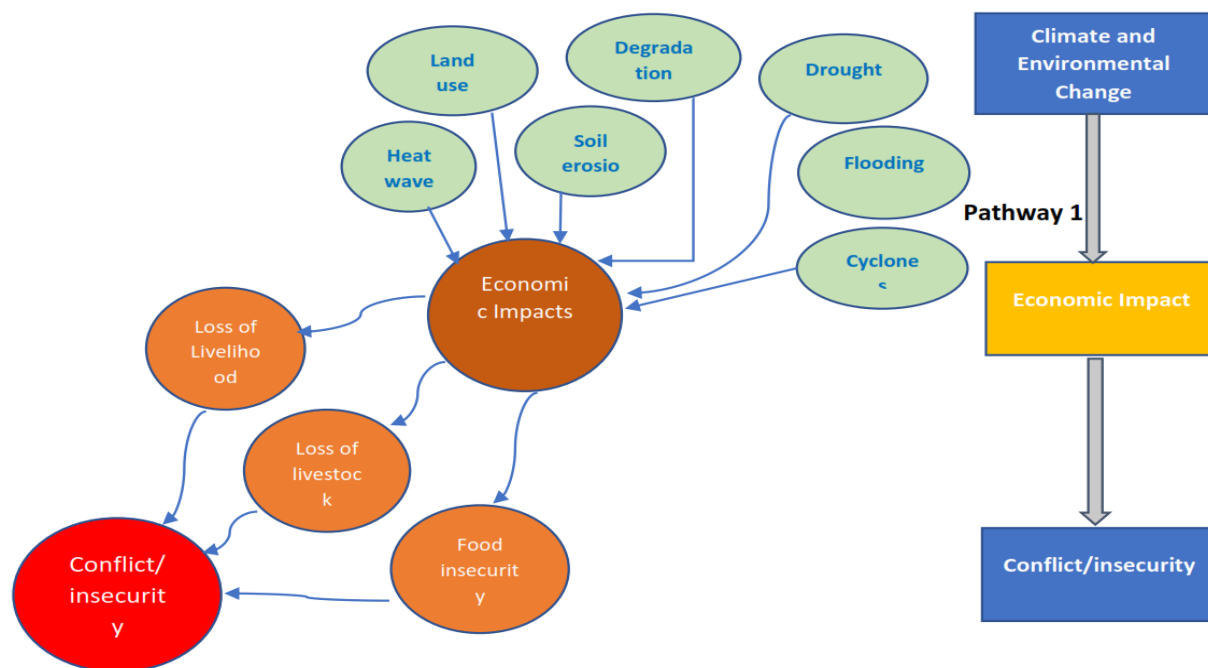
Les liens entre le changement climatique et la sécurité sont complexes et, à certains égards, cycliques. Bien que les conditions climatiques puissent intensifier divers facteurs conduisant au conflit, les réactions humaines à ces conflits peuvent également exacerber le changement climatique. Malgré la complexité de cette relation, l'ICPACT a identifié quatre domaines communs où ces questions se recoupent, suggérant qu'il conviendrait de les aborder de manière plus intégrée.

1. Menaces pesant sur la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau :

Les extrêmes climatiques et la dégradation environnementale peuvent entraîner une insécurité alimentaire et hydrique, empêchant les populations vulnérables d'échapper au cycle de la pauvreté, notamment dans les nations en développement où de nombreux gouvernements manquent de filets de sécurité adéquats. Par exemple, les sécheresses ont été démontrées comme réduisant la productivité, affectant négativement la santé et la condition physique du bétail, augmentant la vulnérabilité aux maladies et conduisant à des taux de mortalité plus élevés parmi les animaux. Les effets sur la production alimentaire peuvent également contribuer à l'inflation.

Les défis auxquels est confrontée l'économie bleue posent des menaces significatives pour les moyens de subsistance des économies qui en dépendent. Le déclin de la biodiversité dû à la hausse des températures affecte négativement l'industrie de la pêche. La dégradation environnementale, notamment l'érosion des sols et la désertification, a entraîné des pénuries d'eau et de pâturages, diminuant davantage la productivité. Dans les communautés pastorales où les changements climatiques ont entraîné des pertes substantielles de bétail, des rapports indiquent que des jeunes abandonnent le pastoralisme comme moyen de subsistance. Dans les régions avec un accès limité à l'éducation, le chômage des jeunes est en hausse, créant des conditions pouvant favoriser la radicalisation.

Figure 4.4 : Axe : Sécurité alimentaire et hydrique



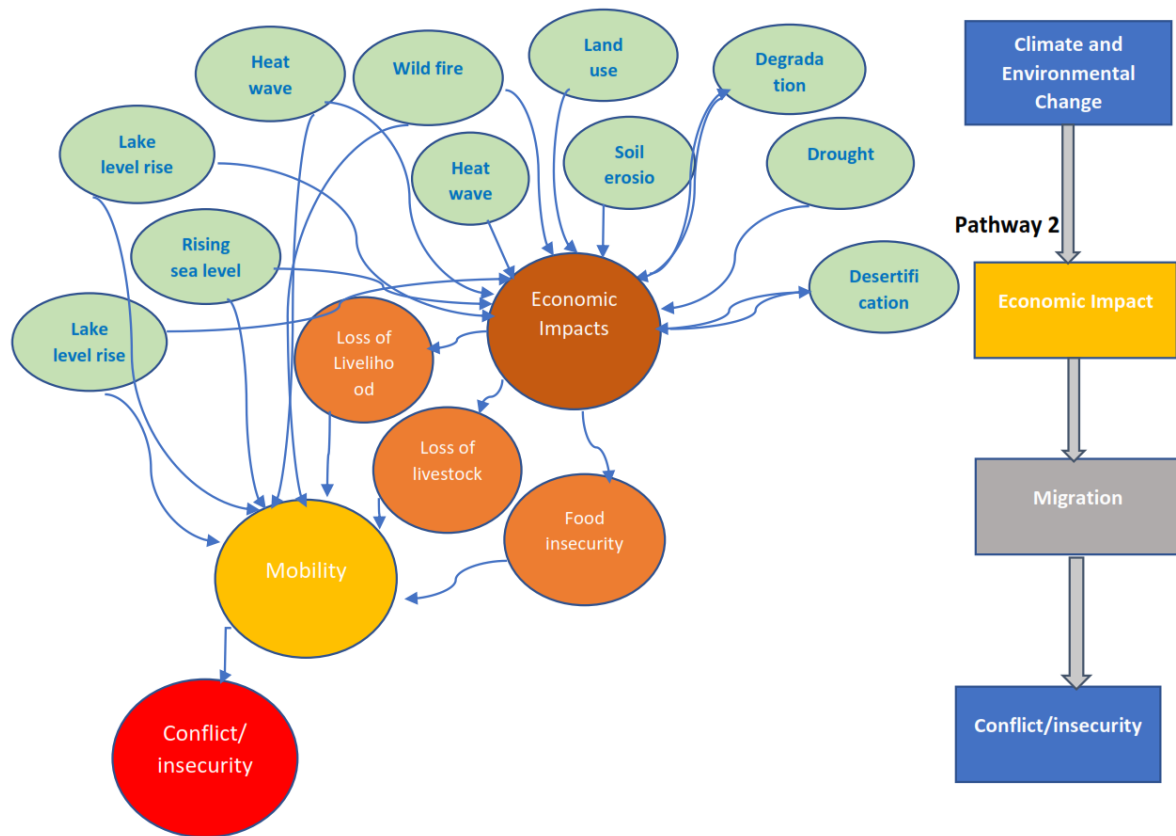
Source : ICPACT, 2022

2. Mobilité liée au climat :

Les extrêmes climatiques peuvent inciter les individus à se relocaliser. Par exemple, les inondations ont déclenché des mouvements comme stratégie d'adaptation ; cependant, dans de nombreuses zones sujettes aux inondations, de telles actions tendent à être temporaires. La région a connu une augmentation de la fréquence des cyclones et des niveaux élevés des lacs, entraînant des dommages aux propriétés et le déplacement de communautés. De plus, des problèmes environnementaux tels que la déforestation et la dégradation des terres ont contribué à une incidence plus élevée de glissements de terrain dans la région. Le mouvement des communautés pastorales est une pratique traditionnelle parmi de nombreux groupes dans la Grande Corne de l'Afrique. Néanmoins, la croissance des populations humaines et animales au fil des années a conduit à une réduction de la disponibilité des pâturages et des ressources en eau, ce qui, combiné aux conditions de sécheresse, a intensifié les conflits.

Les effets de la sécheresse sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ont été identifiés comme des facteurs significatifs contribuant à la migration des individus des zones rurales vers les centres urbains. De plus, l'augmentation anticipée des incendies de forêt dans la région, alimentée par la hausse des températures, devrait entraîner un déplacement supplémentaire de personnes. De plus, la hausse projetée du niveau de la mer le long des côtes de l'océan Indien soulève des préoccupations, car elle pourrait également conduire au déplacement de communautés.

Figure 4.5 : Piste d'action : Mobilité induite par le climat

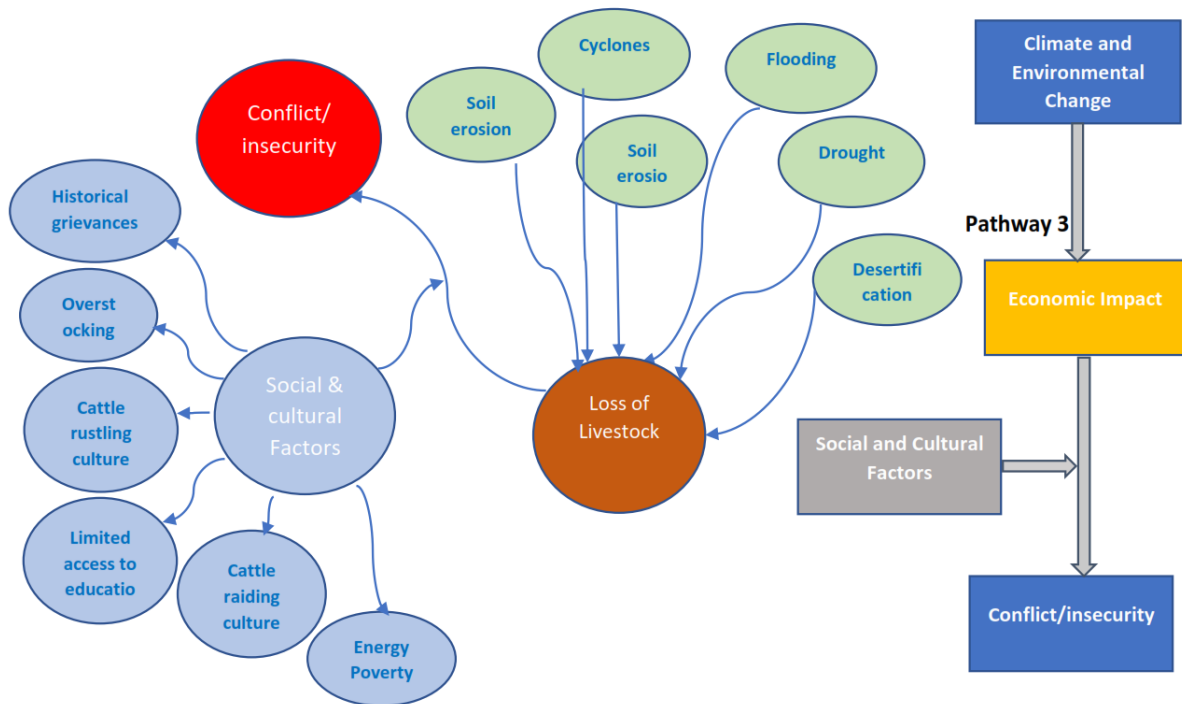


Source : ICPACT, 2022

3. Revendications historiques et pratiques culturelles :

L'une des voies identifiées est influencée par des éléments historiques et culturels. Par exemple, le vol ou le pillage de bétail est une pratique traditionnelle dans certaines communautés pastorales, souvent utilisée pour reconstituer le cheptel. Les événements climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses, ont accru la nécessité de remplacer le bétail perdu, ce qui a à son tour déclenché des conflits. De tels extrêmes climatiques peuvent facilement raviver des griefs historiques et favoriser la méfiance entre les communautés voisines et les nations lorsque les ressources naturelles partagées sont compromises. Des disputes culturelles de longue date sur les pâturages et les ressources en eau rares ont persisté dans certains pays, exacerbées par la migration rurale-urbaine, qui complique les conflits dans les milieux urbains. Les différends transfrontaliers sur les ressources naturelles risquent d'escalader les tensions dans la région. À mesure que la zone continue de chercher des stratégies d'adaptation et d'atténuation, ces tensions sont susceptibles de s'intensifier.

Figure 4.6 : Axe thématique : Revendications historiques et pratiques culturelles

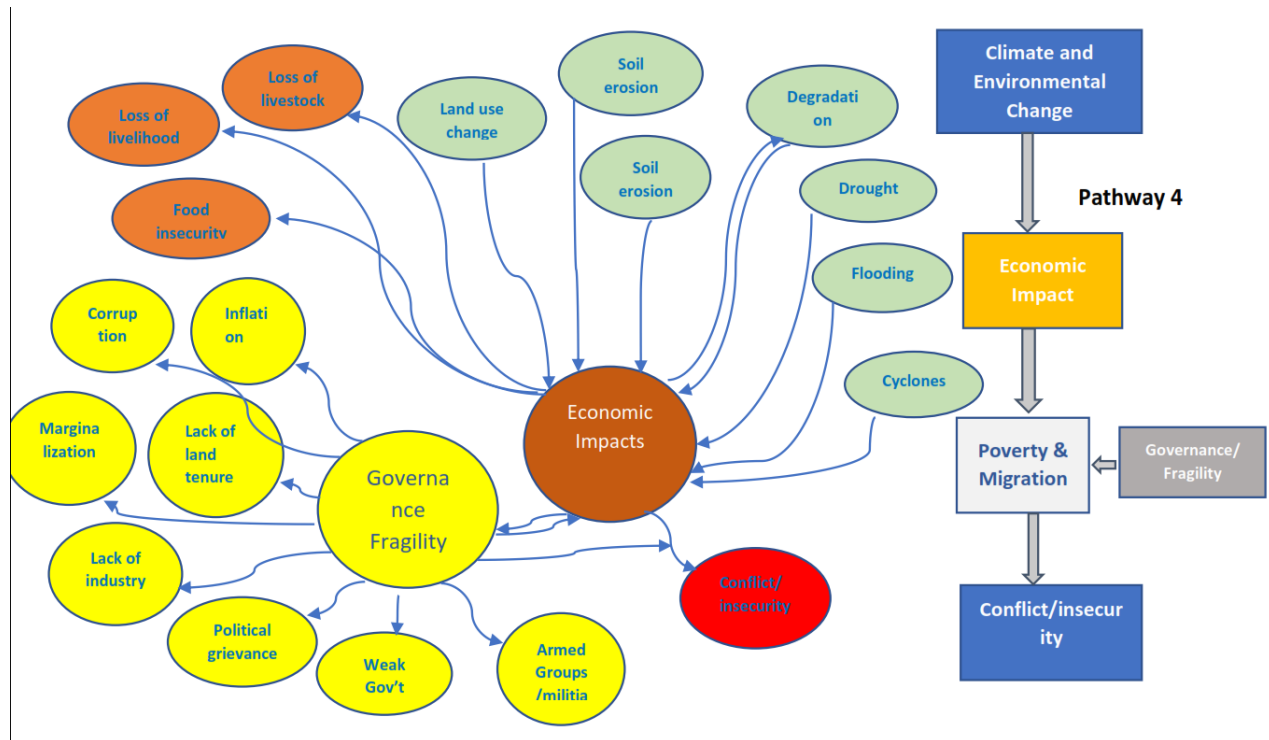


Source : ICPACT, 2022

4. Gouvernance et fragilité:

Dans les cas où la variabilité et le changement climatiques n'ont pas directement causé des conflits violents, leur interaction avec d'autres éléments, notamment la gouvernance faible et les conditions de fragilité, peut intensifier les causes sous-jacentes des conflits et de l'insécurité, affectant négativement la paix, la stabilité et la sécurité. La prolifération des armes, la marginalisation sociale et l'accès insuffisant aux services essentiels ont perpétué des pratiques traditionnelles comme le vol et le pillage de bétail.

Figure 4.7 : Axe thématique : Gouvernance et fragilité



Source: ICPACT, 2022

La crise climatique a été exploitée par diverses entités, notamment des personnalités politiques, des organisations extrémistes et des intérêts commerciaux, pour provoquer des conflits et de l'insécurité à leur propre bénéfice, notamment dans des régions caractérisées par une gouvernance faible et une instabilité. L'existence de groupes armés étatiques et non étatiques dans certaines zones a exacerbé la vulnérabilité des communautés en entravant l'aide humanitaire et les efforts de renforcement de la résilience.

CHAPITRE CINQ : CADRE POLITIQUE SUR LA MIGRATION ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.1 Introduction

Au cours de la dernière décennie, des progrès significatifs ont été réalisés dans la reconnaissance et la compréhension de la relation entre le changement climatique et la mobilité humaine dans la recherche, ainsi que dans l'intégration de ces connaissances dans les efforts politiques internationaux. Bien qu'il manque un cadre juridique et politique unifié et global traitant spécifiquement des défis de la mobilité humaine liés au changement climatique et aux catastrophes, la reconnaissance de l'interaction entre le changement climatique et les droits humains est croissante. Les cadres normatifs et politiques existants qui traitent des questions liées à la mobilité humaine comprennent une variété d'instruments. En plus des cadres axés sur les droits humains et la protection des réfugiés, de nombreux cadres et processus politiques internationaux, régionaux et sous-régionaux, qui incluent des politiques de réduction des risques climatiques et de catastrophes ainsi que des politiques migratoires, considèrent également des éléments de la relation entre le changement climatique et la mobilité humaine. Pour les besoins de ce rapport, ces cadres sont classés en quatre groupes distincts :

- Cadres relatifs à la mobilité humaine
- Cadres relatifs à la protection
- Cadres relatifs à l'adaptation au changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe
- Cadres liés au développement

5.2 Cadres de mobilité humaine

a) Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2018. Ce cadre, qui n'a pas de caractère juridiquement contraignant, encourage la collaboration entre toutes les parties prenantes concernées par les migrations, en reconnaissant qu'aucun État ne peut relever seul les défis liés aux migrations, tout en respectant la souveraineté des États et les obligations juridiques internationales. Le Pacte mondial reconnaît que la migration contribue à la prospérité mondiale, à l'innovation et au développement durable. En améliorant la gouvernance des migrations, ces avantages peuvent être maximisés. Il établit un cadre fondé sur une « compréhension commune », des « responsabilités partagées » et une « unité d'intention » afin de garantir que la migration soit bénéfique pour tous, tout en s'engageant à répondre aux besoins spécifiques des migrants en situation de vulnérabilité.

Le Pacte mondial pour les migrations (GCM) comprend de nombreuses mentions de la migration environnementale. Il reconnaît que des individus peuvent être contraints de quitter leurs pays d'origine en raison de catastrophes naturelles soudaines et d'autres circonstances difficiles. De plus, le GCM souligne que l'un de ses objectifs est de réduire les facteurs négatifs et les conditions sous-jacentes qui poussent les gens à quitter leurs pays, notamment les catastrophes naturelles, les impacts néfastes du changement climatique et la dégradation environnementale.

Le Pacte mondial pour les migrations (GCM) comprend plusieurs engagements des États membres visant à aligner les stratégies aux niveaux régional et sous-régional. Cet alignement cherche à améliorer l'analyse et le partage d'informations concernant les catastrophes à déclenchement soudain et à évolution lente, facilitant le cartographie, la compréhension, la prédiction et la gestion des mouvements migratoires de manière plus efficace. De plus, il souligne la nécessité d'incorporer les considérations de déplacement dans les plans de préparation aux catastrophes et de fournir une aide humanitaire qui répond aux besoins essentiels tout en respectant pleinement les droits des individus touchés par de telles catastrophes naturelles.

De plus, le GCM définit des engagements significatifs au titre de l'objectif 5, qui se concentre sur l'établissement de voies pour la migration régulière. Cela comprend des dispositions pour l'admission et la durée de séjour des migrants qui sont forcés de quitter leurs pays d'origine en raison de catastrophes à déclenchement soudain et d'autres circonstances critiques, sur la base de facteurs de compassion, humanitaires ou autres facteurs pertinents.

b) Cadres liés au travail

L'Organisation internationale du Travail (OIT), depuis sa création en 1919, a créé et affiné un cadre de normes du travail internationales qui aborde une variété de questions de travail rencontrées quotidiennement. De plus, elle a mis en place un système de supervision distinctif pour promouvoir l'application effective de ces normes au niveau national. En 2015, l'OIT a adopté les Lignes directrices pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, qui servent à la fois de cadre politique et de ressource pratique. Ces lignes directrices aident les pays, quel que soit leur stade de développement, à naviguer dans la transition vers des économies à faible émission de carbone et les soutiennent dans la réalisation de leurs contributions déterminées au niveau national ainsi que des Objectifs de développement durable 2030.

En 2016, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté les Principes directeurs relatifs à l'accès des réfugiés et des autres personnes déplacées de force au marché du travail. Ce cadre repose sur des principes volontaires et non contraignants qui s'appuient sur les normes internationales du travail pertinentes et les instruments universels relatifs aux droits de l'homme, en s'inspirant des pratiques efficaces mises en œuvre sur le terrain. Il vise à aider les États à faciliter l'accès de ces populations à leur marché du travail et à favoriser la création d'emplois décents et productifs, tout en tenant compte des besoins et des attentes de leurs propres citoyens. En 2017, l'OIT a fait progresser ce programme en adoptant la Recommandation n° 205 – Emploi et travail décent pour la paix et la résilience, qui constitue la seule norme du travail permettant aux mandants de l'OIT de traiter les questions d'emploi et les problèmes connexes dans les situations de crise résultant de conflits et de catastrophes.

c) Cadres de l'IGAD sur la migration

Les instruments de l'IGAD relatifs à la migration et aux déplacements de population comprennent le Protocole sur la libre circulation des personnes dans la région de l'IGAD, qui a été ratifié par les États membres le 24 juin 2021. Ce protocole affirme le droit des citoyens d'un État membre d'entrer, de résider, de circuler librement, de suivre des études, d'exercer un emploi et de créer des entreprises dans un autre État membre. Il aborde divers facteurs contribuant à la migration et aux déplacements, tels que les catastrophes, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, et stipule que les mouvements transfrontaliers peuvent avoir lieu « avant, pendant ou après une catastrophe ». Un autre instrument important de l'IGAD est le Protocole sur la transhumance, qui vise à préserver les moyens de subsistance des populations pastorales. Le Conseil des ministres a adopté la version finale de ce protocole le 24 juin 2021. Son objectif est d'exploiter le « plein potentiel social et économique » du

pastoralisme, en engageant les États membres à investir dans les ressources et les capacités nécessaires aux systèmes de transhumance, tout en harmonisant les lois et politiques nationales afin de favoriser le développement pastoral. Cela inclut la gouvernance, la gestion des terres, la sécurité transfrontalière, la lutte contre les maladies du bétail, ainsi que la cartographie et la surveillance des couloirs de transhumance.

Le Protocole reconnaît explicitement les effets du changement climatique et de la variabilité météorologique sur la transhumance, exhortant les États membres à faciliter les stratégies d'adaptation et à garantir « la libre, la mobilité transfrontalière libre, sûre et ordonnée des éleveurs transhumants et de leur bétail à la recherche de pâturages et d'eau. De plus, il reconnaît que les populations transhumantes manquent fréquemment de documents d'identification officiels, définissant le « document d'identification » comme tout document pouvant vérifier l'identité d'une personne, incluant, mais sans s'y limiter, les cartes d'identité nationales, les passeports, les cartes d'autorité locale ou les lettres d'autorités compétentes reconnues par le gouvernement

5.3 CADRES DE PROTECTION

a) La Convention de 1951 sur les réfugiés et le Protocole de 1967

Tous les membres de l'IGAD, à l'exception de l'Érythrée, sont signataires de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967, juridiquement contraignants, qui accordent une protection internationale aux réfugiés. Cependant, la capacité à revendiquer le statut de réfugié en raison du changement climatique et du déplacement lié aux catastrophes dépend de l'interprétation de la « persécution » et de l'existence d'une « crainte bien fondée de persécution » dans ces scénarios. Il n'existe pas de définition universellement reconnue de la « persécution », et le UNHCR n'a pas encore réussi à en établir une. La crainte doit être jugée « bien fondée », ce qui signifie qu'elle doit être évaluée objectivement par d'autres plutôt que sur la seule expérience subjective de l'individu. En 2000, Chimni a postulé que la Convention sur les réfugiés ne couvre pas intrinsèquement les individus fuyant des catastrophes. Le Manuel du UNHCR sur les procédures et critères de détermination du statut de réfugié et les Lignes directrices sur la protection internationale, mis à jour en 2019, indique également que la crainte de persécution exclut ceux déplacés par des « catastrophes naturelles » à moins qu'un lien puisse être établi avec la crainte de persécution sur la base de l'un des cinq motifs énoncés dans la Convention sur les réfugiés : race, religion, nationalité, opinion politique ou appartenance à un groupe social particulier. Néanmoins, il suggère qu'une combinaison de facteurs, y compris les catastrophes, pourrait conduire à une situation de persécution.

En 2020, le HCR a publié un document intitulé « Considérations juridiques relatives aux demandes de protection internationale présentées dans le contexte des effets néfastes du changement climatique et des catastrophes ». Ce document postule que les personnes sollicitant une protection internationale en raison des effets néfastes du changement climatique ou des catastrophes naturelles peuvent avoir des demandes légitimes de statut de réfugié, en particulier lorsqu'on examine les impacts actuels et potentiels de ces phénomènes sur les droits de l'homme. Il souligne que les communautés marginalisées sont souvent plus vulnérables aux répercussions du changement climatique et des catastrophes naturelles, en particulier dans les pays où l'État de droit est fragile et où les gouvernements sont incapables ou peu disposés à protéger leurs citoyens.

Les effets du changement climatique et des catastrophes peuvent aggraver les défis socioéconomiques existants, conduisant à l'instabilité et à la violence. Par exemple, ces facteurs peuvent intensifier les conflits préexistants sur les ressources ou générer de nouveaux différends qui exacerbent les tensions

sociales et politiques. Le UNHCR souligne la nécessité d'une analyse approfondie pour comprendre comment le changement climatique et les catastrophes croisent avec d'autres variables, notamment des évaluations proactives dans les cas de catastrophes graduelles, pour déterminer leur impact potentiel sur les droits humains et le risque de persécution. De telles évaluations guideraient les mesures préventives et impliqueraient des cadres de protection pertinents.

b) Pacte mondial sur les réfugiés

Le Pacte mondial sur les réfugiés a été adopté en 2018. Cette résolution incarne un engagement à mettre en œuvre le principe de responsabilité et de partage des charges, dans le but de mobiliser collectivement la communauté internationale et de stimuler l'action pour apporter de meilleures réponses aux crises de réfugiés. Elle reconnaît que la collaboration internationale est essentielle pour parvenir à des solutions durables pour les réfugiés. Le Pacte mondial sur les réfugiés définit quatre objectifs principaux : alléger la pression sur les pays d'accueil des réfugiés, promouvoir l'autosuffisance des réfugiés, accroître l'accès à des solutions dans les pays tiers et favoriser des conditions dans les pays d'origine permettant des retours sûrs et dignes.

c) L'Initiative Nansen

Le programme de l'Initiative Nansen sur les déplacements transfrontaliers liés aux catastrophes, intitulé « Agenda for the Protection of Cross-Border Displaced Persons in the Context of Disasters and Climate Change » (2015), met en évidence d'importantes lacunes dans la protection des personnes déplacées au-delà des frontières à la suite de catastrophes. Il souligne l'absence d'un cadre juridique spécifique, d'organisations désignées et de ressources financières pour faire face aux déplacements transfrontaliers liés aux catastrophes. L'initiative préconise de tirer parti des mécanismes de protection existants et de favoriser une collaboration régionale renforcée, tout en soulignant le rôle essentiel de la réduction des risques de catastrophe et des stratégies nationales d'adaptation dans la gestion de la mobilité humaine et l'élaboration d'une réponse globale aux déplacements liés aux catastrophes. L'Agenda pour la protection définit trois domaines d'action prioritaires pour atténuer les déplacements liés aux catastrophes : améliorer la collecte de données et les connaissances ; renforcer la mise en œuvre et l'harmonisation régionale des mesures de protection humanitaire ; et consolider la gestion des déplacements liés aux catastrophes dans les pays d'origine. Cette approche inclut l'intégration des considérations relatives à la mobilité humaine dans les politiques de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation au changement climatique et de développement, ainsi que la promotion de la migration et de la réinstallation planifiée en tant que stratégies efficaces pour atténuer les impacts des risques naturels et du changement climatique, prévenant ainsi les déplacements.

d) Instrument régional sur les réfugiés

La Convention de 1969 régissant certains aspects des problèmes des réfugiés en Afrique, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), reste applicable sous l'égide de son successeur, l'Union africaine, et est juridiquement contraignante pour tous les États membres de l'IGAD. Cette convention élargit la définition du réfugié pour inclure les personnes qui sont « contraintes de quitter [...] [leur] lieu de résidence habituel [...] pour chercher refuge en dehors de leur pays d'origine ou de nationalité » (UA, 2016). Parmi les raisons justifiant une telle contrainte figurent les « événements perturbant gravement l'ordre public », ce qui pourrait être interprété comme incluant les déplacements causés par les « effets néfastes » du changement climatique et des catastrophes naturelles. En 2011, le Kenya a mis en œuvre la Convention de l'OUA relative aux réfugiés en accordant le statut de réfugié à des personnes fuyant la sécheresse en Somalie.

e) Cadre sur le déplacement interne

Pour les individus déplacés de force dans les frontières nationales, les mesures de protection sont régies par les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998). Bien que les Principes directeurs relatifs au déplacement interne ne soient pas un instrument juridiquement contraignant, leurs principes sont dérivés des stipulations des traités juridiquement contraignants liés au droit international des droits humains, au droit humanitaire et au droit des réfugiés. Il appartient aux autorités nationales de s'assurer en priorité de la protection et de la fourniture d'aide humanitaire aux personnes déplacées internes (PDI).

Les principes directeurs du Cadre sur le déplacement interne affirment que les personnes déplacées conservent leurs droits humains, notamment leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, ainsi que le droit de bénéficier d'une aide humanitaire. Elles ont droit à un soutien en vue d'un retour volontaire, dans la dignité et en toute sécurité, ainsi qu'à une réintégration, une intégration locale ou une réinstallation. Il incombe aux autorités d'aider à la récupération des biens et effets personnels perdus ; si la récupération n'est pas possible, elles doivent aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) à obtenir une indemnisation ou des réparations. En outre, les PDI ont le droit de demander et d'obtenir l'asile dans d'autres pays.

La Convention de Kampala, officiellement connue sous le nom de Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance des personnes déplacées internes en Afrique, a été adoptée en 2009 et renforce les engagements définis dans les Principes directeurs relatifs au déplacement interne, en particulier pour ceux déplacés de force en raison de catastrophes. Comme rapporté par l'Union africaine, en avril 2022, seuls Djibouti, l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan du Sud et l'Ouganda parmi les membres de l'IGAD avaient ratifié ou adhéré à la Convention de Kampala. De plus, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui comprend les membres de l'IGAD Kenya, Soudan du Sud, Soudan et Ouganda, a approuvé le Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes, établissant un cadre juridique pour s'assurer que les États membres adoptent et mettent en œuvre les Principes directeurs relatifs au déplacement interne et les incorporent dans leurs législations nationales.

5.4 Cadres d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe

Outre les outils spécifiquement créés pour protéger les migrants et les personnes déplacées dans le besoin, de nombreux accords et cadres internationaux et régionaux concernant la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique reconnaissent les besoins des populations contraintes ou optant de se relocaliser en raison du changement climatique et des catastrophes. La Réduction des risques de catastrophe (RRC) cherche à atténuer tous les types de risques de catastrophe, y compris ceux associés au déplacement causé par les catastrophes. Dans les circonstances où le déplacement ne peut être évité, il est essentiel de mettre en œuvre des stratégies RRC à long terme pour répondre aux besoins de ceux touchés par le déplacement lié aux catastrophes.

a) La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée en 1992, et depuis la 13e Conférence des Parties (COP13), les Parties reconnaissent de plus en plus les liens entre la mobilité humaine et le changement climatique. Le Cadre d'adaptation de Cancún, présenté lors de la COP16 en 2010, a appelé à la mise en œuvre de « mesures visant à améliorer la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et les réinstallations planifiées induits par le changement climatique, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international » (ONU, 2010). Dans ce cadre, les parties à la CCNUCC sont encouragées à élaborer un plan national d'adaptation visant à réduire les effets des risques naturels. Ce plan doit être adapté à des contextes spécifiques et intégrer des stratégies visant à prévenir les déplacements, à préparer des évacuations organisées et à soutenir la migration volontaire. En outre, un plan national d'adaptation doit se concentrer sur le renforcement de la résilience et l'élaboration de stratégies migratoires à long terme, y compris des programmes de migration de main-d'œuvre, la facilitation des transferts de fonds et le soutien aux communautés de la diaspora. Il incombe en premier lieu aux États d'assurer la protection des personnes résidant dans des zones exposées aux catastrophes et de celles déplacées par les risques naturels et les effets du changement climatique.

b) Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015) est un accord volontaire et non contraignant d'une durée de 15 ans qui établit un lien direct entre les catastrophes, le changement climatique et les déplacements de population. Il préconise des mesures de préparation, d'intervention et de relèvement aux niveaux transnational, national et local, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien aux personnes déplacées par les catastrophes. La prise en compte des déplacements dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe (RRC) est considérée comme une avancée politique majeure, favorisant une approche globale pour faire face aux déplacements induits par les catastrophes, qui implique diverses parties prenantes. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) souligne que « le déplacement forcé est l'une des conséquences les plus courantes et les plus immédiates des catastrophes », exposant ceux qui quittent leur foyer à des risques tant à court terme qu'éventuellement à long terme, en particulier si leur déplacement se prolonge ou si leurs vulnérabilités sont exacerbées par les effets des catastrophes.

Le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique (2017) s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe. Il reconnaît que les migrations constituent un facteur contribuant aux risques et souligne la nécessité de s'attaquer « de manière coordonnée aux catastrophes et aux autres facteurs de risque, notamment la pauvreté, la santé publique, le changement et la variabilité climatiques, l'urbanisation mal gérée, les conflits et les migrations, [ainsi que] la dégradation de l'environnement ». L'UNDRR plaide en faveur de l'intégration de mesures dans les stratégies internationales, régionales et nationales de réduction des risques de catastrophe afin d'éviter les déplacements de population et de protéger ceux qui ont déjà été déplacés, tout en proposant des conseils pratiques pour une planification efficace de la RRC.

c) Réduction des risques de catastrophe et adaptation au changement climatique : politiques et stratégies

L'un des objectifs clés de l'établissement de l'IGAD était de traiter les facteurs contribuant au déplacement en protégeant collectivement l'environnement et en répondant aux catastrophes naturelles

et d'origine humaine. Par conséquent, tous les États membres de l'IGAD sont signataires de la CCNUCC et conviennent que les politiques et stratégies pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) et l'adaptation au changement climatique devraient être formulées pour atténuer les déplacements et offrir une protection dans les cas où ils se produisent. Les stratégies notables de l'IGAD comprennent :

- Le Plan stratégique 2016 du Centre de prédiction et d'applications climatiques de l'IGAD (ICPAC) préconise une approche globale pour faire face au changement climatique et aux catastrophes, bien qu'il ne mentionne pas spécifiquement le déplacement ou la migration. L'ICPAC devrait créer des cartes de risque de déplacement en utilisant des prévisions de catastrophes et climatiques.
- L'Initiative de l'IGAD pour la résilience face aux sécheresses et la durabilité (IDDRSI), lancée en 2019, vise à renforcer la résilience face aux sécheresses récurrentes et à soutenir le développement durable. Cette initiative a pour objectif stratégique de promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières, tout en présentant la migration comme une stratégie d'adaptation permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de la variabilité météorologique, notamment en tant que moyen de diversifier les revenus des ménages.
- La stratégie régionale et le plan d'action de l'IGAD sur le changement climatique (2023-2030) reconnaissent que la région de l'IGAD figure parmi les zones d'Afrique sujettes aux conflits, où les conflits en cours sont souvent liés à la rareté des ressources naturelles et à la concurrence pour leur accès. Le changement climatique devrait agir comme un multiplicateur de menaces, aggravant les défis et les dangers existants. La réduction de la disponibilité des ressources due aux impacts régionaux du changement climatique — tels que la sécheresse et la désertification — intensifie la concurrence pour ces ressources. Cette situation peut entraîner l'instabilité, les déplacements de population, les migrations, l'escalade des conflits actuels et poser des risques pour la sécurité mondiale. En conséquence, la stratégie de l'IGAD accorde la priorité à la sécurité et aux déplacements, dans le but de promouvoir l'harmonisation des politiques régionales d'immigration afin d'atténuer la vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes. En outre, elle comprend une initiative stratégique visant à établir des lignes directrices régionales pour les plans d'évacuation d'urgence en réponse aux événements climatiques graves.
- La Stratégie régionale de l'IGAD pour la gestion des risques de catastrophe (2019-2030) est conçue pour s'aligner sur le Cadre de Sendai, qui souligne la nécessité d'intégrer le déplacement dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe (RRC), ainsi que sur le Programme d'action de l'Union africaine, qui fait également référence au Cadre de Sendai. Cette stratégie régionale cherche à atténuer les effets des catastrophes sur les communautés, à minimiser les déplacements et à faciliter les efforts de relèvement visant à atteindre une approche de « reconstruire en mieux ». La stratégie reconnaît que les preuves anecdotiques indiquent que les vulnérabilités aux catastrophes sont accentuées par des facteurs tels que les disparités de genre, l'âge et le handicap. Cependant, l'absence de données désagrégées entrave la capacité d'analyser l'impact sur divers groupes socioéconomiques et démographiques, limitant ainsi la formulation de politiques efficaces pour remédier à ces inégalités.

5.5 Cadres liés au développement

Le Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable offre diverses voies pour des mesures de protection par la prévention, l'adaptation, la sensibilisation et la gestion des migrations, l'engagement global de « ne laisser personne de côté » constituant le cœur transformateur du Programme et de ses Objectifs de développement durable (ODD).

Les ODD comprennent 160 cibles, dont huit concernent le changement climatique et la migration internationale. Ces cibles peuvent être regroupées en quatre catégories distinctes.

La première catégorie comprend les cibles 13.1, 13.2 et 13.3, qui se concentrent sur le changement climatique. L'Objectif de développement durable 13 souligne la nécessité d'une action urgente pour faire face au changement climatique et à ses effets. Les cibles spécifiques pertinentes pour la mobilité humaine dans le cadre de l'ODD 13 sont : la cible 13.1, qui vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles dans toutes les nations ; la cible 13.2, qui cherche à intégrer les considérations de changement climatique dans les politiques, stratégies et planification nationales ; et la cible 13.3, qui se concentre sur l'amélioration de l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour l'atténuation, l'adaptation, la réduction des impacts et les systèmes d'alerte précoce liés au changement climatique.

La deuxième catégorie englobe les cibles 8.8, 10.7 et 17.18, liées à la gouvernance migratoire. La cible 10.7 est conçue pour faciliter une migration et une mobilité des individus ordonnées, sûres et responsables grâce à la mise en œuvre de politiques migratoires bien planifiées et gérées. La cible 8.8 reconnaît les droits et protections accordés aux travailleurs migrants. Enfin, la cible 17.16 vise à améliorer la gouvernance migratoire fondée sur les données en préconisant un renforcement des capacités des pays en développement à fournir des données désagrégées, notamment des informations sur le statut migratoire.

La troisième série d'objectifs des Objectifs de développement durable (ODD), notamment les cibles 10.c et 4.b, met l'accent sur l'interaction entre migration et développement. Cette série reconnaît le rôle bénéfique que jouent les migrants dans la promotion d'une croissance inclusive et d'un développement durable. La cible 10.c impose à la communauté internationale de s'efforcer de réduire les coûts liés aux transferts de fonds des migrants à moins de 3 % d'ici 2030. De plus, la cible 4.b met en avant les avantages du « gain de cerveaux » et de l'accumulation de capital humain résultant de la migration, préconisant une augmentation significative des possibilités de bourses pour les migrants des pays en développement afin qu'ils puissent poursuivre des études supérieures dans les pays développés et dans d'autres pays en développement.

Le quatrième ensemble, qui comprend les cibles 5.2, 8.7 et 16.2, aborde la question de la traite des personnes. La cible 5.2 exhorte les États membres à éradiquer toutes les formes de violence contre les femmes et les filles, englobant la traite et diverses formes d'exploitation. La cible 8.7 appelle à des actions rapides et efficaces pour éliminer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des personnes, ainsi qu'à assurer l'interdiction et l'éradication du travail des enfants.

Le Protocole de 2000 visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a pour objectif de prévenir et de lutter contre la traite des êtres humains, de protéger et d'aider les victimes — en particulier les femmes et les enfants —, de poursuivre les auteurs de ces infractions et de favoriser la coopération entre les États parties. En octobre 2019, ce protocole avait été ratifié par 174 États membres. De même, le Protocole de 2000 contre le trafic illicite de

migrants par terre, air et mer, ratifié par 148 États membres, vise à lutter contre et à prévenir le trafic de « cargaisons humaines ». Il souligne également que la migration en soi n'est pas un acte criminel et que les migrants peuvent être des victimes méritant d'être protégées. Le tableau 5.1 présente l'état actuel de la ratification des protocoles relatifs au trafic illicite de migrants et à la traite des personnes.

Table 5. 1: État de ratification des protocoles sur le trafic de migrants et la traite des personnes parmi les pays membres de l'IGAD

Pays	Année de ratification (trafic de migrants)	Année de ratification (traite des personnes)
Djibouti	2005	2005
Eritrea	Pas encore	2014
Ethiopia	2012	2012
Kenya	2005	2005
Somalia	Pas encore	Pas encore
South Sudan	Pas encore	Pas encore
Sudan	2018	2014

Source: IGAD (IGAD Migration Statistics Report) 2021

Bien que la plupart des pays de l'IGAD aient ratifié les deux protocoles, la Somalie et le Soudan du Sud ne les ont pas ratifiés.

DEUXIÈME PARTIE - LA CRISE DE MIGRATION
CLIMATIQUE DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE
ET LA RÉPONSE DE L'UNION EUROPÉENNE À
LA MIGRATION INDUITE PAR LE CLIMAT :
PERSPECTIVES SUR LES POLITIQUES ET
L'ÉDUCATION

CHAPITRE SIX – EXAMEN DE LA POLITIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MIGRATION ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

6.1 Recherche de l'UE sur le nexus Climat–Migration et la dimension éducative

Ces dernières années, l'Union européenne a développé un corpus croissant de recherches sur le lien entre le changement climatique et les migrations, en accordant une attention particulière à l'Afrique subsaharienne. Parmi les initiatives les plus marquantes figure le projet CLICIM, coordonné par le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne. Le projet vise à développer des outils prédictifs en intégrant des données climatiques, démographiques et sociales pour analyser la mobilité liée au climat, avec un accent spécifique sur des régions très vulnérables telles que le Sahel et l'Éthiopie (JRC, 2023).

Dans le même temps, de nombreuses contributions académiques et notes de politique ont exploré comment les institutions de l'UE intègrent progressivement cette question dans leurs stratégies, malgré l'absence d'un cadre juridique consolidé. L'un des défis récurrents est la difficulté à distinguer clairement les facteurs environnementaux des causes socio-économiques plus larges de la migration, ce qui complique la reconnaissance juridique du soi-disant « migrant climatique » (Legut, 2021).

Dans ce contexte, l'éducation apparaît comme un levier stratégique pour sensibiliser le public et favoriser des approches plus intégrées. Dans le cadre du projet CLICIM, le CCR a mis en avant la valeur pédagogique des données territoriales et des scénarios climatiques en tant qu'outils pédagogiques dans les établissements scolaires. D'autres documents d'orientation, tels que celui publié par l'Institut Egmont (2024), soulignent l'urgence d'intégrer ce thème dans les programmes éducatifs européens, en promouvant des approches interdisciplinaires fondées sur des données factuelles et étroitement liées aux droits de l'homme et à la mobilité durable.

La recherche européenne reconnaît de plus en plus l'importance de promouvoir l'éducation sur le climat et la migration dans les écoles — une éducation qui favorise la sensibilisation, l'écologie et la citoyenneté mondiale.

6.2 Cadres juridiques, politiques et éducatifs de l'UE sur la migration induite par le climat

Malgré une prise de conscience croissante au niveau institutionnel, l'Union européenne ne dispose toujours pas d'un cadre juridique reconnu pour la protection des personnes déplacées en raison de facteurs liés au climat. Le nouveau pacte sur les migrations et l'asile (2020) reconnaît le changement climatique comme un facteur influençant la mobilité humaine, mais il n'établit aucun statut juridique spécifique ni aucun mécanisme de protection dédié pour les personnes touchées par la dégradation de l'environnement. La législation européenne actuelle reste fondée sur la Convention de Genève de 1951, qui ne considère pas le changement climatique comme un motif valable pour la protection internationale. Bien que certains États membres aient introduit des instruments ad hoc — tels que des

visas humanitaires ou une protection temporaire — il n'existe pas d'approche harmonisée au niveau de l'UE, entraînant une incertitude juridique et un accès inégal à la protection dans l'Union.

En 2022, la Commission européenne a publié un document de travail des services de la Commission intitulé « Déplacements et migrations liés aux catastrophes, au changement climatique et à la dégradation de l'environnement », reconnaissant la nécessité de renforcer les synergies entre l'adaptation au changement climatique, la résilience et la gestion des migrations. Cependant, comme l'a souligné l'Institut Egmont (Scodanibbio, 2024), les progrès restent partiels et incohérents. Le discours dominant continue d'aborder la migration induite par le climat sous l'angle de la sécurité ou du développement, plutôt que comme une question de droits humains. L'Institut Egmont appelle à un changement de paradigme vers une approche fondée sur la sécurité humaine et la justice climatique, en plaidant pour la création de voies de migration sûres et légales, d'instruments juridiques spécifiques et la reconnaissance de la responsabilité historique de l'Europe en matière d'émissions et d'inégalités mondiales.

Parallèlement aux cadres juridiques et politiques, la dimension éducative prend de l'importance en tant que réponse systémique au lien entre climat et migration. L'UE promeut l'éducation au développement durable (EDD) et a intégré les compétences vertes dans sa stratégie pour l'espace européen de l'éducation. Cependant, les données du Moniteur de l'éducation et de la formation 2024 montrent que seuls 42 % des jeunes ont eu des occasions substantielles d'apprendre sur la durabilité à l'école, et les enseignants signalent systématiquement un manque de temps et de ressources.

Bien que les principaux textes politiques — tels que le Pacte vert et le Nouveau pacte — n'évoquent pas explicitement l'intégration des migrations climatiques dans les programmes scolaires, on observe un intérêt croissant pour l'articulation entre l'éducation au changement climatique, la mobilité et la citoyenneté mondiale. Des initiatives telles qu'Erasmus+ soutiennent la coopération transfrontalière entre les écoles sur des thèmes inclusifs et liés au climat. Parallèlement, des acteurs internationaux tels que l'Institut Egmont et divers réseaux de recherche soulignent la nécessité de doter les écoles et les éducateurs d'approches interdisciplinaires fondées sur des données probantes qui favorisent la sensibilisation, la pensée critique et la responsabilité civique.

Dans ce contexte, l'éducation est de plus en plus reconnue comme un outil stratégique pour renforcer la résilience et la cohésion sociale face aux mouvements de population liés au changement climatique. Une meilleure intégration de l'éducation au changement climatique et aux migrations dans les systèmes éducatifs européens contribuerait à traduire des principes politiques abstraits en expériences d'apprentissage concrètes, favorisant ainsi la solidarité, la justice et la préparation chez les jeunes générations.

6.3 Financement de l'UE, coopération externe et programmes éducatifs sur le climat et la migration

La réponse de l'Union européenne aux migrations liées au climat se reflète clairement dans ses instruments de coopération extérieure et ses programmes de financement, mais aussi, de plus en plus, dans son soutien aux initiatives éducatives qui associent résilience climatique et mobilité mondiale.

Au niveau macroéconomique, le principal instrument financier de l'UE est le NDICI – Global Europe, qui finance des projets de développement, d'adaptation au changement climatique et de résilience dans les pays partenaires, notamment dans la Corne de l'Afrique. Des programmes tels que l'Alliance mondiale contre le changement climatique Plus (GCCA+) offrent un soutien ciblé pour l'adaptation au changement climatique dans des contextes très vulnérables, notamment en Éthiopie, au Soudan et en Ouganda. De même, le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (EUTF) a alloué des centaines de millions d'euros pour s'attaquer aux causes profondes de la migration, notamment la dégradation de l'environnement. Cependant, un audit stratégique réalisé par la Cour des comptes européenne (2024) a mis en évidence des faiblesses significatives en matière de transparence, de suivi des impacts et de cohérence entre les objectifs liés au climat et à la migration.

Parallèlement, l'UE investit dans des programmes éducatifs résilients au changement climatique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. La Banque européenne d'investissement, en coopération avec l'UNICEF, a soutenu des projets scolaires qui combinent des infrastructures durables avec un enseignement lié au climat. L'initiative Eco-Schools, soutenue par la Commission européenne et la Fondation pour l'éducation à l'environnement (FEE), mobilise plus de 51 000 écoles à travers l'Europe dans le cadre d'une éducation environnementale volontaire, dont beaucoup intègrent déjà la migration climatique comme thème transversal dans le cadre de l'éducation à la durabilité mondiale.

Innovative projects such as TIES (Teaching Immigration in European Schools) ont développé des modules d'enseignement multilingues (en anglais, français, italien, etc.) qui intègrent les connaissances académiques sur la migration et le changement climatique dans des matières scolaires telles que l'histoire, la géographie, le droit et la littérature. Bien qu'ils ne soient pas exclusivement axés sur la Corne de l'Afrique, ces ressources peuvent être adaptées pour inclure des études de cas liées au climat des pays participant au projet IMPACT.

De même, l'Initiative européenne pour le climat (EUKI) soutient des projets éducatifs transfrontaliers entre écoles, ONG et collectivités locales, axés sur la sensibilisation à l'environnement et la mobilité humaine. Ces initiatives démontrent qu'il existe déjà une base pédagogique européenne permettant de relier l'éducation au climat et celle à la migration, une base qui pourrait être encore développée et gérée de manière stratégique. De plus, Erasmus+ joue un rôle clé dans la facilitation de la coopération entre les écoles et les acteurs de la société civile à travers l'Europe. Il finance des projets qui combinent les dimensions climatique et migratoire, favorisant l'échange de bonnes pratiques et de modèles d'apprentissage participatif.

Dans leur ensemble, ces mécanismes de financement et ces initiatives éducatives montrent comment l'UE met progressivement en place une approche intégrée du lien entre climat et migration. Cependant, le lien entre la coopération extérieure et la politique interne de l'UE en matière d'asile, de protection et d'inclusion reste ténu, ce qui souligne la nécessité d'une stratégie plus cohérente et intersectorielle qui aligne l'action mondiale sur la mise en œuvre locale dans le domaine de l'éducation.

6.4 Critiques, recommandations et perspectives futures

Au sein du débat européen, des voix critiques de plus en plus fortes se font entendre quant à la manière dont les institutions de l'UE abordent le lien entre le changement climatique et les migrations. Des groupes de réflexion de premier plan, tels que l'Institut Egmont (Scodanibbio, 2024), ont souligné que, malgré la reconnaissance officielle de cette question, les politiques de l'UE restent largement guidées par une logique de sécurité et de confinement, plutôt que par un cadre fondé sur la protection des droits de l'homme et la solidarité internationale.

La note d'orientation n° 347 d'Egmont attire particulièrement l'attention sur l'absence d'instruments juridiques clairs visant à protéger les personnes déplacées en raison de phénomènes climatiques extrêmes ou d'une dégradation progressive de l'environnement. Elle appelle à un véritable changement de paradigme : il s'agit de s'éloigner des approches sécuritaires pour adopter une perspective de justice climatique, ancrée dans la responsabilité historique de l'Europe et l'intégration des droits de l'homme dans toutes les politiques climatiques et migratoires.

Des organisations internationales telles que le WWF et le Pacte mondial sur les réfugiés ont également plaidé en faveur de la reconnaissance officielle du statut de « réfugié climatique », ainsi que de la mise en place de voies de migration sûres et légales pour les personnes touchées par des crises environnementales. Ces propositions convergent pour exhorter l'UE à assumer un rôle de leader mondial en accord avec ses valeurs fondamentales.

Parallèlement, des institutions universitaires et axées sur les politiques ont attiré l'attention sur le potentiel inexploité de l'éducation pour combler le fossé entre la sensibilisation du public et l'élaboration efficace de politiques sur la migration induite par le climat. La Fédération européenne des académies des sciences et des lettres (ALLEA), par exemple, a appelé à un renforcement de la formation des enseignants, à un meilleur accès aux ressources et à l'intégration des questions climatiques et migratoires dans les programmes d'études interdisciplinaires. L'Institut Egmont souligne également que la citoyenneté mondiale et l'éducation restent des éléments manquants dans l'approche européenne actuelle, tant sur le plan politique que dans la pratique.

Des analyses récentes suggèrent que l'UE a besoin d'une **stratégie globale qui reconnaît le rôle des écoles comme laboratoires de résilience climatique et de sensibilisation à la mobilité**, capables de favoriser la pensée critique, la responsabilité civique et la préparation à long terme parmi les étudiants. Cette perspective éducative souligne la pertinence stratégique de projets comme **IMPACT**, dont les résultats comblent ces lacunes en promouvant l'éducation sur le climat et la migration au niveau scolaire grâce à une coopération transnationale et des outils pédagogiques sensibles au contexte.

Dans ce contexte, de nombreux acteurs recommandent que la migration induite par le climat soit pleinement intégrée dans le prochain cycle législatif de l'UE, en lien explicite avec les priorités définies dans le Pacte vert pour l'Europe, la diplomatie climatique de l'UE et les stratégies plus larges en faveur d'une transition juste et inclusive — dans lesquelles l'éducation et l'engagement des jeunes doivent jouer un rôle central.

CHAPITRE SEPT : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA MIGRATION DANS L'UE : FOCUS SUR LA BELGIQUE, LA GRÈCE, L'ITALIE ET L'ESPAGNE

7.1 Introduction

Une enquête a été menée dans quatre nations européennes — la Belgique, l'Espagne, la Grèce et l'Italie — pour évaluer la sensibilisation et la communication autour de la migration induite par le climat. Cette enquête ciblait spécifiquement les perceptions des jeunes sur la migration liée au changement climatique dans des écoles sélectionnées de ces pays, visant à évaluer leur compréhension et leurs opinions sur le sujet. Le résultat de l'enquête est résumé comme suit.

7.2 Sélection de l'échantillon

Un échantillon d'étudiants a été sélectionné dans diverses écoles de quatre pays européens : la Belgique, l'Espagne, la Grèce et l'Italie. Le tableau ci-dessous résume l'échantillon d'étudiants par pays. Un questionnaire a été conçu pour recueillir des données et a été administré en ligne. Des données ont été collectées auprès d'un total de 617 étudiants. Cependant, deux participants — un de Grèce et un d'Italie — ont été exclus en raison de leurs âges déclarés de 45 et 69 ans, qui dépassaient la limite d'âge pour les jeunes.

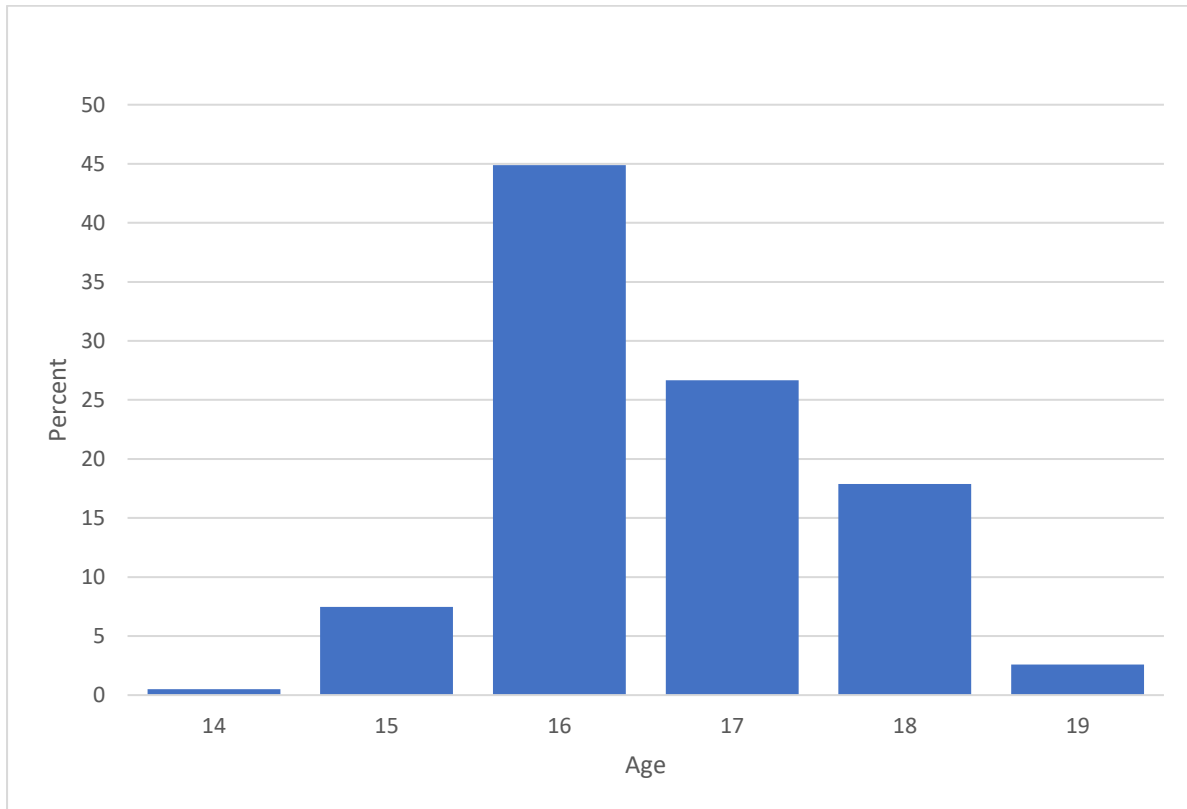
Tableau 6.1 : Répartition de l'échantillon par pays

Pays	Taille de l'échantillon	Répartition par genre (%)		
		Féminin	Masculin	Autre
Belgium	80	49	49	2
Greece	126	29	70	1
Italy	302	37	62	1
Spain	106	56	41	3
Total	615	41	58	1

En termes de répartition par genre, il y a plus de répondants masculins que féminins avec une proportion de 58 % pour les femmes, 41 % pour les hommes et le 1 % restant pour les autres. Cependant, il y a quelques différences dans la répartition par genre de l'échantillon selon les pays. Alors que les répondants masculins dépassent le nombre de répondants féminins en Grèce et en Italie, l'inverse est vrai en Espagne, où les femmes constituent 56 % de l'échantillon. En Belgique, la proportion de répartition de l'échantillon par genre est similaire.

Concernant la répartition par âge des répondants, étant donné que l'enquête se concentre principalement sur les jeunes dans les établissements d'enseignement, les âges vont de 14 à 19 ans, la majorité des répondants ayant 16 ans.

Figure 7.1 : Répartition par âge



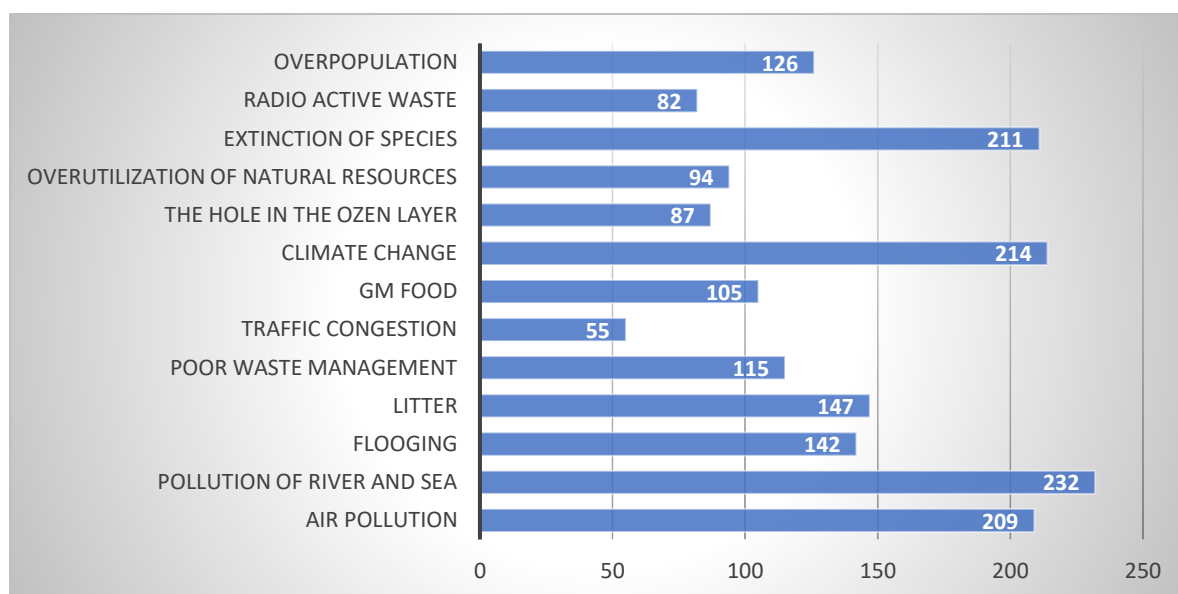
7.3 Résultats et discussion

7.3.1 Sensibilisation au changement climatique

Les chercheurs ont souligné que la sensibilisation au changement climatique constitue une première étape cruciale de l'adaptation au climat, ouvrant la voie à la gestion de ses impacts et à la réduction de la vulnérabilité. Comprendre les risques pour la santé et la vie humaines, les biens et le bien-être permet aux personnes, aux communautés et aux autorités d'être mieux préparées à faire face et à réagir face à de nouvelles menaces. Si la prise de conscience des risques climatiques et les mesures visant à les réduire se sont accrues à l'échelle mondiale, les progrès restent inégaux, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Il est donc important de connaître le niveau de sensibilisation des jeunes. Pour cela, nous avons posé quatre questions afin de comprendre l'attitude des jeunes face au changement climatique.

Les premiers répondants ont reçu une liste de questions environnementales parmi lesquelles ils sélectionnent les trois qui les préoccupent le plus. Le résultat est résumé ci-dessous.

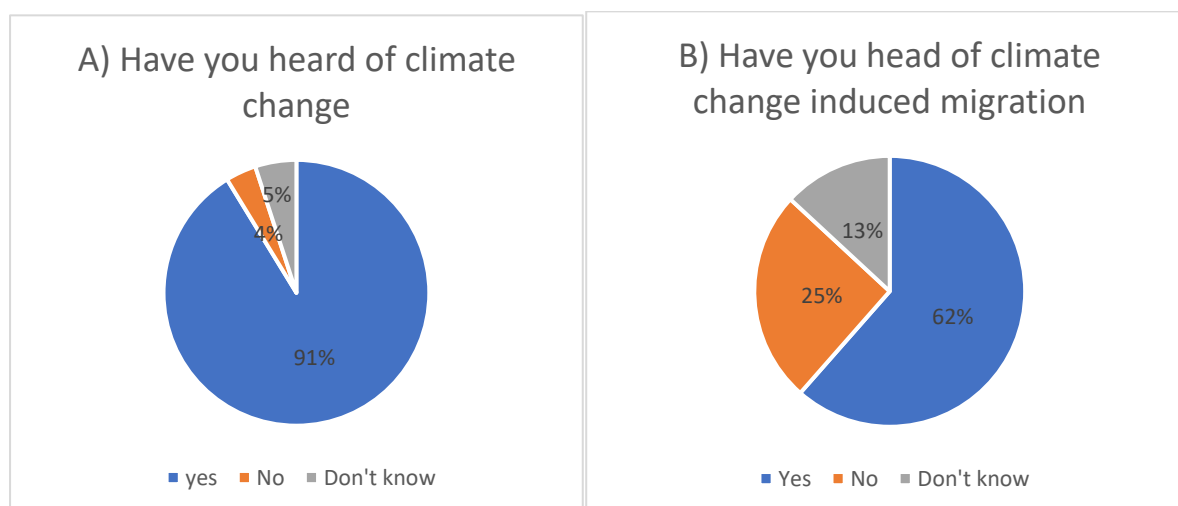
Figure 7.2 : Réactions face aux questions environnementales



Les résultats montrent que les étudiants sont très conscients des questions environnementales, notamment la pollution des rivières et des mers, le changement climatique, l'extinction des espèces et la pollution de l'air. Leurs préoccupations couvrent à la fois des questions locales immédiates et des défis mondiaux plus larges, ce qui constitue une base solide pour les efforts d'éducation environnementale qui peuvent se concentrer sur des solutions pratiques et actionnables.

De plus, il a été demandé aux répondants s'ils avaient entendu parler du changement climatique et de la migration induite par le changement climatique. Les réponses sont résumées ci-dessous.

Figure 7.3 : Connaissances sur le changement climatique et les migrations induites par le changement climatique



Le tableau A présente un résumé des réponses concernant le changement climatique. Une large majorité des personnes interrogées (91 %) ont indiqué être conscientes du changement climatique, ce qui constitue un signe encourageant quant à la sensibilisation générale. À l'inverse, seuls 9 % des répondants

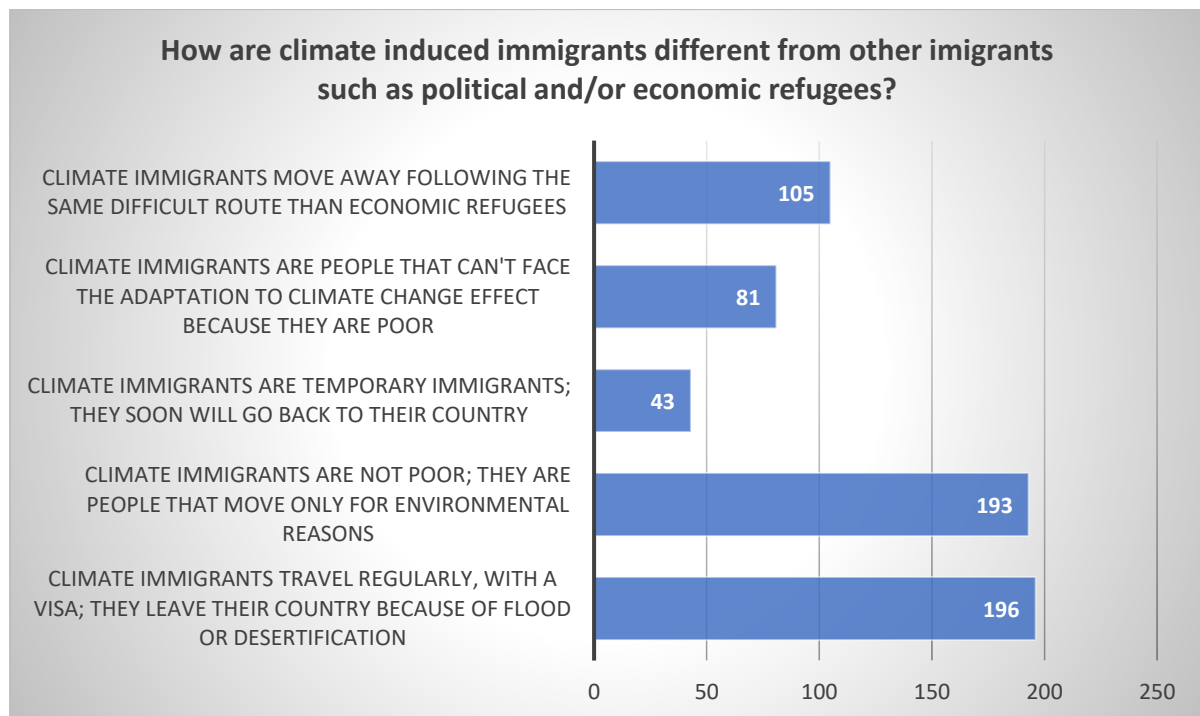
ont déclaré n'avoir jamais entendu parler du changement climatique ou ne pas être sûrs de ce dont il s'agit. Cela indique que, bien que la plupart des étudiants soient informés sur le changement climatique, il existe un petit groupe, mais notable, qui manque de connaissances ou est incertain. Ces personnes peuvent constituer une cible potentielle pour des initiatives visant à accroître la sensibilisation.

Le panneau B résume les réponses concernant la migration induite par le changement climatique. Contrairement au niveau de sensibilisation concernant le changement climatique, le pourcentage de répondants familiers avec la migration induite par le changement climatique est plus faible. Seulement 62 % des répondants ont entendu parler de la migration induite par le changement climatique. Les 38 % restants ne l'ont pas entendu ou sont incertains. Cela met en évidence la nécessité de programmes éducatifs ciblés pour améliorer la sensibilisation à la migration résultant du changement climatique.

De plus, une question ouverte a été posée aux participants concernant leurs connaissances sur le changement climatique. Les réponses étaient diverses, la majorité des étudiants démontrant une compréhension fondamentale du sujet. Les aspects les plus fréquemment mentionnés comprenaient le réchauffement climatique, la fonte des calottes glaciaires et les modifications des régimes météorologiques, accompagnés d'un manque notable de connaissances indiquant une lacune significative dans la compréhension du changement climatique. De nombreux étudiants ont déclaré n'avoir aucune connaissance ou seulement une compréhension rudimentaire du sujet. Cela souligne la nécessité de programmes éducatifs plus ciblés et complets visant à améliorer la compréhension des étudiants sur cette question cruciale.

Enfin, il a été demandé aux répondants en quoi les immigrants induits par le climat diffèrent des autres immigrants tels que les réfugiés politiques et/ou économiques. Cinq options ont été données aux répondants parmi lesquelles ils en choisissent une. Le résultat est résumé ci-dessous

Figure 7.4 : Les migrants climatiques sont-ils différents des autres types de migrants ?



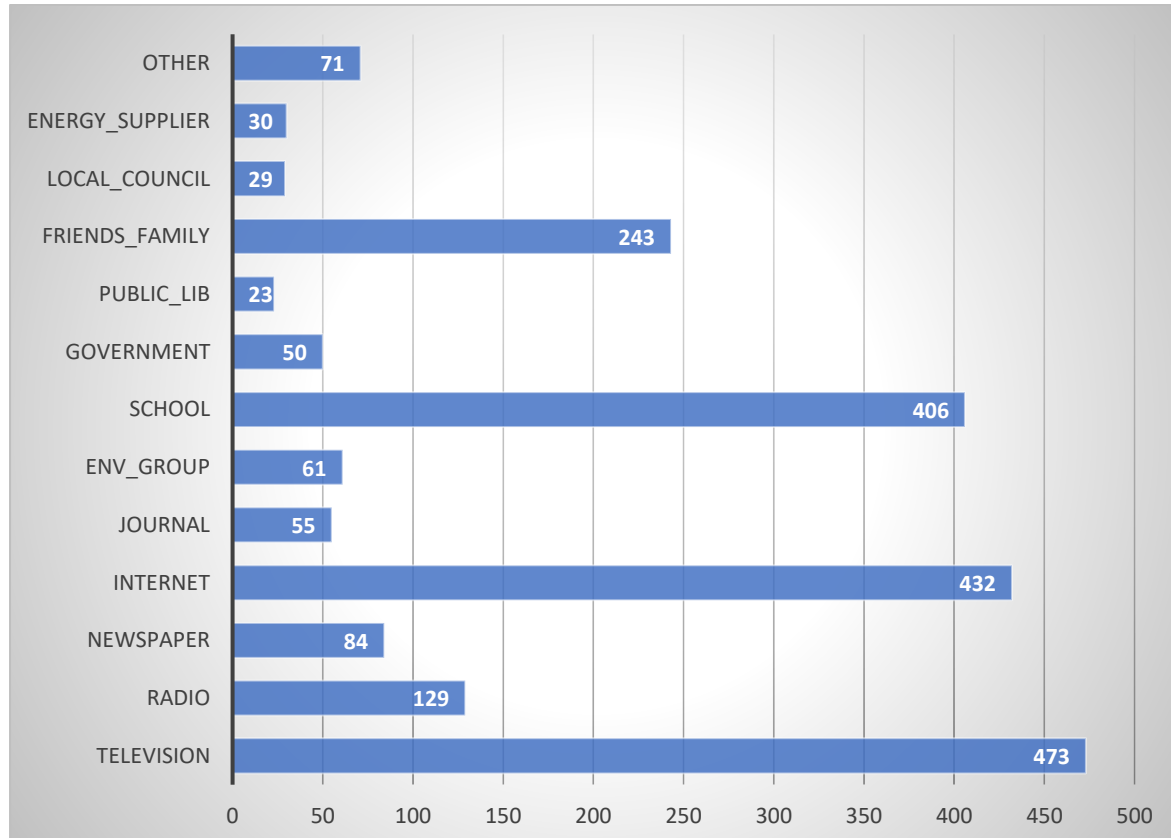
La majorité des personnes interrogées, soit environ 196 personnes (32 %), pensent que les migrants climatiques voyagent souvent avec un visa. La principale raison pour laquelle ces migrants quittent leur pays d'origine est liée aux inondations ou à la désertification. Dans le même ordre d'idées, un nombre presque équivalent de personnes interrogées (193 personnes, soit 31 %) affirment que les migrants climatiques ne sont pas démunis ; ils se déplacent uniquement pour des raisons environnementales. La perspective suivante, qui a recueilli le soutien de 105 répondants ou 17 % du total, est que les migrants climatiques entreprennent des voyages plus difficiles que les réfugiés économiques. Seulement 81 et 43 répondants, représentant respectivement 13 % et 7 % du total, croient que les migrants climatiques sont des individus appauvris incapables de s'adapter au changement climatique, et que ces migrants retournent souvent dans leurs pays d'origine une fois que les conditions climatiques défavorables qui ont provoqué leur migration se sont atténuées.

En résumé, les étudiants ont présenté une combinaison de perceptions exactes et d'idées fausses, certains démontrant une confusion concernant les circonstances socioéconomiques des migrants climatiques et la nature de leur migration. Cet aperçu met en évidence les degrés variés de compréhension parmi les étudiants concernant la migration induite par le climat et indique les domaines où une éducation supplémentaire est nécessaire.

7.3.2 Sources d'information sur le changement climatique et degré de confiance

Les répondants ont été interrogés sur la source de leurs informations sur le changement climatique. Le graphique ci-dessous résume le résultat.

Figure 7.5 : Sources d'information sur le changement climatique



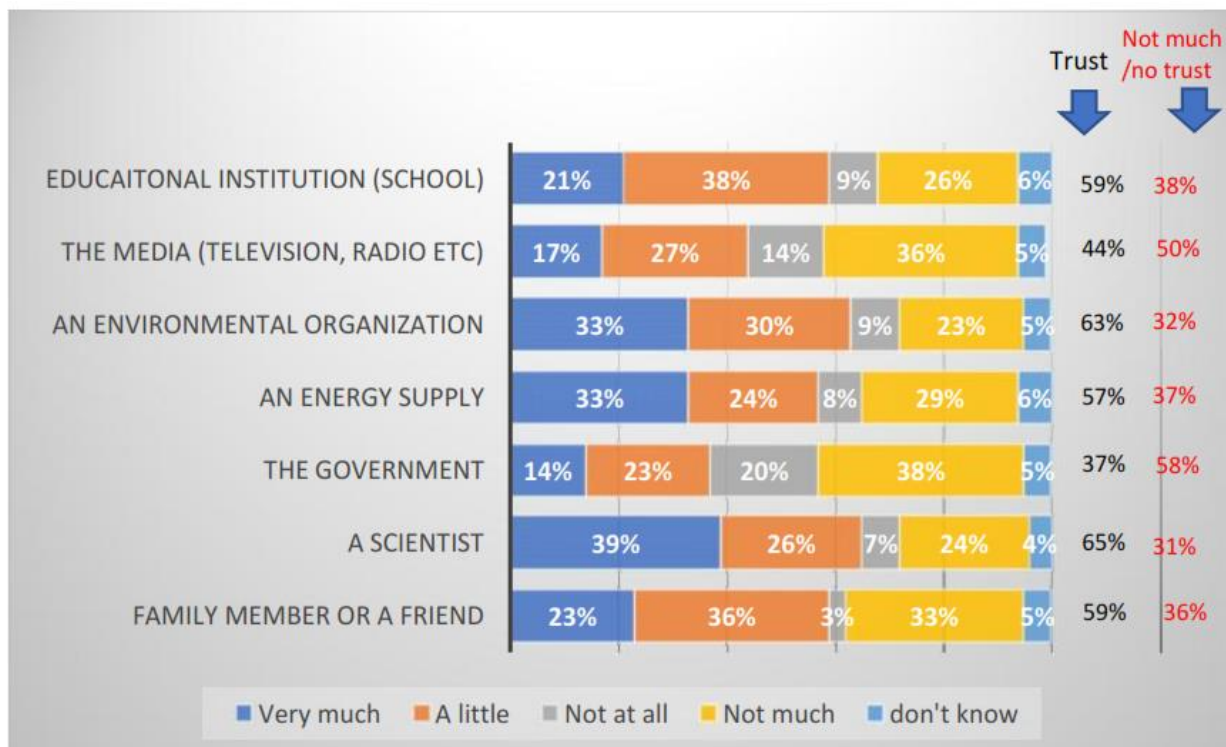
Le graphique montre que les élèves tirent principalement leurs informations sur le changement climatique de la télévision et d'Internet, suivis de près par l'école. Les amis et la famille contribuent également à ces connaissances, bien que dans une moindre mesure. Les sources les moins souvent citées sont les bibliothèques publiques, les municipalités et les fournisseurs d'énergie, ce qui indique que les étudiants dépendent principalement des médias grand public et de l'éducation formelle pour leur compréhension du changement climatique, tandis que les sources spécialisées ont une influence plus restreinte. Cela implique que les médias numériques et traditionnels, en conjonction avec les établissements d'enseignement, constituent des voies essentielles pour améliorer la sensibilisation parmi les étudiants.

7.3.3 Confiance dans les sources d'information sur le changement climatique

Les répondants ont été interrogés sur leur confiance dans les différentes sources d'information sur le changement climatique. Les résultats sont résumés dans la figure 6.4 ci-dessous.

En combinant les réponses « beaucoup » et « un peu » en une seule catégorie intitulée « confiance », et en fusionnant « pas du tout » et « pas vraiment » en une autre catégorie intitulée « peu/pas de confiance », les réponses de confiance sont illustrées dans la figure 6.4. Les résultats révèlent que les scientifiques sont considérés comme la source d'information la plus fiable, avec 65 % des répondants identifiant les informations des scientifiques comme dignes de confiance. Ils sont suivis de près par les organisations environnementales à 63 %, les organisations éducatives et les amis et la famille, chacun étant considéré comme une source d'information fiable par 59 % des répondants. En revanche, les agences gouvernementales et les médias sont perçus comme les moins crédibles, avec respectivement 58 % et 50 % des répondants indiquant qu'ils ne font pas confiance à ces sources d'information.

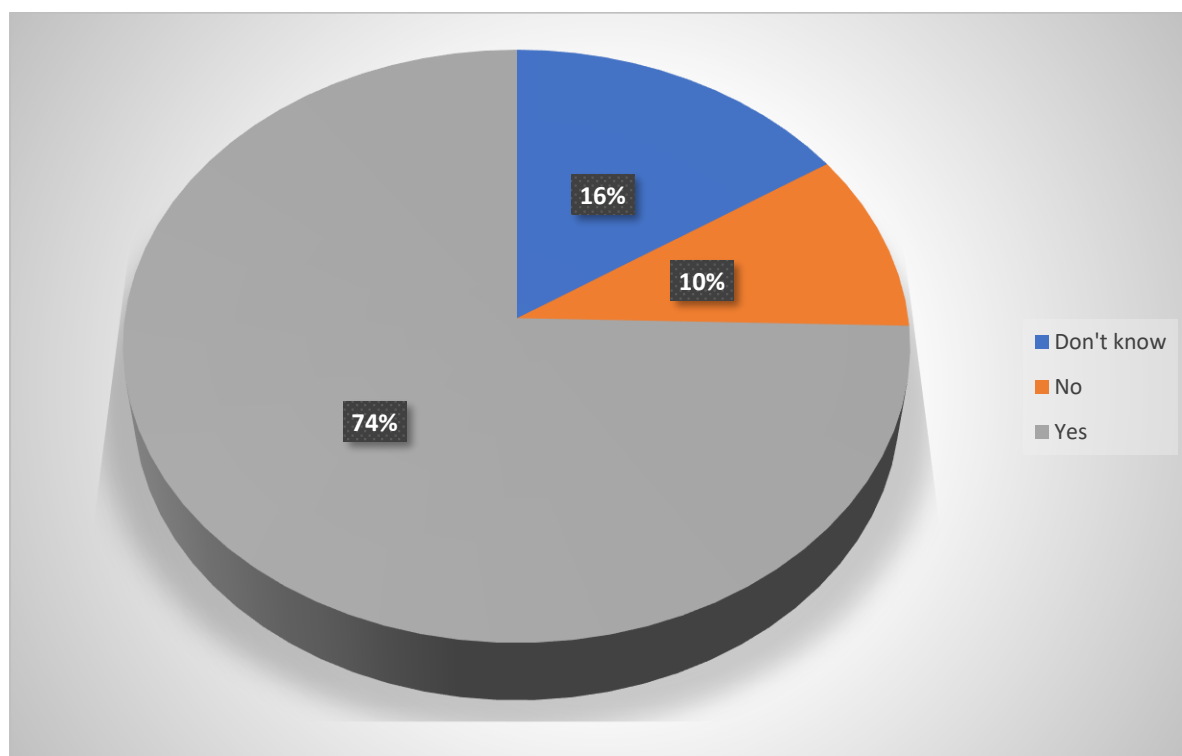
Figure 7.6 : Confiance dans les informations relatives au changement climatique



7.3.4 Actions pour lutter contre le changement climatique

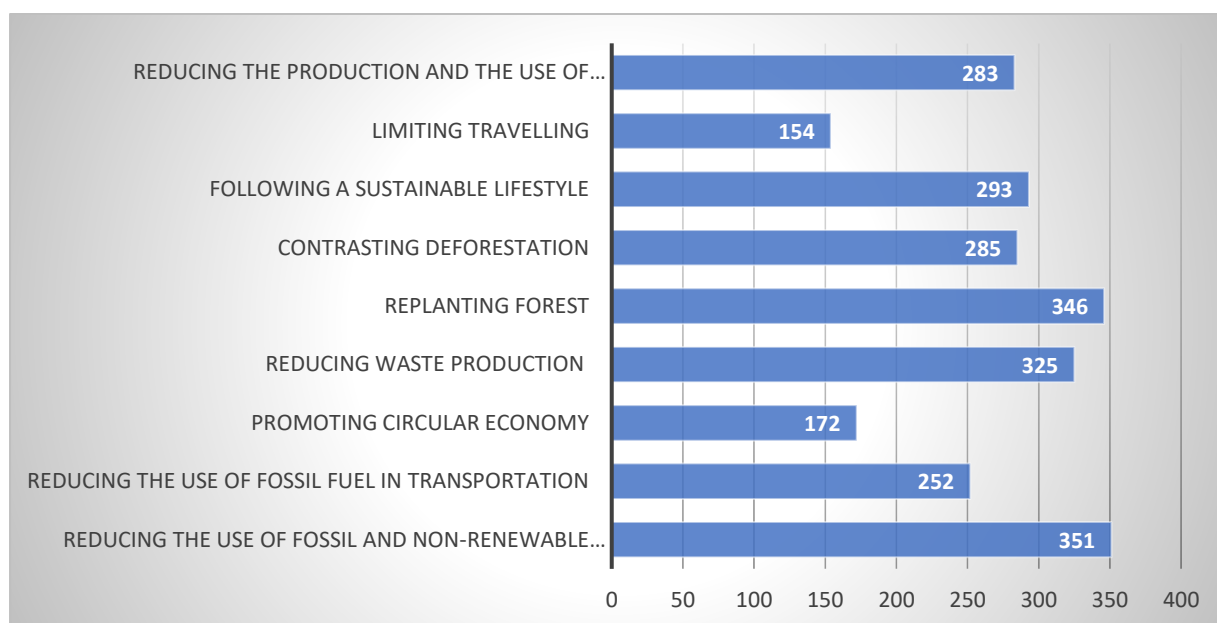
Les participants ont été interrogés sur la faisabilité d'agir contre le changement climatique. Le résumé de leurs réponses est présenté ci-dessous. Une grande majorité de répondants, environ 74 %, est d'avis que des actions peuvent être prises pour faire face au changement climatique, suggérant qu'une grande partie des jeunes est convaincue que les impacts du changement climatique peuvent être atténués. En revanche, une petite partie des étudiants croit soit qu'aucune action ne peut être prise pour lutter contre le changement climatique (10 %) soit était incertaine quant aux solutions potentielles (16 %). Cela reflète une ouverture générale à l'action climatique mais souligne également la nécessité d'une éducation supplémentaire pour répondre aux doutes et donner aux étudiants des connaissances sur des stratégies d'atténuation du changement climatique viables.

Figure 7.7 : Peut-on faire quelque chose pour lutter contre le changement climatique ?



De plus, il a été demandé aux répondants quelles actions doivent être prises pour lutter contre les effets du changement climatique. Le résultat est résumé ci-dessous.

Figure 7.8 : Moyens de lutter contre le changement climatique

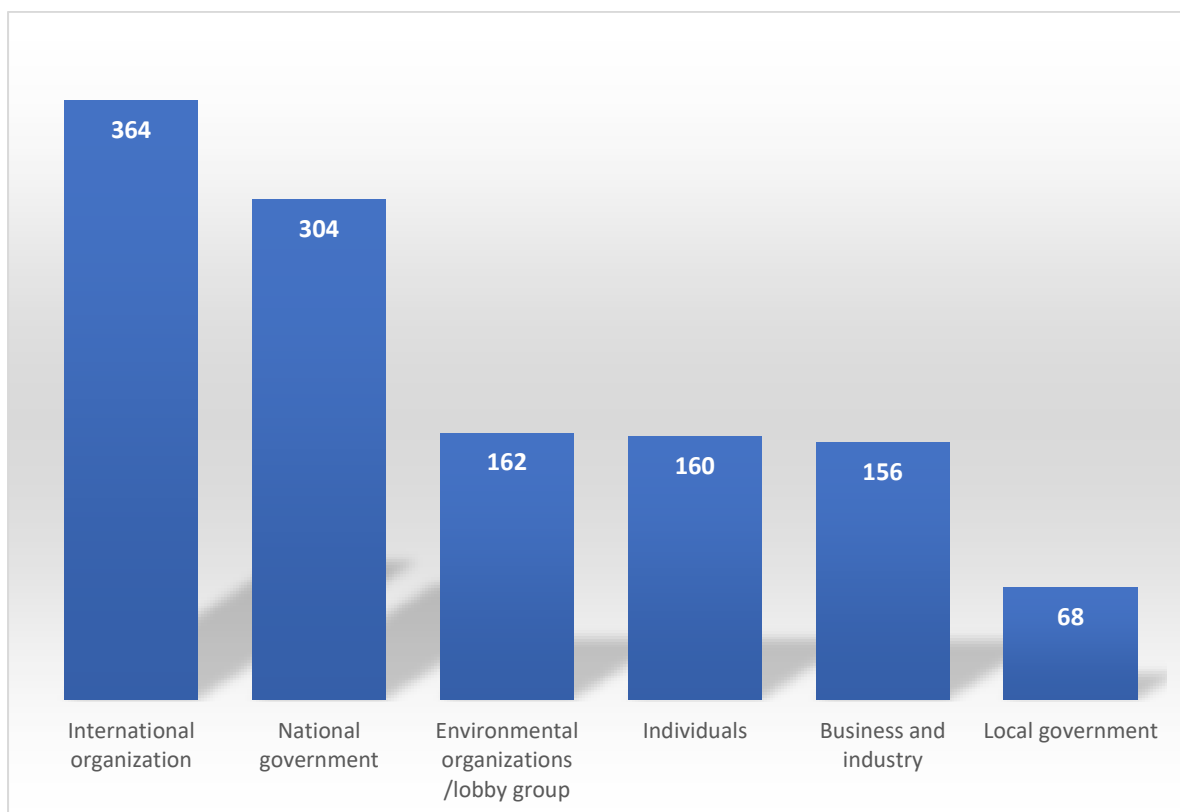


Les résultats indiquent que les étudiants perçoivent un mélange d'initiatives étendues et de responsabilité personnelle comme essentiels pour faire face au changement climatique. Les actions les plus couramment recommandées comprenaient la réduction de la consommation de combustibles fossiles et d'énergie non renouvelable, la participation au reboisement et la réduction des déchets. Cela suggère que les étudiants accordent une grande valeur à l'énergie propre ou renouvelable, aux stratégies basées sur la nature et aux pratiques durables de gestion des déchets. De plus, de nombreux étudiants ont souligné l'importance d'adopter un mode de vie durable, reflétant leur conscience du rôle significatif que jouent les actions individuelles dans l'atténuation du changement climatique. L'accent mis sur la conservation des forêts, la réduction des produits à usage unique et la diminution de la dépendance aux combustibles fossiles pour les transports souligne encore davantage la reconnaissance par les étudiants des conséquences de la déforestation et la nécessité de cadres économiques durables. En résumé, les étudiants démontrent un soutien robuste aux approches mondiales et locales pour lutter contre le changement climatique.

De plus, les répondants ont également été interrogés sur la responsabilité de faire face aux effets du changement climatique. Le résultat est résumé ci-dessous :

Les données présentées montrent que les étudiants perçoivent l'obligation principale de faire face au changement climatique comme incombant aux organisations internationales et aux gouvernements nationaux, qui ont reçu des niveaux de réponse de 364 et 304, respectivement. Cela reflète un fort consensus selon lequel des efforts significatifs et coordonnés sont essentiels pour aborder la question. De plus, les organisations environnementales, les entreprises et les individus sont reconnus comme des contributeurs cruciaux à l'action climatique, démontrant la compréhension des étudiants de l'importance des groupes de défense et des responsabilités des entreprises et des individus. Un nombre plus restreint d'étudiants a mentionné les gouvernements locaux (68 mentions), indiquant que bien que les initiatives locales soient précieuses, les entités plus importantes sont considérées comme ayant l'impact le plus substantiel dans la lutte contre le changement climatique.

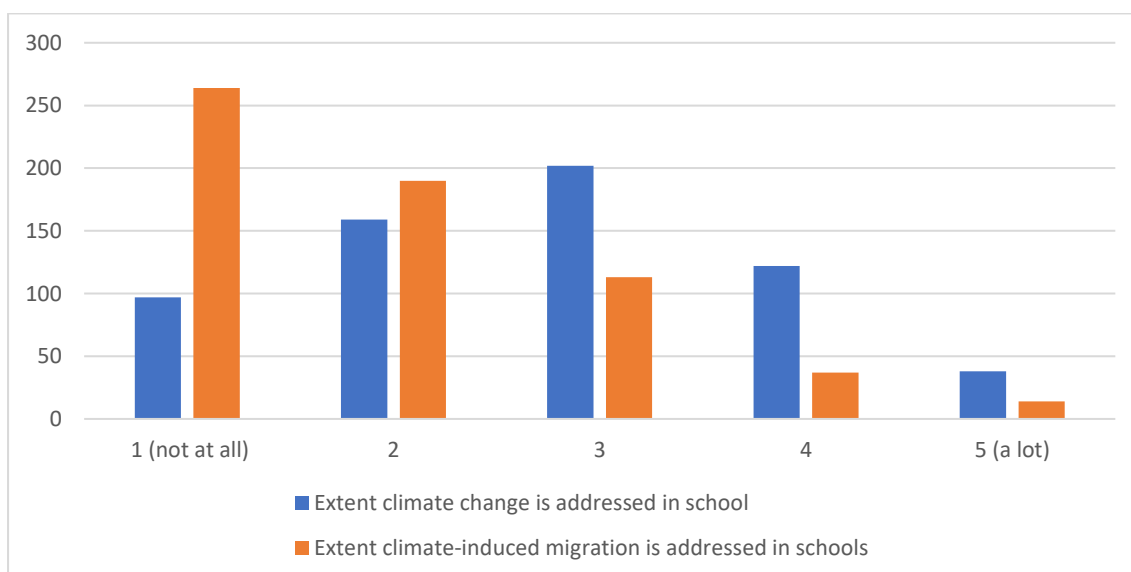
Figure 7,9 : Responsabilité de lutter contre les effets du changement climatique



7.3.5 La question du changement climatique et les écoles

Les étudiants de diverses écoles ont été interrogés sur le degré auquel les questions de changement climatique et la migration induite par le climat sont abordées dans leurs institutions respectives. Des options allant de 1 à 5 leur ont été fournies, où 1 signifie « pas du tout » et 5 indique « beaucoup ». Les résultats sont résumés ci-dessous.

Figure 7.1: Mesure dans laquelle le changement climatique et la migration induite par le climat sont abordés à l'école



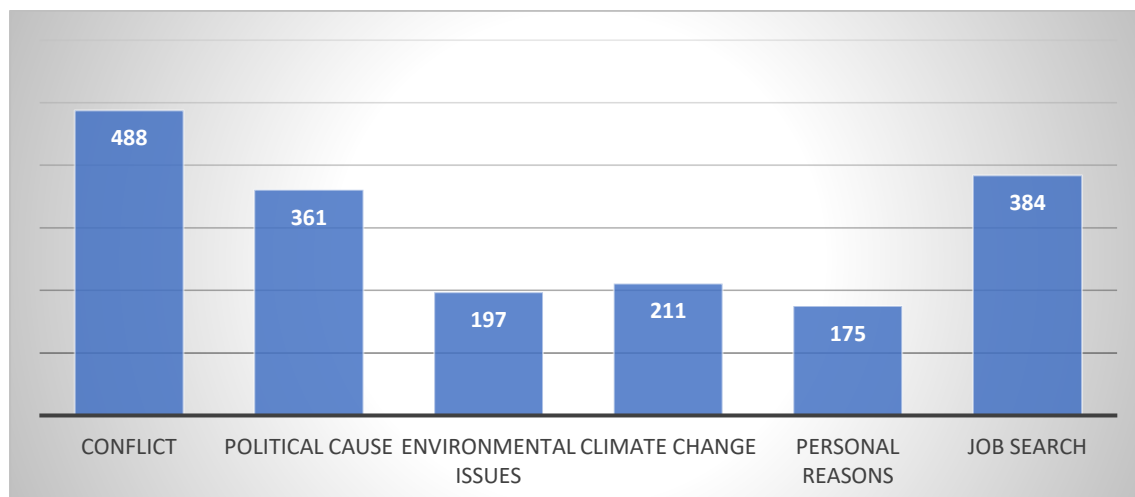
La figure présentée ci-dessus illustre le degré auquel le changement climatique et la migration induite par le climat sont abordés dans les établissements d'enseignement. Elle révèle une disparité significative entre les deux sujets. Bien que le nombre d'étudiants ayant déclaré que les questions de changement climatique sont discutées aux deux extrémités de l'échelle (1 et 5) soit minimal, un nombre considérable d'étudiants a indiqué que le changement climatique est abordé dans une certaine mesure dans les écoles, notamment dans la plage de 2 à 4, avec une concentration notable à la valeur de 3. La majorité des étudiants a affirmé que le changement climatique est modérément abordé dans leurs établissements d'enseignement respectifs.

En revanche, la réponse concernant le traitement de la migration induite par le climat dans les écoles donne un résultat différent. Le nombre d'étudiants qui ont répondu positivement diminue brusquement à mesure que l'échelle progresse de 1 (pas du tout) à 5 (beaucoup). La plupart des étudiants perçoivent que la migration induite par le climat n'est pas du tout abordée dans leurs écoles, suivie d'une réponse de 2, et ainsi de suite. Cela suggère que la migration induite par le climat reste largement non reconnue dans les contextes éducatifs, conduisant à la conclusion que non seulement les questions de changement climatique mais aussi celles liées à la migration induite par le climat nécessitent une attention significative dans les écoles.

7.3.6 Migration

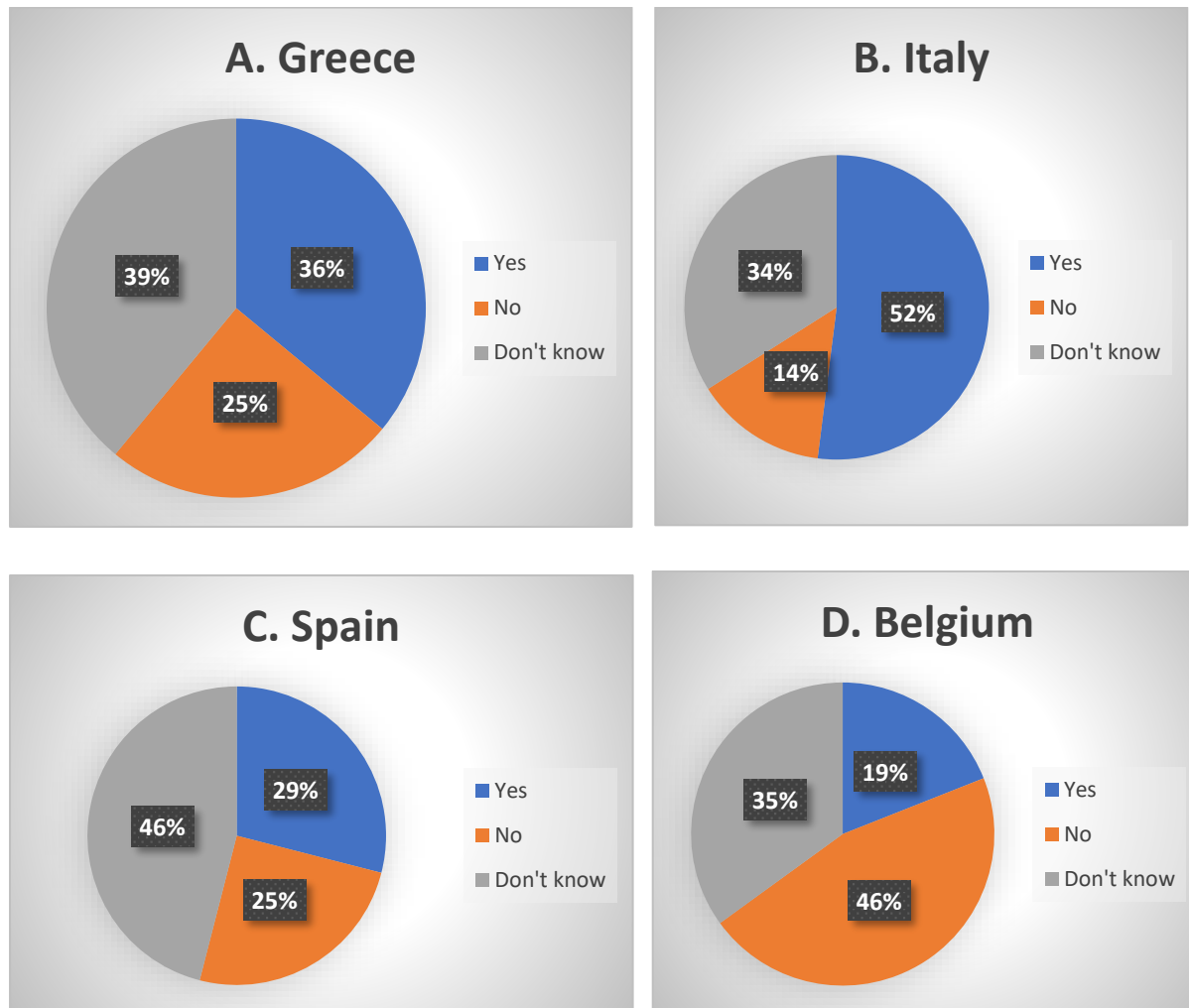
Les étudiants ont été interrogés sur la migration, en se concentrant spécifiquement sur ses causes. Le tableau ci-dessous résume les réponses des étudiants. Le graphique indique que les étudiants identifient principalement le Conflit (488 mentions), la Recherche d'emploi (384 mentions) et les causes politiques (361 mentions) comme les principales raisons de la migration. Les raisons personnelles ont été identifiées comme la cause la moins significative, avec 175 répondants la reconnaissant. De plus, le Changement climatique (211 mentions) et les questions environnementales (197 mentions) sont également reconnus comme des facteurs importants. Bien que le changement climatique et les questions environnementales aient été cités moins fréquemment, ils démontrent une conscience croissante de l'influence des facteurs environnementaux sur la migration. En résumé, les étudiants démontrent une compréhension robuste des causes traditionnelles de migration, accompagnée d'une reconnaissance croissante des facteurs liés au climat, indiquant un besoin d'éducation supplémentaire sur les effets du changement climatique sur la migration.

Figure 7.2: Causes of migration



Les étudiants ont ensuite été interrogés s'ils croient que leurs pays respectifs sont plus sujets à la migration induite par le climat que les autres pays de l'UE. Les résultats sont résumés ci-dessous pour chacun des quatre pays inclus dans l'enquête.

Figure 7.3: Votre pays est-il plus sujet à la migration induite par le climat que d'autres pays de l'UE ?

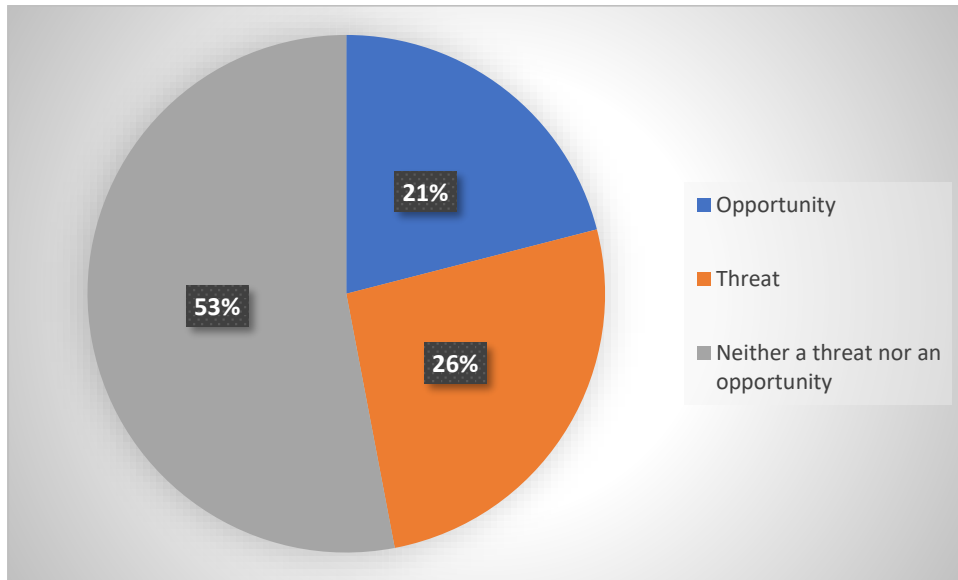


En examinant le graphique pour chaque nation, il est évident que les étudiants d'Italie perçoivent leur pays comme étant plus impacté par la migration induite par le climat par rapport aux autres nations de l'UE. Plus de la moitié des étudiants en Italie (52 %) partagent cette croyance. Après l'Italie, les étudiants de Grèce, avec 36 %, estiment également que leur pays est plus affecté par la migration induite par le climat que les autres pays de l'UE. Les pourcentages pour la Belgique et l'Espagne s'élèvent respectivement à 19 % et 29 %. Les étudiants en Belgique croient principalement que leur pays n'est pas significativement affecté par la migration induite par le climat par rapport aux autres nations de l'UE. Dans tous les pays, un nombre considérable d'étudiants reste incertain ou inconscient de savoir si leurs pays sont particulièrement impactés par la migration induite par le climat par rapport au reste des nations de l'UE.

7.3.6.1 La migration est-elle un défi ou une opportunité ?

On a demandé aux étudiants s'ils considéraient le processus migratoire comme un défi pour la société et la culture humaines modernes. Trois réponses étaient proposées : une menace, une opportunité, ou ni une menace ni une opportunité. Les résultats sont résumés ci-dessous :

Figure 7.13 : Le changement climatique est-il une menace ou une opportunité ?



Les données présentées dans le graphique ci-dessus révèlent qu'une grande partie des étudiants perçoit la migration comme ni une menace ni une opportunité. Plus précisément, plus de la moitié des étudiants (53 %) estiment que la migration ne représente pas une menace ni une opportunité. En revanche, plus d'un quart des étudiants (26 %) considèrent la migration comme une menace, provenant probablement d'appréhensions concernant les difficultés sociales et économiques liées à la migration. Une partie relativement plus petite des étudiants (21 %) considère la migration comme une opportunité, reconnaissant ses avantages potentiels, notamment la diversité culturelle et les contributions économiques. Ce spectre de perspectives souligne la complexité du sujet et met en évidence la nécessité de discussions qui englobent à la fois les défis et les opportunités associés à la migration.

7.3.6.2 Conséquences de la migration

Enfin, dans une question ouverte, les étudiants ont été interrogés s'ils peuvent trouver des aspects positifs ou des conséquences négatives de la migration pour leurs pays respectifs. Les résultats révèlent qu'un nombre significatif d'étudiants étaient incertains des conséquences positives ou négatives de la migration pour leurs pays respectifs. Cependant, les vues sur les conséquences négatives dépassent de loin les vues sur les résultats positifs de la migration.

En fin de compte, les étudiants ont été confrontés à une question ouverte concernant leur capacité à identifier des aspects positifs ou des répercussions négatives de la migration pour leurs pays respectifs. Les résultats indiquent qu'un nombre considérable d'étudiants était incertain des effets positifs ou négatifs de la migration dans leurs pays. Néanmoins, les perceptions des conséquences négatives sont significativement plus nombreuses que celles concernant les résultats positifs de la migration.

De nombreux étudiants ont exprimé des inquiétudes concernant la hausse des taux de criminalité, la surpopulation et la pression sur les ressources, affirmant que la migration entraîne une augmentation du chômage, une réduction des salaires pour les résidents locaux et une pression économique sur la nation. Certains étudiants ont noté que les migrants ne suivent pas systématiquement les lois et coutumes locales, ce qui peut entraîner des tensions sociales et des perturbations au sein des communautés. Il y a également une croyance répandue que les migrants contribuent à la surpopulation urbaine, compliquant la recherche de logements, et qu'ils peuvent entrer en compétition avec les locaux pour l'emploi, intensifiant potentiellement les difficultés économiques. Plusieurs étudiants ont lié la migration aux préjudices environnementaux, notamment l'augmentation des déchets et de la pollution. De plus, une minorité de réponses a exprimé des inquiétudes concernant les changements culturels induits par la migration, craignant des impacts potentiels sur l'identité nationale.

Bien qu'étant relativement peu nombreux, certains étudiants ont défendu les mérites de la migration. Ils ont souligné les avantages économiques associés à la migration, notamment l'amélioration de la productivité, l'acquisition de nouvelles compétences et l'augmentation des investissements, qui contribuent tous à la croissance économique et répondent aux pénuries du marché du travail. Un certain nombre d'étudiants a noté que la migration favorise la diversité culturelle, facilitant un plus grand échange culturel et élargissant les points de vue en introduisant diverses coutumes et modes de vie. De plus, la migration est perçue comme un moyen pour les migrants d'améliorer leur situation, d'échapper aux conflits et de trouver de meilleures opportunités d'emploi.

En résumé, les retours des étudiants reflètent une conscience des avantages et des défis associés à la migration. Bien qu'il soit encourageant qu'une partie considérable de la jeune génération perçoive la migration comme une source d'avantages économiques et culturels pour une nation, il reste un segment notable de jeunes qui mettent l'accent sur les effets néfastes de la migration. Le nombre substantiel de réponses ambiguës ou incertaines souligne la nécessité d'une éducation plus approfondie sur la migration, permettant aux étudiants de développer une compréhension plus claire et plus nuancée de cette question mondiale importante.

7.4 Conclusion

Les résultats globaux du questionnaire indiquent une compréhension et une sensibilisation variées au changement climatique et à la migration parmi les étudiants, révélant des lacunes importantes dans de nombreux domaines. Un nombre considérable d'étudiants a démontré une compréhension fondamentale du changement climatique, notamment en ce qui concerne ses impacts sur l'environnement et l'économie ; cependant, leur sensibilisation à la migration induite par le changement climatique est nettement plus faible.

Bien que la majorité des étudiants reconnaissent l'importance de l'action climatique, une plus petite proportion perçoit la relation directe entre le changement climatique et la migration, soulignant un décalage dans l'association de ces deux questions vitales. Cette analyse suggère un besoin pressant d'une éducation plus ciblée sur le sujet spécifique de la migration induite par le climat, car de nombreux étudiants manquent de familiarité avec cette dimension du changement climatique.

CHAPITRE HUIT : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

8.1 Conclusion

L'analyse présentée dans ce document aborde une question critique concernant l'interrelation entre le changement climatique, la migration et le conflit, qui nécessite une considération attentive de la part des gouvernements, des acteurs du développement et d'autres parties prenantes.

Elle examine les liens entre le changement climatique, la migration et le conflit, spécifiquement dans le contexte de la Corne de l'Afrique, en utilisant les données secondaires et la littérature existantes sur ce nexus. L'examen commence par une exploration de la relation entre le changement climatique et la migration, suivie d'une analyse de la corrélation entre la migration et le conflit dans la région. De plus, pour recueillir les perspectives et les croyances des jeunes en Europe, une enquête a été menée auprès d'étudiants dans des écoles de quatre pays : la Belgique, la Grèce, l'Italie et l'Espagne.

La Corne de l'Afrique est reconnue comme l'une des régions les plus vulnérables et précaires d'Afrique, et sans doute du monde entier. Chaque nation dans cette zone a rencontré diverses formes de conflits civils, d'instabilité politique, de violence transfrontalière, de gouvernance faible et de ralentissements économiques. La région est marquée par un mélange de mobilité humaine permanente, temporaire et cyclique, qui comprend les déplacements, la migration et la relocalisation planifiée.

Bien qu'il soit difficile de comprendre entièrement les causes complexes de la migration et l'instabilité économique et politique qui en résulte, les preuves croissantes des liens entre le changement climatique, la migration et le conflit soulèvent des préoccupations considérables. Une relation plus évidente concerne les effets néfastes du changement climatique et des catastrophes naturelles sur les États et sociétés vulnérables en conflit, notamment dans la Corne de l'Afrique. Il existe une forte corrélation entre les catastrophes naturelles entraînant de graves conséquences humanitaires, la fragilité des États et l'incapacité à accueillir des investissements et le financement climatique. Dans la Corne de l'Afrique, compte tenu de la fragilité de la région et de la vulnérabilité de sa population et de ses ménages, les effets du changement climatique ou de la variabilité climatique sont répandus et ces impacts sont exacerbés (par exemple, un événement météorologique n'a pas besoin d'être extrême pour entraîner un effet négatif significatif). Néanmoins, les États fragiles ont une représentation minimale dans les processus et institutions internationaux qui traitent des catastrophes, des questions environnementales et liées au climat. Il est donc crucial de commencer à explorer des solutions innovantes et globales aux crises complexes qui sont aggravées par le changement climatique mondial.

Malgré les conséquences politiques, sociales et économiques du changement climatique, notamment en relation avec la migration, le niveau de sensibilisation semble insuffisant. L'enquête menée auprès d'étudiants de quatre nations européennes révèle une compréhension et une sensibilisation variées au changement climatique et à la migration, avec des lacunes importantes dans de nombreux domaines. De nombreux étudiants ont démontré une compréhension fondamentale du changement climatique, notamment en ce qui concerne son impact sur l'environnement et l'économie ; cependant, leur sensibilisation à la migration induite par le changement climatique est considérablement plus faible. Bien que la majorité des étudiants reconnaissent l'importance de l'action climatique, moins comprennent la relation directe entre le changement climatique et la migration, soulignant un décalage dans l'association de ces deux questions vitales.

8.2 Recommandation

Renforcer le cadre régional de protection de la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et améliorer la coordination pour des réponses de protection efficaces.

Renforcer les données probantes sur le lien changement climatique, migration et conflit par des recherches supplémentaires.

Renforcer et décentraliser le financement climatique, et concevoir des instruments financiers adaptés : pour combler l'écart croissant de financement de l'adaptation, améliorer le financement climatique à l'échelle mondiale permettra non seulement d'atténuer les pertes et les dommages pour les nations en développement, mais aussi de réduire significativement l'impact sur les pays développés par des cascades de risques internationaux et transfrontaliers. De plus, pour répondre efficacement lorsque le délai peut être crucial, il est essentiel que le financement respecte les principes de décentralisation et d'autonomie. Dans les nations caractérisées par un niveau élevé de fragilité, la capacité à absorber le financement climatique est limitée. Un accent accru sur les régions présentant un risque plus élevé de développements climatiques violents nécessitera la création d'instruments financiers appropriés.

Intégrer la dimension de genre dans les mesures d'adaptation au changement climatique, car la migration induite par le climat devient de plus en plus un processus généré.

Renforcer la sensibilisation aux migrations liées au climat :

- Les établissements scolaires pourraient élargir leur programme d'éducation au changement climatique, en mettant particulièrement l'accent sur le lien entre le changement climatique et les migrations. Il conviendrait d'introduire des cours spécifiques sur les migrations liées au climat, expliquant comment les changements environnementaux, tels que l'élévation du niveau de la mer et la désertification, peuvent contraindre les populations à quitter leur foyer. Cela aiderait les élèves à appréhender les migrations comme un enjeu mondial et complexe, et non pas uniquement comme une question économique ou sociale.
- Renforcer la formation des enseignants sur les liens entre le changement climatique, les conflits et les migrations. Des ateliers, des séminaires et des cours en ligne peuvent doter les enseignants des dernières connaissances scientifiques et des outils pédagogiques nécessaires pour dispenser des cours sur ces sujets de manière claire et captivante.
- Promouvoir des discussions équilibrées sur les migrations et s'appuyer sur des sources fiables : les migrations doivent être abordées de manière équilibrée, en présentant à la fois les défis et les opportunités qu'elles offrent. Cela peut aider les élèves à dépasser les stéréotypes ou les idées fausses et à développer une perspective plus éclairée et équilibrée sur la migration.
- Encourager les actions durables : les écoles et les gouvernements devraient mettre l'accent sur des mesures concrètes que les individus et les communautés peuvent prendre, telles que la promotion du reboisement, la réduction des déchets et le recyclage.

Références

- Abel, Guy J., Brottrager, Michael, Crespo Cuaresma, Jesus and Muttarak, Raya (2019). Climate, conflict and forced migration. *Global Environmental Change*, 54(December 2018): 239–249.
- Africa Union (2016). OAU CONVENTION: Governing the Specific Aspects of Refugee Problems in Africa. [Online]. Available at: https://au.int/sites/default/files/treaties/36400-treaty-36400-treaty-oau_convention_1963.pdf
- Africa Union (2009). *African Union Convention for the Protection and Assistance of Internally Displaced Persons in Africa, (Kampala Convention)*: African Union. [Online]. Available at: <https://www.refworld.org/docid/4ae572d82.html> (Accessed on 23 October 2023)
- Anisimov, A. and Magnan, A.K. (eds.) (2023). *The Global Transboundary Climate Risk Report 2023*. The Institute for Sustainable Development and International Relations and Adaptation Without Borders
- Black, Richard, Adger, W. Neil, Arnell, Nigel W., Dercon, Stefan, et al. (2011). The effect of environmental change on human migration. *Global Environmental Change*, 21(SUPPL. 1), pp. S3–S11. [Online]. Available at: <http://dx.doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2011.10.001>
- Borderon, Marion, Sakdapolrak, Patrick, Muttarak, Raya, Kebede, Endale, et al. (2019). Migration influenced by environmental change in Africa: A systematic review of empirical evidence. *Demographic Research*, 41: 491–544.
- Boustan, L.P.; Kahn, M.E.; Rhode, P.W. (2012). Moving to higher ground: Migration response to natural disaster in the early twentieth century. *Am. Econ. Rev.* 102: 238–244.
- Bowlsby, Drew, Chenoweth, Erica, Hendrix, Cullen and Moyer, Jonathan D. (2020). The Future is a Moving Target: Predicting Political Instability. *British Journal of Political Science*, 50(4): 1405–1417.
- Brzoska, Michael and Fröhlich, Christiane (2016). Climate change, migration and violent conflict: vulnerabilities, pathways and adaptation strategies. *Migration and Development*, 5(2), pp. 190–210. [Online]. Available at: <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/21632324.2015.1022973>
- Buhaug, H., Nordkvelle, J., Bernauer, T., Böhmelt, T., et al. (2014). One effect to rule them all? A comment on climate and conflict. *Climatic Change 2014 127:3*, 127(3): 391–397.
- Burrows, Kate and Kinney, Patrick L. (2016). Exploring the climate change, migration and conflict nexus. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 13(4).
- CEWARN (Conflict Early Warning and Response Mechanism), (2023). Conflict Incidents Atlas 2022. [Online]. <https://cewarn.org/download/cewarn-conflict-atlas-2022/> (Accessed on 12 December 2024).
- Chindarkar, Namrata (2012) ‘Gender and climate change-induced migration: proposing a framework for analysis’. *Environmental Research Letters*, 7(2), p. 025601. [Online]. Available at: <https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/7/2/025601> (Accessed 7 September 2024).
- Cissé, G., McLeman, R., Adams, H., Aldunce, P., et al. (2022). ‘Chapter 7: Health, Wellbeing, and the Changing Structure of Communities’, in *Changement climatique 2022: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Changement climatique*. [Online]. Available at: <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/> (Accessed 15 November 2024)
- Clemens, Michael A (2017). *Violence, Development, and Migration Waves: Evidence from Central American Child Migrant Apprehensions*

- Clement, Viviane, Rigaud, Kanta Kumari, de Sherbinin, Alex, Jones, Bryan, et al. (2021). *Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration*, Washington, DC, World Bank, Washington, DC. [Online]. Available at: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/36248> (Accessed 21 September 2024)
- Curtis, Katherine J., Fussell, Elizabeth and DeWaard, Jack (2015). Recovery Migration after Hurricanes Katrina and Rita: Spatial Concentration and Intensification in the Migration System. *Demography*, 52(4): 1269–1293.
- Czaika, Mathias and De Haas, Hein (2013). The Effectiveness of Immigration Policies. *Population and Development Review*, 39(3): 487–508.
- d’Albis, H., Boubtane, E. & Coulibaly, D. (2018). Macroeconomic evidence suggests that asylum seekers are not a “burden” for Western European countries. *Science Advances*, 4, eaaq0883.
- GCCA+ (2023). *Delivering Climate Action through Partnerships*.
- Davenport, Christian A., Moore, Will H. and Poe, Steven C. (2003). Sometimes you just have to leave: Domestic threats and forced migration, 1964-1989. *International Interactions*, 29(1): 27–55.
- Egmont Institute (2024). *Climate Justice and Human Mobility: Bridging EU Commitments and Policies*. Policy Brief No. 347
- European Commission (2020). *New Pact on Migration and Asylum*. COM(2020) 609 final
- European Commission (2022). *Addressing displacement and migration related to disasters, climate change and environmental degradation*. SWD(2022) 201 final
- European Commission (2024). *Education and Training Monitor – Green Education Focus*.
- European Commission (2023). Erasmus+ Programme Guide, Version 3, 2023 edition. [Online]. Available at: [ErasmusplusProgramme-Guide2023-v3_en.pdf](https://ec.europa.eu/erasmus-plus/programme-guide-2023-v3_en.pdf) Accessed on 29 December 2024.
- EUKI – European Climate Initiative: <https://www.euki.de/en/>
- European Commission (2021). *NDICI – Global Europe: Factsheet*. [Online]. Available at: [factsheet-global-europe-ndici-june-2021_en.pdf](https://ec.europa.eu/ndici/global-europe-ndici-june-2021_en.pdf) Accessed on 12 January 2025.
- European Court of Auditors (2024). *Special Report 17/2024: EU Trust Fund for Africa*.
- European Commission (2022). *NDICI–Global Europe: Mid-term Review and Lessons Learned*.
- European Investment Bank & UNICEF (2024). *Climate-proofing education*.
- Legut, A. (2021). *The Climate-Change Migration Nexus Seen Through the Lens of the European Union: Analysis of Legal and Policy Frames*.
- FEE Eco-Schools Europe (2025): <https://www.ecoschools.global>
- FAO. 2023. The State of Food and Agriculture 2023 – Revealing the true cost of food to transform agrifood systems. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc7724en>
- Feng, S., A.B. Krueger, and Oppenheimer, M., (2010). “Linkages among Changement climatique, Crop Yields and Mexico–US Cross-Border Migration.” *Proceedings of the National Academy of Sciences* 107 (32): 14257–62.
- Freeman, Laura (2017). Environmental Change, Migration, and Conflict in Africa: A Critical Examination of the Interconnections. *Journal of Environment and Development*, 26(4): 351–374.
- Foresight: Migration and Global Environmental Change (2011) Final Project Report The Government Office for Science, London. [Online]. Available at https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/287717/11-1116-migration-and-global-environmental-change.pdf (Accessed on 10 December 2024)
- Gaskell, A. (2019). Reaping the Benefits of a Migrant Population. Forbes. [Online]. Available at: <https://www.forbes.com/sites/adigaskell/2019/02/14/reaping-the-benefits-of-a-migrantpopulation/>
- Gray, C. (2011). Soil quality and human migration in Kenya and Uganda. *Glob. Environ. Chang.* 21: 421–430.

- Gray, C. and Mueller, V. (2012). Sécheresse and Population Mobility in Rural Ethiopia. *World Development*, 40(1): 134-145.
- Gleditsch, Nils Petter, Nordås, Ragnhild and Salehyan, Idean (2007). *Changement climatique and Conflict: The Migration Link*. [Online]. Available at: https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2007/05/cwc_working_paper_climate_change.pdf (Accessed 2 October 2024).
- Harttgen, K., and S. Klasen (2009). A Human Development Index by Internal Migration Status. Human Development Research Paper No. 54, United Nations Development Programme, New York.
- Holland, Alisha and Peters, Margaret (2020). *Explaining Migration Timing: Political Information and Opportunities*,
- Henry, S., B. Schoumaker, and C. Beauchemin. (2004). “The Impact of Rainfall on the First out-Migration: A Multi-Level Event-History Analysis in Burkina Faso.” *Population and Environment* 25 (5): 423–60.
- IDMC (2024). Global Report on Internal Displacement 2024. [Online]. Available at: <https://www.info-cooperazione.it/wp-content/uploads/2024/05/IDMC-GRID-2024-Global-Report-on-Internal-Displacement.pdf> (Accessed on 12 December 2024).
- IGAD (2023). IGAD Statistics, Facts and Figures 2023. [Online]. Available at https://igad.int/wp-content/uploads/2024/07/IGAD_FactsFigures_2023_V6_WEB_final-1.pdf (Accessed on 15 November, 2024).
- IGAD (Intergovernmental Authority on Development), (2021). Regional Strategy and Implementation Matrix 2021–2025.
- IGAD, UD. The IGAD region. [Online]. Available at: <https://igad.int/about/> (Accessed on 29 December, 2024)
- International Organization for Migration (IOM), 2023. *A Region on the Move 2022: East and Horn of Africa*. IOM, Nairobi. [Online]. Available at: <https://reliefweb.int/report/world/region-move-2022-east-and-horn-africa> (Accessed on 15 December 2024).
- IOM (2019) *World Migration Report 2020*.
- IOM (2021). Advancing Gender Equality in Environmental Migration and Disaster Displacement in the Caribbean. Studies and Perspective Series 98. [Online]. Available at: <https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd11411/files/documents/Advancing%20gender%20equality%20in%20environmental%20migration%20and%20disaster%20displacement%20in%20the%20Caribbean.pdf> (Accessed on 3 December 2024).
- IPCC (2007). AR4 Changement climatique 2007: Synthesis Report. IPCC, Geneva, Switzerland. [Online]. Available at: https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar4_syr_full_report.pdf (Accessed on 4 September 2024)
- IPCC (2007). AR5 Changement climatique 2015: The Physical Science Bases [Online]. Available at: <https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar5/> (Accessed on 4 September 2024)
- ISS (Institute for Security Studies), (2023). The State of Governance, Peace and Security in the Horn of Africa. Special Report June 2023. [Online]. Available at: <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/special-report-june-2023.pdf> (Accessed on 21 December 2024).
- Jacobson, Chris, Crevello, Stacy, Chea, Chanthan and Jarihani, Ben (2019). When is migration a maladaptive response to climate change? *Regional Environmental Change*, 19(1): 101–112.
- JRC (2023), *Changement climatique Induced Migration (CLICIM) Project*, Knowledge4Policy. [Online]. Available at: https://knowledge4policy.ec.europa.eu/migration-demography/climate-change-induced-migration-clicim-project_en (Accessed on 25 December 2024).

- Joarder, Mohammad Abdul Munim and Miller, Paul W. (2013). Factors affecting whether environmental migration is temporary or permanent: Evidence from Bangladesh. *Global Environmental Change*, 23(6): 1511–1524.
- Kalin, W. (2010). Conceptualising climate-induced displacement. In *Changement climatique and Displacement: Multidisciplinary Perspectives*, ed. J. McAdam, 81–103. Oxford, UK: Hart Publishing.
- Lama, Phudoma, Hamza, Mo and Wester, Misse (2020). Gendered dimensions of migration in relation to climate change. *Climate and Development*, 13(4): 326–336. [Online] Available at: <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/17565529.2020.1772708> (Accessed 7 September 2024).
- Lwabukuna, O, K. (2011). Internal displacement in Africa: African solutions to African problems? Challenges and prospects. *Journal of Internal Displacement*, 1(1): 131-141. [Online]. Available at: https://journalinternaldisplacement.webs.com/Vol1No1/lwabukuna_JID_Vol1_No1.pdf (Accessed on 23 October 2023).
- Mach, Katharine J., Kraan, Caroline M., Adger, W. Neil, Buhaug, Halvard, et al. (2019). Climate as a risk factor for armed conflict. *Nature* 571(7764):193–197.
- Mallick, B.; Vogt, J. Cyclone (2012). coastal society and migration: Empirical evidence from Bangladesh. *Int. Dev. Rev.* 34: 217–240.
- McLeman, Robert (2018). Thresholds in climate migration. *Population and Environment*, 39(4): 319–338.
- McLeman, Robert, Wrathall, David, Gilmore, Elisabeth, Thornton, Philip, et al. (2021). Conceptual framing to link climate risk assessments and climate-migration scholarship. *Climatic Change*, 165 (1–2).
- McLeman, Robert (2011). *Climate change, migration and critical international security considerations*, Geneva, Switzerland, Switzerland. [Online]. Available at: <https://publications.iom.int/system/files/pdf/mrs42.pdf> (Accessed 23 November 2024).
- Moore, Will H. and Shellman, Stephen M. (2004). Fear of Persecution. *Journal of Conflict Resolution*, 48(5): 723-745.
- Mueller, V.; Gray, C.; Kosec, K. (2014). Heat stress increases long-term human migration in rural Pakistan. *Nat. Clim. Chang.* 4: 182–185.
- Naik, Asmita (2009). ‘Chapter V: Migration and natural disasters’, in Laczko, F. and Aghazarm, C. (eds.), *Migration, Environment and Changement climatique*, IOM International Organization for Migration, pp. 245–318.
- Nawrotzki, R.; Brenkert-Smith, H.; Hunter, L. (2014). Wildfire-migration dynamics: Lessons from Colorado’s fourmile canyon fire. *Soc. Nat. Resour.* 27: 215–225.
- Nawrotzki, Raphael, Riosmena, Fernando, Hunter, Lori and Runfola, Daniel (2015). Amplification or suppression: Social networks and the climate change—migration association in rural Mexico. *Global Environmental Change*, 35: 463–474.
- Nawrotzki, R.J., F. Riosmena, and L.M. Hunter. (2013). “Do Rainfall Deficits Predict U.S.-Bound Migration from Rural Mexico? Evidence from the Mexican Census.” *Population Research and Policy Review* 32 (1): 129–58. doi:10.1007/s11113-012-9251-8.
- OCHA (2024). The Greater Horn of Africa: Humanitarian Key Message (February 2024). [online] Available at: <https://www.unocha.org/publications/report/ethiopia/greater-horn-africa-humanitarian-key-messages-february-2024> (Accessed on 20 December 2024).
- OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development) (2024). Climate finance provided and mobilised by developed countries in 2013–2022. Climate Finance and the USD 100 Billion Goal. Paris: OECD Publishing. <https://doi.org/10.1787/19150727-en>.

- Perch-Nielson, S., Battig, M. & Imboden, D. (2008). Exploring the between climate change and migration. *Climatic Change*, 91: 375–393.
- Rigaud, Kanta Kumari; de Sherbinin, Alex; Jones, Bryan; Bergmann, Jonas; Clement, Viviane; Ober, Kayly; Schewe, Jacob; Adamo, Susana; McCusker, Brent; Heuser, Silke; Midgley, Amelia. (2018). *Groundswell: Preparing for Internal Climate Migration*. © World Bank, Washington, DC. [Online]. Available at <http://hdl.handle.net/10986/29461>
- Savelli A., Schapendonk F., Sarzana C., Dutta Gupta T., Caroli G., Duffy M., de Brauw A., Thornton P., Pacillo G., Läderach P. (2022). *The Climate Security-Mobility Nexus: Impact Pathways and Research Priorities*. Position Paper No. 2022/2. CGIAR FOCUS Climate Security. [Online]. Available at: <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/117589> (Accessed on 24 December 2024)
- Schon, Justin (2021). *Violent Encounters and Social Status Shape the Conditions for Migrants Fleeing Civil War* | migrationpolicy.org. *The Online Journal of the Migration Policy Institute*.
- Siegfried, K. (2023). *Changement climatique and Displacement: The Myths and the Facts*. [Online]. Available at: <https://www.unhcr.org/news/stories/climate-change-and-displacement-myths-and-facts> (Accessed on 26 December 2024).
- Solow, A. (2013). A call for peace on climate and conflict. *Nature*, 497,179–180
- Tacoli, C. (2009). Crisis or adaptation? Migration and climate change in the context of high mobility. *Environ. Urban* 21:513–525.
- Teaching Immigration in European Schools (TIES): <https://teachingmigration.eu>
- Terminiski, B. (2013). *Development-induced displacement and resettlement: Theoretical frameworks and current challenges*. Geneva. [Online]. Available at: <http://dlc.dlib.indiana.edu/dlc/bitstream/handle/10535/8833/Bogumil%20Terminiski%2c%20Development-Induced%20Displacement%20and%20Resettlement.%20%20Theoretical%20frameworks%20%20and%20current%20challenges.pdf?sequence=1> (Accessed on 19 October 2023).
- Thalheimer, Lisa, Otto, Friederike and Abele, Simon (2021). Deciphering Impacts and Human Responses to a Changing Climate in East Africa. *Frontiers in Climate*, 3. [Online] Available at: <https://www.readcube.com/articles/10.3389%2Ffclim.2021.692114> (Accessed 7 October 2024)
- UN (2010). *Framework Convention on Changement climatique (FCCC): Report of the Conference of the Parties on its sixteenth session, held in Cancun from 29 November to 10 December 2010*. [Online]. Available at: <https://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf> (Accessed on 15 March 2025).
- UNDP (United Nations Development Programme)(2009). *Human Development Report 2009*. New York. [Online]. Available at: http://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/269/hdr_2009_en_complete.pdf. (Accessed on 7 October 2024).
- UNDP (2018). *Changement climatique and Adaptation in Africa: UNDP Synthesis of Experience and Recommendations 2000-2015*. [Online]. Available at: <https://www.thegef.org/sites/default/files/publications/CCA-Africa-Final.pdf> (Accessed on 25 December 2024).
- UNEP (2023). *The Adaptation Gap Report 2023*. [Online]. Available at: <https://www.unep.org/resources/adaptation-gap-report-2023> (Accessed on 2 December 2024).
- UNHCR, (2023). *Global Trends: Forced Displacement in 2023*. [Online]. Available at: <https://www.unhcr.org/global-trends-report-2023> (Accessed on 23 November 2024).
- UNHCR (2021). *Displaced on the Frontlines of the Climate Emergency*. *Storymap*. [Online] Available at: <https://storymaps.arcgis.com/stories/065d18218b654c798ae9f360a626d903>

- van Baalen, Sebastian and Mobjörk, Malin (2018). Climate change and violent conflict in East Africa: Integrating qualitative and quantitative research to probe the mechanisms. *International Studies Review*, 20(4): 547–575.
- Van der Ploeg, L., & Vanclay, F. (2017). A human rights-based approach to project induced displacement and resettlement. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 35(1), 34-52. <https://doi.org/10.1080/14615517.2016.1271538>
- von Uexkull, Nina and Buhaug, Halvard (2021). Security implications of climate change: A decade of scientific progress. *Journal of Peace Research*, 58(1): 3–17.
- Warner, K., and K. Van der Geest. (2013). Loss and Damage from Changement climatique: Local-Level Evidence from Nine Vulnerable Countries. *International Journal of Global Warming* 5 (4): 367.
- World Bank (2005). Grenada—A nation rebuilding: An Assessment of Reconstruction and Economic Recovery One Year after Hurricane Ivan. [Online]. Available at: <http://documents.worldbank.org/curated/en/2005/10/6680161/grenada-nation-rebuilding-assessment-xreconstruction-economic-recovery-one-year-afterhurricane-ivan> (accessed on 10 December 2024).
- World Bank (2010). The economics of adaptation to climate change - a synthesis report. Washington, D.C., The World Bank Group.
- Yabiku, S.T., Glick, J.E., Wentz, E.A., Haas, S.A. and Zhu, L.(2009). Migration, Health, and Environment in the Desert Southwest. *Population and Environment* 30 (4–5): 131–158.
- Yigzaw, G.S. and Abitew, E. B. (2019). Cause and Implication of Internal Displacement in Ethiopia. *Afri. J. soc. Work* 9(2): 32 – 41
- Zomers, Z., K. van der Geest, A. de Sherbinin, S. Kienberger, E. Roberts, G. Harootunian, A. Sitati, and R. James. (2016). Loss and Damage: The Role of Ecosystem Services. Nairobi, Kenya: United Nations Environment Programme

Cette publication est l'un des principaux résultats du projet IMPACT — « Sensibilisation du public aux questions de migration et de changement climatique grâce à la collaboration et à l'enseignement » (n° de projet 2023-1-BE01-KA220-SCH-000166907). Le projet est cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne et bénéficie du soutien de l'AEF-Europe (Agence nationale francophone belge pour l'éducation et la formation) dans le cadre du partenariat de coopération KA220-SCH en matière d'éducation scolaire.

Cette publication a été élaborée sous la direction conjointe de l'ECEPAA (Centre européen d'analyse et d'affaires économiques et politiques, Belgique) et de l'HESPI (Institut Horn de politique économique et sociale, Éthiopie). L'équipe principale de recherche et de rédaction était composée de Gabriele Sospiro (ECEPAA, coordinateur principal) et de Fredu Nega Tegebu (HESPI). Leur expertise combinée en matière d'études sur les migrations et l'éducation a façonné le contenu et la profondeur analytique de cette publication.

Le partenariat IMPACT rassemble six organisations réparties dans cinq pays. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les organisations partenaires pour leurs contributions et leurs retours tout au long de l'élaboration de cette publication : GPH et Servicius ASBL (Belgique), la 2e École professionnelle de Katerini (Grèce), la Fundación Red Incola (Espagne), l'I.I.S. Laeng Meucci (Italie) et le HESPI (Éthiopie). Chaque partenaire a apporté sa propre perspective nationale et institutionnelle, enrichissant ainsi le contenu et garantissant sa pertinence dans divers contextes éducatifs et sociaux.

L'équipe du projet tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué au processus de recherche et de production.

Nous saluons également les précieuses contributions des experts, des praticiens et des membres de la communauté qui ont participé aux ateliers, webinaires et consultations organisés dans les pays partenaires.

Les opinions exprimées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Commission européenne, de l'AEF-Europe ou de l'une quelconque des organisations partenaires.

Toute erreur ou omission relève de la responsabilité de l'équipe de rédaction.

